

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 11 mai 2015

Le lundi 11 mai 2015, à 19h57, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 5 mai 2015.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : Monsieur Florentin LETISSIER

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Chantal MERCHADOU, M. Étienne MERCIER, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

MM. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Olivia POLSKI, Mme Valérie MAUPAS, M. Eric AZIERE, Mme Caroline MECARY, M. Pascal CHERKI, M. Etienne MERCIER, M. Armand RENARD à partir de la délibération 2015 DAC 248 Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération 2015 DJS 157 M. Cyril MOURIN à partir de la délibération 2015 DVD 156

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Carine PETIT, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Mélody TONOLLI. Mme Chantal MERCHADOU Mme Marianne AUFFRET, M. Amine BOUABBAS, Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Sylvie LEKIN à partir de la délibération 2015 DAC 248 Mme Agnès BERTRAND, à partir de la délibération 2015 DJS 157 M. Didier ANTONELLI, à partir de la délibération 2015 DVD 156

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GÉE, à partir de la délibération 2015 DAC 284 Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir de la question orale 2015 18

Mme PETIT ouvre la séance à 19h57.

Mme PETIT

Je vais vous demander de prendre place, car il est 19h57 et nous devons ouvrir la séance du conseil d'arrondissement. Je voudrais que le silence se fasse pour que l'on puisse commencer le débat.

Je vais d'abord annoncer les pouvoirs que j'ai reçus pour cette séance : le pouvoir de Caroline MECARY à Marianne AUFFRET, Hermano SANCHES RUIVO qui me donne pouvoir, Olivia POLSKI à Cédric GRUNENWALD, Valérie MAUPAS à Mélody TONOLLI, Eric AZIERE à Chantal MERCHADOU (Il fait partie de la délégation qui accompagne la maire de Paris dans un voyage en Israël et je lui ai dit qu'il fallait qu'il raconte ce séjour au 14^e arrondissement), Pascal CHERKI à Amine BOUABBAS et Étienne Mercier à Élisabeth GUY DUBOIS.

Ces pouvoirs étant présentés, nous pouvons passer à l'ordre du jour. Je vous propose que l'on commence par approuver, comme d'habitude, le compte rendu du dernier conseil d'arrondissement, puis que l'on examine en tout premier -je suppose que l'ensemble des groupes sera d'accord-, le vœu déposé au nom de tous les groupes du conseil d'arrondissement, qui concerne la mobilisation et l'opposition du 14^e arrondissement au projet du rectorat de fermeture de 6 classes dans six écoles de l'arrondissement. Nous reviendrons ensuite à l'ordre du jour tel qu'il est indiqué dans la feuille.

Je vous rassure, pour la suite des questions et des vœux, nous allons essayer de faire le plus court possible, tout en ne frustrant personne sur le nombre d'interventions.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14^e arrondissement

- **Projet de délibération 14 2015 11**

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 30 mars 2015.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je mets aux voix le compte-rendu de la séance... Oui, Monsieur LESAIN ?

M.LESAIN

Bonsoir à tous. Deux petites remarques : une sur la page 19 où il est indiqué que l'on aurait une indication sur la mise à disposition de salles aux associations. On a eu quelques éléments de réponse tout à l'heure. Je voudrais bien, si monsieur ANTONELLI le veut bien, qu'il la complète, notamment sur la partie qui concerne les particuliers, car c'était cette partie qui nous était proposée en termes de communication à ce conseil. Ce n'est pas très grave que cela ne se passe pas là, je pense que l'on pourra communiquer par écrit à ce sujet.

Deuxième remarque, de l'ordre du détail, page 41 du compte rendu. Je citais monsieur CHERKI, qui me contredisait et je voudrais donc que l'on rajoute des guillemets autour des propos qu'il tenait en 2011. Il faudrait donc rajouter des guillemets ouvrants avant « la localisation » et des guillemets fermants après « démocratisation ». Merci.

Mme MERCHADOU

C'est un petit détail, page 44. Dans mon intervention concernant le Plan vélo, il existe une petite erreur au deuxième alinéa : je propose des gouvernances locales et non totales. Par ailleurs, des chiffres entre parenthèses sont à supprimer. Il y a une petite erreur de frappe.

Merci, madame la Maire.

Mme PETIT

Il n'y a pas de location à des particuliers, seulement à des associations. Sauf exceptionnellement pour les salles de mariage, il n'y a pas de location à des particuliers.

M. LESAIN

Monsieur ANTONELLI, disait, madame la Maire, que les salles sont accordées aux associations d'une part, aux particuliers d'autre part.

Mme PETIT

Je mets aux voix le compte-rendu de la séance du conseil d'arrondissement du 30 mars, en intégrant les modifications.

Ce compte-rendu est adopté.

DELIBERATION N° 60

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

14 2015 11 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 30 mars 2015

Madame Carine PETIT rapporteure

Vu le projet du compte rendu des Conseil d'arrondissement de la séance du lundi 30 mars 2015 adressé aux Conseillers d'arrondissement concomitamment à l'ordre du jour ;

Vu l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 14 du règlement intérieur du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 30 mars est adopté à l'unanimité.

Votants :	30	dont	7	pouvoirs
Pour :	30	dont	7	pouvoirs

- V14 2015 17 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus des groupes Socialistes, Radicaux et apparentés, Europe Écologie - Les verts, Communiste-Front de Gauche, UMP et apparentés, UDI Modem et 100% 14^e, relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2015/2016 dans le 14^e arrondissement

Mme PETIT

Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu, que j'ai déposé en tant que maire, avec l'appui et le soutien unanime de la part des groupes. Nous avons proposé un texte de base à l'ensemble des groupes, qui a fait l'objet d'une modification, mais très à la marge. Je voulais remercier l'ensemble des groupes pour ce travail et je voudrais saluer l'unanimité dans la démarche, qui est importante pour que nous puissions relayer ensemble cette problématique. Ce projet présenté par le rectorat dans le cadre de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2015, prévoit encore à l'heure actuelle six fermetures de classes dans l'arrondissement.

Ce vœu recueille le soutien et l'approbation de l'ensemble des groupes du conseil d'arrondissement. C'est assez exceptionnel pour être souligné. C'est une démarche qui montre combien la question de l'éducation, des moyens accordés aux enseignants et des moyens qui sont donnés aux élèves, est quelque chose qui nous réunit.

Je voulais aussi faire part de ma démarche, qui est constante par rapport à ces questions-là. C'était la même par exemple quand il s'est agi de défendre les quartiers prioritaires. Quel que soit le gouvernement, ma démarche est la même. Aujourd'hui, ce qui est présenté dans ce vœu est de rejeter la logique uniquement comptable qui prévaut au niveau du rectorat. Comme Maire et comme élue de cet arrondissement, j'attends aujourd'hui de l'État que les moyens accordés à l'Éducation Nationale ne fassent plus partie d'une logique de yo-yo qui dit aux directeurs et directrices d'école : « Ne vous inquiétez pas. Si l'année prochaine, vous retrouvez vos effectifs, nous ouvrirons à nouveau automatiquement une classe que nous venons de fermer ». Cette logique n'est pas vraie, puisque le seuil de fermeture et le seuil d'ouverture ne sont pas les mêmes. Donc ces moyens ne sont pas remis automatiquement dans les écoles.

On attend de l'État un engagement qui suit les engagements et les investissements de la Ville au niveau de ces écoles et au niveau de ces quartiers. Vous savez aussi que dans cet arrondissement existent des programmes immobiliers importants de construction et de livraison de logements dans les années futures. Nous voudrions que l'État nous entende quand on lui dit qu'à partir de la rentrée septembre 2016 et dans les années qui vont suivre, de nouvelles familles vont arriver et que de nouveaux enfants vont arriver.

Indépendamment de ces questions, j'entends depuis un certain nombre d'années de la part des responsables politiques et de tous les ministres de l'Éducation Nationale, que les conditions d'enseignement idéales pour que notre système éducatif réduise réellement les inégalités et permette aux jeunes enfants d'être lancés dans la vie, dans notre cité, avec les bons moyens pour pouvoir avancer et trouver sa voie de citoyen et sa voie professionnelle, c'est d'avoir des effectifs limités dans les classes.

Aujourd'hui, on en est encore à se battre, nous, élus locaux, enseignants et parents d'élèves, pour éviter que dans les écoles, on passe automatiquement soit sur des doubles niveaux, soit à des effectifs de 28 ou 29, parce qu'un seuil est franchi (à un ou deux élèves près), et cela dès la maternelle. En effet, comme l'explique ce vœu, sur les six fermetures de classes, cinq concernent des écoles maternelles. On sait que c'est à ce moment-là que se jouent l'apprentissage, et le goût de la lecture et l'acquisition d'un certain nombre d'apprentissages de base.

Ce vœu est donc un message fort pour notre arrondissement, mais pas seulement, car il est regardé à l'échelle parisienne. C'est dû en grande partie à l'importante mobilisation des parents d'élèves qui font partie des écoles touchées par ces fermetures de classes annoncées. Ils ont eu à cœur, et avec Agnès BERTRAND nous les avons soutenus dans cette démarche, de s'adresser à l'ensemble des écoles de l'arrondissement et à toutes les générations. En effet, cela ne concerne pas uniquement ceux qui sont parents d'élèves aujourd'hui, cela concerne ceux qui le seront demain. Cette logique ne bouge pas, il faut donc la perturber, la faire bouger et la faire tomber. Cela concerne aussi tout Paris parce que notre ville est particulièrement frappée.

Je vais terminer car je sais qu'il y a des demandes de prises de parole de représentants des parents d'élèves. L'ensemble des groupes va pouvoir également s'exprimer. Mais je voulais vraiment insister sur la nécessité de se battre sur cette carte scolaire parisienne, car elle est particulièrement dure, au niveau parisien et au niveau du 14^e arrondissement. Avec Agnès BERTRAND nous surveillons de très près les effectifs à l'échelle du 14^e : ils sont quasi stables. Ils représentent moins d'une classe, et on nous annonce la fermeture de 6 classes dans des quartiers amenés à évoluer rapidement, notamment sur le secteur de la Porte d'Orléans !

Je voulais vraiment remercier la mobilisation des parents d'élèves. Un grand rendez-vous est prévu mercredi prochain. Faites passer le message à vos voisins, à vos amis et à vos collègues de travail. Il faut que l'on soit le plus nombreux possible mercredi 20 mai prochain, à cette même heure, sur le parvis de la mairie d'arrondissement. Faites circuler les pétitions dont les parents d'élèves sont à

l'origine. Vous avez une petite carte qui peut être adressée directement à votre Président de la République préféré.

En tous cas, l'engagement de la Maire d'arrondissement est constant. Des moyens doivent être accordés, déployés, renforcés par l'État quand il s'agit d'éducation, de jeunesse et de quartiers prioritaires, sans oublier les autres priorités comme le logement. Je remercie Agnès BERTRAND de suivre particulièrement cette question à mes côtés. Je voulais également souligner le soutien très important des deux parlementaires du 14^e arrondissement, Pascal CHERKI qui ne peut être là ce soir car il est en voyage, et Denis BAUPIN, qui relaie ces questions.

À l'issue du vote de ce soir, nous nous adresserons tous les trois à la Ministre pour l'interpeller à nouveau à ce sujet. Nous irons devant le rectorat lors du prochain CDEN.

Je ne serai pas beaucoup plus longue puisqu'un certain nombre d'arguments et d'éléments vont être développés par d'autres que moi. Je vous remercie de votre présence nombreuse auprès des parents d'élèves, des enseignants, des directeurs et directrices concernés, et auprès de tous les enfants de notre arrondissement.

Je propose, pour l'organisation des débats, de passer la parole au public, c'est-à dire aux représentants de parents d'élèves, puis aux représentants des groupes.

À qui je passe la parole ? À l'école Maurice Ripoché ?

Mme Brigitte ZIRRELLI

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je ne suis pas représentante de parents d'élèves mais je suis institutrice à l'école Maurice Ripoché. Je voulais juste dire une chose : j'invite madame la Ministre et monsieur le Recteur à passer une journée dans ma classe, le deuxième ou le troisième jour après la rentrée, dans une classe de petits, à 30, 31 (voire 32 si on ferme une classe), et à voir la réalité. Je pense que lorsque l'on est dans un bureau, on perd le contact avec la réalité. Il faut venir sur le terrain pour constater ce qui se passe.

Mme Audrey SAN LUCAS

École Maurice Ripoché, représentante adhérente FCPE. Dans son envolée lyrique, Brigitte a oublié un mot clé sur sa petite fiche.

Mme Brigitte ZIRRELLI

Oui : mettre autant d'enfants aussi jeunes dans une classe, j'appelle cela de la maltraitance, et je pèse mes mots.

Mme PETIT

Le rectorat le dit et le Ministre aussi, Paris doit rattraper son retard en matière de scolarisation en 3 ans. C'est plutôt mal parti, avec l'annonce de la carte scolaire !

Allez-y. Il y a huit représentants de parents d'élèves qui m'ont promis d'être très concis dans leur intervention.

Mme Delphine BORGEL-PERES

Bonsoir. Je suis représentante FCPE à l'école maternelle Jacquier et je suis au regret de vous dire que j'étais là il y a 5 ans, parce qu'en 2010, on avait fermé la septième classe. Vous avez parlé de yo-yo, madame la Maire, nous en sommes la parfaite illustration. La septième classe a été fermée en 2010 puis rouverte, car effectivement il y a des effectifs qui varient. Il y a des classes à 25, 26, 27. Nous allons passer à 29, 30, voire plus avec cette fermeture de classe. Nous aimerions maintenir une stabilité dans notre école, notamment par rapport aux nouveaux logements qui vont arriver. Si c'est pour fermer en 2015 et rouvrir en 2016 ou 2017, c'est proprement scandaleux.

Mme MOREL

Bonjour. Laurence MOREL, représentante de parents d'élèves à l'école Sibelle. Notre situation est particulière, car nous avons un problème de sectorisation, ce qui fait qu'en six ans nous avons perdu trois classes. Cette année nous perdons encore une classe, alors que nous savons très bien qu'il y a des logements qui se construisent, notamment boulevard Jourdan, dont nous serons profondément impactés. L'année prochaine, si nous fermons une classe, nous devrons très probablement la rouvrir. Or, fermer une classe, cela déstabilise toute l'équipe pédagogique. Nous avons une enseignante qui était très investie dans l'école, qui va devoir nous quitter au bout d'un an. Nous regrettons profondément cette politique. Merci.

Mme ROUSSEL

Bonsoir à tous. Je représente l'école Alain Fournier. L'école Alain Fournier n'est pas concernée par les fermetures. C'est la septième école concernée par une non-ouverture. En effet, on vient de nous accorder le passage en éducation prioritaire. Nous étions très contents de cela. Cela fait deux ans que l'on est censé accueillir par ailleurs des élèves de moins de trois ans, des TPS. Nous avons du mal à les accueillir pour l'instant -cette année, il y en a quatre-, parce qu'il n'y a plus de place. Mathématiquement, puisque l'on passe en REP, nous avons besoin de baisser les plafonds des classes, donc on a besoin d'une sixième classe. Pour l'instant, ce n'est pas accordé. De deux choses l'une, soit on met 30 élèves dans quatre classes et on ouvre notre TPS (il y a déjà 11 TPS inscrits à la mairie, donc sûrs), soit on élimine les TPS, qui sont pourtant un moyen reconnu pour affronter les difficultés scolaires, surtout dans ce quartier.

Je me permets de rajouter que nous ne sommes pas inscrits dans la rédaction du vœu et qu'il faudrait un amendement à deux endroits, dans le corps du texte et en conclusion, car on ne parle que des fermetures et pas des ouvertures. Je vous remercie.

Madame PARENT

Isabelle PARENT, représentante des parents d'élèves de Prisse d'Avennes, école élémentaire. Nous ne comprenons pas la décision du rectorat puisque l'année prochaine, les effectifs de l'école vont augmenter. Nous allons gagner une quinzaine, une vingtaine d'élèves. Pourquoi fermer une classe ? C'est toujours le yo-yo : il y a trois ans, on a ouvert une classe et là, on la ferme. Or nous avons une nouvelle équipe enseignante et qui a besoin d'une cohésion et d'un projet pédagogique commun. Nous allons bientôt accueillir de nouveaux élèves ; vous connaissez autour de la porte d'Orléans les nouveaux projets immobiliers. Pourquoi fermer une classe alors qu'il y a plus d'élèves, et que dans un an on va en accueillir des nouveaux ? Prisse d'Avennes est une école qui change et qui a besoin d'être accompagnée.

Mme LIVÉ

Bonsoir. Je suis Audrey LIVÉ. Je suis présidente de l'APERO, Association des Parents d'Élèves de la Rue de l'Ouest, que vous connaissez tous. Ce soir, je ne suis pas porte-parole que des parents, je suis porte-parole des enfants, des enseignants, des ASEM (il y en a dans la salle) et de tous les intervenants du 69 Ouest. Fermer une classe, cela veut dire aussi toucher l'ARE, cela veut dire plein de choses.

Nous sommes tous réunis ce soir, élus, parents, représentants, syndicats, pour vous soutenir dans la présentation de ce vœu auprès du conseil d'arrondissement du 14^e.

Moi aussi, ce soir, je voudrais faire un vœu. Je voudrais qu'au-delà de ce joli vœu du mois de mai, vous preniez l'engagement de soutenir l'école. Ce soir, ce vœu nous rassemble, mais la décision n'appartient pas à cette structure. Au cours de la mandature, vous aurez des décisions à prendre pour soutenir l'école et l'intérêt des enfants.

Alors, ce soir, je fais le vœu que nos 6 écoles ne ferment pas, mais ce soir, je fais aussi le vœu que les toilettes soient décentes pour nos maternelles, ce soir je fais le vœu que nous ayons des cars pour

les sorties scolaires, ce soir je fais le vœu que nos fenêtres ferment l'hiver, ce soir je fais le vœu que nos enseignants soient remplacés, y compris les TVP, ce soir je fais le vœu que nos écoles soient accessibles à tous les enfants, ce soir je fais le vœu que l'on installe des TBI dans les classes du 14^e.

Vous aurez à discuter de tous ces sujets au cours de la mandature et j'espère qu'ils seront concertés avec les parents concernés.

Je ne terminerai pas mon propos par une citation car je ne suis pas élue (je sais que c'est à la mode). Je vous remercie pour votre implication dans la défense des écoles du 14^e et vous donne rendez-vous le 20 mai.

[Applaudissements]

M Renaud CARPY

Bonsoir. Je suis Jacques ROCALDI, représentant FCPE pour l'école Jean Dolent. Jean Dolent a 182 inscrits au mois de novembre et nous sommes aussi confrontés à une fermeture de classe alors que le seuil de fermeture est à 175. Les inscriptions ne sont pas terminées pour cette année.

L'école Jean Dolent, c'est aussi une école pour les enfants nécessitant un accompagnement spécifique. Selon les statistiques de la FCPE, la majorité des classes va jusqu'à 60 % de couples mixtes étrangers, de toutes origines et ces enfants ont besoin d'une pédagogie nettement plus attentive en raison de leur insuffisance en français. Jean Dolent, c'est aussi une école pour tous, dans laquelle déjà 6 enfants handicapés ont déjà des AVS. Elle peut aussi héberger des enfants hospitalisés à Sainte Anne, qui peuvent être imprévisibles et qui ont besoin d'un accompagnement soutenu. Réduire le nombre de classes, c'est pénaliser davantage encore ceux qui sont en difficulté.

Jean Dolent, c'est aussi une école symbole du public. A 45 mètres de la maternelle Jean Dolent, on trouve une école privée très cotée, avec un grand parc et des arbres. Pour le moment, les parents hésitent à faire ce choix, car en face, Jean Dolent a bonne réputation, mais en cas de réduction des classes et de seuil d'effectifs dans le public, ils n'hésiteront pas une seconde à envoyer leurs enfants dans le privé. Est-ce cela que veut l'Éducation Nationale ?

Je voulais terminer par une citation de Victor Hugo : « Qui ouvre une école ferme une prison. »

Je suis également responsable du local FCPE pour l'Union Locale du 14^e. Je voulais remercier au nom de l'Union Locale FCPE, l'ensemble des élus pour leur mobilisation exceptionnelle. Les élus nous ont accompagnés au CTA, au rectorat, au CDEN. Ils ont été présents aux Assemblées Générales qui ont eu lieu dans les différentes écoles. Merci pour votre exceptionnelle mobilisation, qui fait écho à celle, sans précédent, des parents dans l'arrondissement, qui montre combien la communauté éducative est impliquée. La communauté éducative, ce sont les parents bien sûr, mais aussi les directeurs et les professeurs d'écoles. Des écoles qui ne sont pas touchées par les fermetures de classe se sont particulièrement impliquées cette année. Elles ont compris que face au budget actuel, elles pourront aussi être impactées l'année prochaine ou l'année suivante.

Il faut tenir jusqu'au bout. On a besoin de cartes postales car nous avons épuisé les 3 000 cartes postales imprimées par la Mairie. On a besoin à nouveau de tracts car tous les tracts ont été distribués sur les marchés ce week-end.

Nous organisons le 20 mai une grande « sardinade » devant la Mairie. Pour cette sardinade, l'idée est que les parents apportent leurs vivres, mais nous avons besoin de barbecues, de personnes pour s'en occuper, pour des raisons de sécurité.

Merci à nouveau pour votre extraordinaire mobilisation.

Mme PETIT

On fera des sardines en papier et des salades.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole dans le public ? Vous avez été sages et raisonnables. Je vais passer la parole à Agnès BERTRAND, qui est à la pointe de ce combat.

Mme BERTRAND

Merci madame la Maire. Je voudrais apporter quelques précisions. Je crois que la question des classes yo-yo, à laquelle vous avez fait allusion, est très importante. On l'a vu sur Jacquier, sur Prisse d'Avennes, on l'a vu sur d'autres, on le verra demain. On ne peut que se réjouir de l'augmentation de logements qu'il va y avoir dans le 14^e, mais cela va entraîner la nécessité d'ouvrir des classes, que ce soit sur Jacquier, sur Prisse d'Avennes ou sur d'autres écoles.

Cette carte est inacceptable pour des raisons d'effectifs auxquelles on a fait allusion tout à l'heure, mais elle l'est aussi pour d'autres raisons ; pour la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, à laquelle nous sommes favorables, qui ne sera pas possible, pour les postes de RASED qui ne seront pas créés, pour les effectifs d'enseignants non remplacés. On a vu en 2015, sur les 4 premiers mois de l'année, les grosses difficultés rencontrées par les écoles sur les non-remplacements des enseignants.

Vous savez que vous aurez toujours les élus aux côtés des parents et des élèves pour la défense du service public d'une éducation de qualité.

La concertation -vous avez fait allusion à la sécurisation- démarre demain, puisqu'il y a une réunion demain avec l'ensemble des directeurs et des représentants de parents d'élèves, pour retravailler sur la sectorisation, en fonction des difficultés qui existent aujourd'hui, mais aussi en tenant compte des logements de demain.

Si nous sommes effectivement attentifs à ces 6 écoles dont la fermeture est prévue, nous sommes également attentifs à l'école Fournier dont vous avez parlé, à l'école Maurice d'Ocagne. En effet, dans la carte, les propositions du rectorat qui ont été refusées par l'ensemble des parents d'élèves, des syndicats et des élus, il y avait une ouverture de classe à Ocagne, ainsi qu'un dispositif « un mètre de plus que de classe » à Fournier. Il ne faudrait pas, en ce qui concerne ces écoles, que tout cela soit oublié dans les négociations.

À l'instar de madame la Maire et les élus, je ne peux que vous féliciter de la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves. Je rassure la FCPE ; nous allons rééditer ces petites cartes, n'oubliez surtout pas de les envoyer. Merci.

Mme PETIT

Merci. Madame CARRERE-GEE, madame KOSCIUSKO-MORIZET, puis les groupes de la majorité.

Mme CARRERE-GEE

Merci madame la Maire. Tout d'abord, je voulais vous féliciter d'avoir pris l'initiative avec madame BERTRAND, de faire signe à l'ensemble des groupes, et au-delà d'ailleurs, car je n'appartiens à aucune formation politique. Merci pour cette initiative ; on aurait pu tous déposer des vœux. Nous sommes tous mobilisés auprès des parents, des enseignants et de la communauté éducative, mais une collection de vœux, cela aurait été moins puissant qu'un vœu commun de l'ensemble des élus du 14^e. Donc, merci madame la Maire, d'avoir pris cette initiative. Bravo aussi à l'ensemble des parents, des enseignants et de la communauté éducative, pour leur mobilisation. J'espère qu'elle sera couronnée de succès.

Je ne vais pas faire un long discours, car tout le monde va vouloir parler. Vous avez démontré à quel point ces décisions sont absurdes, tant les décisions de fermeture que -j'ai été très sensible aux déclarations concernant Alain Fournier- les non-ouvertures de classes.

Au-delà de la question du bien-être des enfants qui est évidente, ce qui me motive beaucoup, c'est la question de la lutte contre les inégalités. Chacun sait que tellement de choses se jouent en maternelle. C'est tellement vrai aussi et surtout dans des quartiers qui sont socialement défavorisés. Je trouve scandaleux d'apprendre que l'on a seulement quatre élèves de moins de trois ans à Alain Fournier alors que c'est le type d'école qui devrait accueillir le plus largement les enfants avant cet âge-là. C'est en maternelle que se joue beaucoup, mais c'est un peu avant la maternelle qu'il faudrait faire un maximum de prévention des inégalités. Je suis vraiment de tout cœur à vos côtés. Merci.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Merci madame la Maire. Nous sommes face à un mouvement inédit qui justifie une action inédite. Sur Paris, dans la prochaine carte, ce sont donc 83 classes qui vont être fermées, contre 34 qui vont être ouvertes, soit un solde de 49.

Ce mouvement, et la manière importante et injuste dont il impacte le 14^e a motivé notre proposition de vœu commun, contrairement à nos habitudes. Vous avez accepté et je vous en remercie car ainsi, c'est plus fort. Cette idée de Stéphane FERTIER et de Chantal MERCADOU a prospéré, fort heureusement.

Ce qui est inique, c'est d'abord le traitement réservé à Paris. Paris voyait la création de 50 classes en 2013 quand il y en avait 439 dans l'Académie de Versailles ou 264 à Lyon. Paris voyait 10 nouveaux postes en 2014, autant que le département de l'Aube ou celui de la Haute Vienne. Je n'ai rien contre l'Aube ni contre la Haute Vienne, mais c'est plus petit. Finalement, Paris se retrouve à moins 29 postes en 2015. On ne peut que constater, que ce soit en création ou en perte de postes, qu'il y a un mauvais traitement systématique de Paris. Y a-t-il des raisons derrière ?

Il y a un problème sur la première année de maternelle, qui doit nous interroger, car sur l'ensemble de Paris, il y a une perte d'élèves en première année de maternelle qui vient contredire le discours que l'on nous a tenu sur les familles.

Il y a aussi, et c'est sur cela que je veux parler, un problème spécifique au 14^e arrondissement. Dans le 14^e, nous ne perdons pas d'effectifs. La somme élémentaire, primaire plus maternelle ne nous voit pas perdre d'effectifs. On a le sentiment de payer pour une répartition de fermetures. Au sein de Paris, les fermetures d'établissements sont réparties entre les arrondissements, d'une manière non proportionnelle à la perte d'effectifs. Sur quels critères ? C'est une question que nous avons déjà posée à l'Éducation Nationale et à la Ministre. Pourquoi dans ce mouvement, dont on conteste l'ampleur sur Paris, car, je vous l'ai déjà dit, j'ai le sentiment que Paris est saquée par rapport aux autres académies, il y a en plus un cas particulier, celui du 14^e arrondissement qui fait, qu'en dépit d'une stabilité globale des effectifs, et parfois, cela a été dit par certains, d'une hausse dans certaines écoles, on perde quand même ? Autrement dit, on a double peine, on a la peine globale sur Paris et on a une peine spécifique 14^e.

Deux points plus particuliers pour finir, si vous le permettez. D'abord, un point d'alerte : les écoles frappées par la fermeture sont plus directement mobilisées, mais cela concerne toutes les écoles. Je remercie les associations de parents d'élèves qui font passer le message. On voit même deux écoles dans lesquelles il n'y a pas de fermetures mais qui seront quand même impactées, via la carte, les reports, les dérogations. Je vois bien que les associations veulent faire passer le message et veulent mobiliser tout le monde, mais quand il n'y a pas de fermeture, c'est plus difficile d'en parler. C'est important que toutes les écoles se sentent concernées, car in fine, elles sont toutes impactées.

Enfin, c'est vrai, vous l'exprimiez tout à l'heure, Madame, qu'il y a besoin d'un amendement pour la classe d'Alain Fournier. Peut-être pourrions-nous écrire rapidement quelque chose et voter la délibération amendée directement. Merci à vous.

M. LIEBAULT

Merci madame La Maire. Le groupe communiste Front de gauche s'associe pleinement à ce vœu commun qui considère que simplifier des enfants pour des raisons financières, annonce des mesures d'austérité. S'il y a des fermetures de classe, c'est qu'il y a des dotations en moins pour Paris. Ce sont donc des raisons purement financières et économiques, qui ne se justifient pas par des raisons démographiques, puisque, cela a été dit, les chiffres sont encore instables ; de 30 à 40 élèves de moins sur l'arrondissement, ce qui ne correspond pas du tout à la fermeture de 6 classes. On voit bien le décalage et le déséquilibre.

Je rajouterai que si on augmente de ce fait le nombre d'enfants par classe en maternelle, cela va défavoriser principalement les élèves les plus en difficulté et de milieux sociaux les plus modestes. Ceci est redoublé par le fait qu'il n'y a pas de création de postes de RASED. Ces enfants qui seront en grande difficulté du fait de l'augmentation des effectifs, n'auront pas de force de rappel par un dispositif spécifique qui s'occupe d'eux. C'est extrêmement grave.

Autre chose qui a été dite, c'est l'absence de brigade de remplacement qui va encore démultiplier les problèmes ; on sait la pression qui existe sur les enseignants, le manque de reconnaissance du travail des enseignants, qui passe notamment par les rémunérations qui sont largement insuffisantes pour une fonction aussi importante. Nous luttons au niveau national pour que ces professions soient revalorisées. Cela fait aussi partie de la lutte contre l'austérité. On sait que s'il n'y a pas de remplacements, on aura peut-être des classes qui seront à 34, voire 35 élèves. Comment imaginer que l'on puisse avoir un enseignement de qualité pour des élèves très jeunes, avec des effectifs aussi importants ?

Je voudrais aussi insister sur le fait que c'est l'ensemble du service public qui est remis en cause. En augmentant le nombre d'élèves par classe en maternelle, on pousse les parents à faire de l'évitement et à mettre les enfants dans des écoles privées, ceci au prix d'une inégalité entre les élèves qui pourront bénéficier ou pas de ces inscriptions, et au prix d'une réduction de la mixité sociale à l'intérieur des classes. Il va y avoir, cela a été dit par le premier ministre, une espèce d' « apartheid social » entre les classes pour les élèves les plus en difficulté et les classes pour ceux qui appartiennent à des catégories supérieures. C'est également très grave.

C'est pour cette raison que les élus communistes ont soutenu dès le départ ce mouvement, en étant présents devant le CTA, le CDEN, et en accompagnant les classes. Toutefois, les élus ont certes un rôle important, mais ils n'auraient aucun poids sans le rapport de force citoyen et populaire qui s'est créé dans l'arrondissement autour de la communauté éducative. Nous ne sommes que l'accompagnement de ce rapport de force, sans lequel aucune mesure n'est possible.

Je dirai pour finir que le combat n'est pas terminé, indépendamment des réunions qui auront lieu ou des annonces. C'est jusqu'à la rentrée de septembre que la bataille va se mener et que des choses pourront être arrachées. C'est souvent le cas ; à la dernière minute, il peut y avoir la décision d'une ouverture de classe.

Nous sommes forcés d'avoir une espèce de bataille défensive contre les fermetures de classe. J'appelle aussi pour l'avenir à avoir des mobilisations offensives pour ouvrir de nouvelles classes dans l'ensemble du 14^e et l'ensemble de la France, ce qui implique des moyens supérieurs pour l'Éducation Nationale. Il faudrait aller jusqu'à des classes de 24, 25 élèves en maternelle. Comment des classes de 30 élèves peuvent-elles permettre un enseignement de qualité ? Comment peuvent-elles permettre à l'ensemble des enfants de se développer et de s'épanouir dans leur parcours scolaire ? Je vous remercie.

Mme BLAUDEL

Merci madame la Maire. Je voudrais tout d'abord remercier tous les parents d'élèves, enseignants et membres de la communauté éducative qui ont pris la parole et qui par leurs interventions ont mis le doigt sur des sujets importants. Je vous remercie pour la dynamique que vous avez lancée sur le terrain. Lors de ma participation à l'une de vos dernières réunions, je me suis dit : « Ça y est, il y a quelque chose qui est en route ». Ce n'est pas fréquent et cela valait le coup de le souligner.

J'ai envie de débiter mon intervention, une fois n'est pas coutume, par une citation (personne ne l'a encore fait), qui m'avait frappée en préparant mon intervention de ce soir. Qui a dit : « La jeunesse est la grande sacrifiée de la société française, c'est pourquoi j'ai décidé d'en faire la grande cause de cette élection » ? J'imagine que vous avez toutes et tous retrouvé l'auteur. Cela se trouve à la page 35 du livre « Changer de destin » publié en février 2012 par François HOLLANDE.

C'est vrai que ce contexte et la décision du CDEN du 10 avril dernier nous amènent bien loin de cette déclaration qui était pleine d'espoir. La situation que connaît notre arrondissement est totalement inacceptable. Certains d'entre vous l'ont déjà dit, c'est aberrant de penser qu'avec un nombre d'élèves qui reste stable, on envisage la fermeture de 6 classes. Comment peut-on imaginer que les enseignants pourront faire leur travail, et accompagner les enfants dans ces années essentielles pour la construction du parcours scolaire, vers plus de socialisation, d'autonomie, du début du langage. Dans ce contexte, comment peut-on imaginer une seconde qu'il soit possible de déceler des situations d'élèves en difficulté et de mener l'accompagnement nécessaire à ses élèves. Ces éléments auraient dû conduire le rectorat à prendre une décision contraire.

Lors de la dernière réunion de coordination, l'une d'entre vous a dit : « Non, nos enfants ne sont pas des chiffres, ce sont des personnes ». La logique pédagogique devrait primer, et non la logique de chiffres. On a pourtant l'impression que c'est ce qui est en train de se produire.

À cela s'ajoute pour moi une incompréhension face au mur auquel on se heurte aujourd'hui, nous élus locaux, dans ce que l'on fait remonter, dans la façon d'alerter sur la situation. Il y a une méconnaissance de la situation de l'arrondissement, avec la création de logements qui va arriver et qui va entraîner des demandes en terme d'école, d'autant plus que ce message est porté par toutes les formations politiques. C'est très important de le souligner et la situation du 14^e arrondissement devrait encore plus interpeller au niveau national.

On note également une absence d'écoute envers l'ensemble de la communauté scolaire qui fait pourtant part de son expérience de terrain et de remontées réelles. Quelqu'un a dit : « venez passer une journée dans mon école et vous verrez ce que c'est ».

Je ne peux pas m'empêcher d'avoir l'impression de revivre à grande échelle ce qui s'est passé sur Jacquier en 2010, quelqu'un en a parlé. On avait pourtant fait un travail de fond avec les directeurs, les enseignants et les parents. On était allés au CDEN, avec Olivia POLSKI. On avait eu l'impression que tout était déjà décidé d'avance.

Reste ce soir la mobilisation, c'est important, même si je crois qu'il ne faut pas tomber dans une forme de parano par rapport au 14^e qui serait encore plus visé. Il ne faut pas non plus rentrer dans une logique maladroite d'opposition des territoires entre Paris et le reste de la France. Nous sommes dans une situation nationale, ce qui donne d'autant plus d'importance à ce que nous faisons ce soir. Une solidarité incroyable s'est développée ces dernières semaines, trans-partisane, entre parents, enseignants, directeurs d'écoles, qui ne sont pas toujours concernés, mais qui se disent que l'avenir de nos enfants ne passe pas forcément par les écoles où les fermetures de classe sont prévues. Cela s'est même étendu à des gens qui n'ont pas d'enfants et qui soutiennent cette cause. Je le dis d'autant plus qu'il est exceptionnel que nous soyons tous mobilisés pour que l'on ne rentre pas dans de petites mesquineries. La force de ce que l'on est en train de faire, c'est d'avancer groupés jusqu'au bout. C'est en tous cas le souhait que nous, écologistes, portons ce soir.

Une question a été soulevée, c'est celle de Fournier ; c'est effectivement un sujet que l'on pourrait aborder tous ensemble de manière groupée. C'est peut-être un peu rapide de faire un amendement ce soir, mais nous avons le temps et nous sommes suffisamment de conseillers de Paris autour de cette table pour préparer quelque chose pour le prochain Conseil de Paris, pour dissocier les problématiques.

Vous pouvez compter sur nous sur le terrain. Ce vœu est un début. Nous nous ferons le relais, tant au Conseil de Paris qu'après de la Maire.

J'en profite pour dire que Denis BAUPIN rencontrera l'équipe de la Ministre cette semaine pour soutenir cette dynamique. Bien évidemment nous voterons ce vœu.

Mme MERCHADOU

Comme la soirée promet d'être longue, je ne vais pas faire le mauvais plagiat de l'intervention de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET que, si elle me le permet, je ferai mienne. Je partage totalement son analyse et ses propositions qui avaient fait l'objet d'une initiative au Conseil de Paris, à laquelle s'était associé Eric AZIERE.

Je voulais vous remercier personnellement, madame la Maire, ainsi qu'Agnès BERTRAND, d'avoir été aussi réactives à la proposition de vœu commun de Stéphane FERTIER et de moi-même, ainsi que pour l'organisation de cette mobilisation avec les familles, les enseignants et les associations. Je vous remercie.

Mme PETIT

Pour conclure, je préfère quand on fait des citations de Victor Hugo plutôt que des références à nos présidents de la République respectifs et préférés. Cela élève le débat sur la question de l'éducation et de la jeunesse. Cela permet aussi de ne pas rentrer dans des logiques comptables d'un gouvernement ou de l'autre ; avant ou après 2013, avant ou après 2012. Il faut qu'on en reste là et que l'on porte ce vœu tous ensemble avec force, parce qu'il n'y a pas de mauvais traitement spécifique au 14^e. Les mauvais traitements de carte scolaire parisienne existent depuis un moment. Lorsque j'étais maman d'élève à Prisse d'Avennes, on avait fermé, avant la réouverture citée tout à l'heure, et on n'avait pas obtenu gain de cause.

L'idée est bien de se battre pour les non fermetures, de continuer à citer Victor Hugo, à citer Jean Zay, comme je l'ai fait le 8 mai, et à citer bien d'autres exemples qui montrent que la priorité va à l'éducation nationale et à notre jeunesse.

Nous nous retrouverons peut-être un jour unanimes pour dire que les dépenses et les investissements faits dans un budget national, quand ils concernent la jeunesse, doivent être retirés des calculs, des comptes et des déficits publics. J'ai l'impression qu'il y a quand même encore un peu de chemin.

Je voulais répondre sur la question de la non ouverture, car il n'y a pas que Fournier qui est concernée. On attend encore des précisions sur l'application des moyens d'éducation prioritaire dans les écoles. Ce n'est pas encore clair, ni assuré auprès des établissements. L'an dernier, nous avons soutenu les parents de Delambre. D'autres écoles pourraient avoir besoin d'ouvertures. Nous soutenons la demande de Fournier de la manière la plus intense possible.

Je propose que l'on en reste là sur la rédaction du vœu, non pas que cette demande de Fournier ne soit pas portée (elle l'est autant que la question des fermetures) mais on l'avait souhaité ainsi pour que cela soit la priorité de ce vœu.

Dans la formulation de ce vœu, sont cités la question des ouvertures et le fait d'avoir un dialogue franc et basé sur des éléments chiffrés et clairs, transparents, entre les mairies d'arrondissement, les directeurs et directrices d'école et le rectorat, car on voudrait arriver à une programmation pluri annuelle. C'est le quatrième point du vœu.

On aborde aussi la question de la brigade des remplacements, car elle est particulièrement touchée à la rentrée prochaine si le rectorat en reste là : il n'y a quasiment aucun poste de prévu pour renforcer cette brigade. C'est un vrai souci. Avec Agnès BERTRAND, nous avons toujours été là pour alerter le rectorat sur toutes les écoles concernées cette année.

Je propose que l'on passe au vote. L'école Fournier et d'autres écoles sont concernées par les ouvertures, c'est pour cela que l'on avait mis une formule plus générale sur la question des ouvertures. En tous cas, nous sommes vraiment là pour l'école Fourier et je note l'unanimité.

Après le vote du vœu, j'adresserai, avec les deux parlementaires, un courrier à la Ministre. Nous noterons l'unanimité du conseil d'arrondissement, et sur ce vœu et sur la demande d'ouverture.

Je vous propose de passer au vote que je devine unanime.

Peut-être pouvons-nous lever la main, symboliquement, pour approuver ce vœu. Merci.

Nous transmettrons aux directrices et directeurs d'école le courrier qui accompagnera ce vœu voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement.

Merci à tous les élus, et encore une fois aux parents et aux enseignants qui sont mobilisés fortement. On ne lâchera rien, Nicolas LIEBAULT l'a rappelé tout à l'heure, y compris le jour de la rentrée. On essaie quand même de faire le maximum pour qu'au mois de juin, on ait des réponses positives du rectorat.

Merci à toutes et à tous pour l'unanimité de ce vœu. On peut l'applaudir.

Applaudissements

DELIBERATION N° 84

- V14 2015 17 Vœu déposé par Carine PETIT et les élus des groupes Socialistes, Radicaux et apparentés, Europe Écologie - Les verts, Communiste-Front de Gauche, UMP et apparentés, UDIModem et 100% 14^e, relatif aux conditions de la réussite scolaire et éducative pour la rentrée 2015/2016 dans le 14^e arrondissement

Madame Carine PETIT rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

DELIBERE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Nous reprenons la suite du conseil avec un sujet assez différent qui est l'adoption du compte administratif 2014. Je ne peux pas être juge et partie sur cette délibération, donc je n'assisterai pas au vote mais je vais demander à madame GUY-DUBOIS, qui est ma première adjointe, de présenter le compte administratif 2014 et d'être la présidente de séance, le temps de ce débat.

- Projet de délibération 14 2015 12

Adoption du Compte Administratif 2014

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Merci madame la Maire. Mesdames et messieurs les élus, je vais vous faire la lecture de l'adoption du compte administratif 2014.

Le compte administratif retrace les opérations d'exécution du budget de notre arrondissement. Il a la même structure que le budget primitif auquel il correspond ce qui permet de faire ressortir dans une balance générale le total des opérations réalisées au titre des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il est soumis chaque année au conseil d'arrondissement puis au Conseil de Paris qui doit l'adopter avant le 30 juin suivant l'exercice. Ce n'est qu'une fois le compte administratif adopté que le Budget Supplémentaire pourra être voté à son tour, lors de la séance du mois de juin.

Le compte administratif se présente de la façon suivante :

- la colonne « crédits ouverts » retrace les crédits du Budget Primitif 2014 ainsi que ceux du Budget supplémentaire 2014 soit au total 8 364 070 €, dont 7 773 680 € en fonctionnement et 590 390 € en investissement ;
- la colonne « dépenses mandatées » soit au total 7 591 477 € dont 7 339 999 € en fonctionnement et 251 478 € en investissement, correspond aux dépenses qui ont fait l'objet soit d'un règlement direct aux fournisseurs, soit d'un remboursement au budget général de la Ville (fluides);
- la colonne « crédits à reporter » correspond au solde d'exécution de l'État spécial, solde qui sera intégralement reporté au Budget Supplémentaire 2015, soit 772 593 €, dont 433 681 € en fonctionnement et 338 912 € en investissement.

Le taux de mandatement de l'État spécial du 14^e arrondissement en 2014 s'élève à 90.7 % à comparer au taux de 2013 à 94.2 %. Sur les crédits de fonctionnement, ce taux d'exécution 2014 s'élève à 94.4 % contre 97.8 % en 2013.

Ces résultats des taux de mandatement peuvent s'expliquer notamment par les éléments suivants :

- une adéquation entre les prévisions budgétaires et les réalisations effectives ;
- l'efficacité et l'adaptation du service de l'état spécial dans la maîtrise du fonctionnement interne et dans l'organisation des nouvelles procédures de liquidation et de pré mandatement à la Ville.

On peut noter que les résultats d'exécution des Centres de Services Partagés (CSP) l'appropriation des modalités de traitement des pièces comptables peuvent expliquer en partie l'amélioration des résultats. Par ailleurs, le calendrier de la clôture budgétaire permet désormais l'intégration sur une durée plus longue des pièces comptables et une meilleure représentativité des dépenses rattachées à l'exercice en cours.

Toutefois, l'envoi tardif de factures de travaux urgents dans les équipements par les prestataires au service comptable peut également générer un ralentissement du traitement des pièces comptables relatives à ces types de prestations.

S'agissant de la dotation d'investissement, le taux de consommation des crédits ouverts s'élève à 42.6 % contre 41.9 % en 2013. Ce résultat d'exécution budgétaire des crédits d'investissement s'explique par l'achèvement de la majeure partie des phases de travaux de rénovation en mairie d'arrondissement et de renouvellement du mobilier des services.

Le taux de consommation en investissement est notamment caractérisé par une mobilisation incomplète des crédits alloués aux Conseils de quartiers, soit que les projets proposés n'aient pas atteint un degré de maturité satisfaisant, soit que ces projets n'étaient pas finançables sur l'état spécial. Par ailleurs, la perspective et la proximité du renouvellement des membres des Conseils de quartiers dès 2014 n'a pas permis de mobiliser les crédits d'investissement lors de cet exercice budgétaire annuel.

Enfin, cette dotation permet également de compléter partiellement ou en totalité le financement de certains travaux dans de nombreux équipements de proximité du 14^e arrondissement : par exemple en 2014, le remplacement de l'éclairage de l'école maternelle Severo pour un montant de 22 500 €, la modernisation de la régie de la mairie du 14^e arrondissement pour environ 26 000 €, des travaux de mise en sécurité du centre sportif Rosa Parks pour environ 12 000 €, etc.

On peut noter que d'ici la fin du mois de juin, les services de la mairie d'arrondissement nous feront remonter les possibilités de report sur le Budget Supplémentaire des stocks sur l'investissement.

Je peux ouvrir le débat ? Je prends les inscrits. Monsieur FERTIER.

M. FERTIER

Merci madame la Maire. Lors du conseil d'arrondissement du 10 juin 2014, vous avez pris l'engagement d'organiser une réunion préalable, une semaine avant la soumission des différents budgets. Il est dommage que cet engagement n'ait pas été respecté. Cela nous aurait permis de lever certaines ambiguïtés. Un compte administratif est suffisamment complexe pour que l'on essaie de déblayer en amont certains points qui méritent de l'être. C'est une observation d'ordre général et j'espère que par la suite on retrouvera cette bonne pratique de la réunion avant budget.

Je vais essayer d'être le plus clair et le plus rapide même si je sais que les chiffres peuvent être difficiles à entendre et à écouter, surtout quand il s'agit de chiffres comptables, avec un jargon bien particulier. Je vais essayer de vous faire part de ma propre analyse, de béotien dans ce domaine, je le reconnais.

Quand on regarde globalement le montant des crédits, on peut noter une relative stabilité, puisqu'il s'agit d'une baisse de moins de 1 %. Si on regarde donc les choses de manière globale, la situation reste inchangée et l'on pourrait s'en féliciter. Mais quand on regarde un peu plus dans le détail, notamment les crédits et les dépenses chapitre par chapitre (par exemple, le fonctionnement général de la municipalité, ou le fonctionnement des écoles élémentaires, des écoles maternelles, des locaux associatifs) en comparaison avec les chiffres de l'année précédente, on constate une baisse de la plupart d'entre eux, hormis ceux de l'administration et des collectivités, de la MDA, ou encore des crèches et garderies. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la transition qui a été faite tout à l'heure sur la question de savoir si le budget est en décalage avec l'état de notre Éducation Nationale et les moyens que l'on y met. Le cadre même de notre éducation, l'état de nos écoles, c'est aussi fondamental que le bon traitement de nos enseignants et de nos élèves.

Je reviens encore une fois sur les baisses des crédits alloués aux écoles maternelles et élémentaires. Elles sont justifiées par de bonnes raisons, c'est-à-dire par une économie en terme d'eau et d'assainissement et par le poste des dépenses énergie électricité, sauf que cette baisse de postes bien identifiés va financer l'augmentation d'autres dépenses moins justifiées.

C'est en cela que l'on ne peut pas être d'accord avec cette présentation, ou en tous cas avec ces choix budgétaires.

Mme GUY-DUBOIS

Vous parlez des crédits ouverts ?

M. FERTIER

Je parle des crédits tels qu'ils sont présentés. Je vais être un peu plus précis. Sur les écoles maternelles : 654 000 € en 2014 contre 691 000 € en 2013. Cela fera peut-être l'objet d'un budget supplémentaire ? Écoles primaires : 989 000 € en 2014 contre 1 055 000 € en 2013.

J'aimerais que vous nous apportiez un peu plus d'explications sur cette approche comptable.

Enfin, un examen dans le détail de ces chiffres a retenu mon attention : d'autres postes de fonctionnement ont vécu, pour le coup, une augmentation très substantielle, ce qui, au regard de ce que je viens de dire, me semble difficile à être justifié.

Le premier poste qui a fait l'objet d'une augmentation sensible par rapport à l'année dernière, c'est « Frais de réception de la collectivité », avec une augmentation de 30 %. Ils sont passés à 54 700 € contre 42 200 € l'an dernier.

Le deuxième poste, qui a certainement une explication d'ordre technique, ce sont les « Frais de nettoyage de locaux relevant de l'expression musicale lyrique ». Là aussi, il y a une augmentation de

51 % par rapport à l'année dernière. Ces dépenses sont passées à 77 000 € contre 51 000 € l'an dernier.

Ce sont autant de questions que l'on est en droit de se poser et qui auraient certainement mérité une réponse en amont. Je suis obligé de vous les poser aujourd'hui publiquement et vous allez certainement m'apporter de bonnes réponses. Je les attends.

Enfin, je terminerai par le budget des Conseils de quartier. Vous nous expliquez que le taux de consommation en investissement est, comme l'année dernière, caractérisé par une mobilisation incomplète des crédits alloués aux Conseils de quartiers. J'ai une question : est-ce qu'à la faveur du renouvellement des Conseils de quartier et de leur charte, une réflexion sur une meilleure mobilisation des crédits a été conduite, puisque c'était déjà en débat l'année dernière ? On nous avait dit qu'effectivement il fallait améliorer les choses. Manifestement, cela n'a pas été le cas.

Je rappellerai que, contrairement à ce qui est indiqué dans votre présentation, un certain nombre de projets de Conseils de quartiers ne souffrent pas d'immaturité, mais plutôt d'une sclérose de l'appareil municipal, ou en tous cas de blocages. Il s'agit d'avancer : pouvez-vous nous donner quelques pistes de réflexion sur la manière d'améliorer les dépenses ou les investissements des Conseils de quartiers ? Je vous remercie pour vos réponses.

Mme MERCHADOU

Merci madame la Maire pour la présentation qui a été faite. Je ferai plusieurs remarques dans le désordre. Tout d'abord, je note que le taux d'exécution est inférieur à celui de l'année précédente qui était de 97,8. Cette année, il est de 94,4.

Le deuxième point rejoint la dernière remarque de Stéphane FERTIER. On note dans ce compte : « immobilisation incomplète des crédits alloués aux Conseils de quartier », qui serait due en partie à des projets non finançables sur l'état spécial. Pouvez-vous me dire quels projets ont été repoussés ? La deuxième raison serait la perspective du non-renouvellement des membres des Conseils de quartier. Le lien de cause à effet de ce dernier argument m'échappe.

Je m'interroge également sur quelques postes de fonctionnement. Les frais d'affranchissements par exemple sont le premier poste de charges à caractère général devant les fournitures de petit équipement et les locations immobilières. Ces frais d'affranchissement s'élèvent à 156 000 €.

Les frais de nettoyage des locaux de la Maison des Associations s'élèvent à 22 000 €. Ils sont presque identiques à ceux de l'administration de la collectivité (24 500 €). Ils sont supérieurs à ceux des écoles maternelles qui s'élèvent à 18 300 €. Je comprends la remarque faite tout à l'heure par une mère de famille sur l'état des écoles maternelles mais je ne suis pas allée vérifier. Sur l'état récapitulatif, les frais de nettoyage sont le troisième poste de dépenses.

Autre poste : les charges représentées par les piscines sont très importantes. Elles s'élèvent à 255 000 €. Enfin, les charges d'électricité sont très importantes : elles sont le deuxième poste après les prestations de service aux entreprises. Ces charges d'électricité s'élèvent à 1 300 000 €. C'est pourquoi, madame la Maire, il faudrait mettre à profit les projets de territoire à énergie positive pour la croissance verte, dont j'aurai l'occasion de parler tout à l'heure. Je vous remercie.

Mme PETIT

Je n'ai pas le droit de voter mais je peux assister et participer aux débats. Voici quelques éléments de réponse. Je voudrais rappeler ce qu'est un compte administratif. Il ne faut pas se tromper de débat. Un compte administratif reflète très précisément et de manière purement comptable le taux d'exécution, c'est-à-dire par rapport au budget primitif, quel est exactement le taux de dépenses et d'engagement des crédits. On voit si une activité correspond au budget voté. Ce n'est pas un débat de budget primitif, monsieur FERTIER ! On a déjà abordé ces sujets lorsque l'on a expliqué en conseil d'arrondissement comment était calculé le budget primitif. C'est quelque chose de très contraint, car c'est calculé en fonction des établissements de proximité, etc.

On a eu aussi un débat sur un certain nombre de grandes fonctions. Par exemple, l'Hôtel de ville nous a demandé de faire un effort d'économie budgétaire sur les budgets de fonctionnement d'équipements sportifs de proximité. Nous avons répondu, avec Agnès BERTRAND, Elisabeth GUY-DUBOIS, ou Amine BOUABBAS, que cela ne remettait pas en cause la qualité du service public si on diminuait de 2 ou 3 %. Souvent on arrive à faire mieux avec les économies budgétaires en regardant de près ce que nos fournisseurs exécutent comme prestations.

Il s'agit de parler du taux d'exécution. Comparer des chiffres 2014 et 2013, ce sont des discussions que nous avons eues au moment des votes des budgets primitifs. Rien ne passe à la trappe.

Concernant les budgets des Conseils de quartier, certaines choses ne vont pas assez vite, c'est une certitude. Nous avons essayé, avec Didier ANTONNELLI, de faire déboucher et aboutir un certain nombre de projets qui sont dans les tuyaux. Par ailleurs, certaines choses sont prises en charge, non pas sur les budgets des Conseils de quartier, mais par les directions directement, ce qui préserve les budgets des Conseils de quartier. Quand par exemple, un Conseil de quartier suggère l'installation d'un ralentisseur sur telle ou telle rue, c'est une bonne suggestion et on essaie que le budget du Conseil de quartier soit préservé de ce type de dépense. On considère en effet que cela relève d'un budget de voirie classique. C'est la même chose lorsqu'il s'agit de sanitaires dans les écoles. On essaie de le faire rentrer dans la programmation de la Direction des Affaires Scolaires.

Le grand télescopage qu'il va y avoir avec les budgets d'investissement des Conseils de quartier, c'est avec le budget participatif. C'est là dessus qu'il va falloir travailler après l'arrivée des nouvelles équipes. C'est : comment arrive-t-on à fonctionner ? Est-ce qu'un budget d'investissement de Conseil de quartier a encore un sens ? Si, du point de vue des équipes de Conseils de quartier, il a encore un sens, nous le maintiendrons, c'est une évidence. Aura-t-il une pertinence et un sens avec le développement progressif du budget participatif, c'est quelque chose que nous aborderons.

En tous cas, j'ai demandé à la Direction Générale des Services et aux directeurs des services déconcentrés, de faire un point sur les projets qui traînent encore et qui nécessitent un investissement de la Ville pour que nous consommions ce crédit et cette dotation d'investissement. Mes adjoints et les chefs de service déconcentrés ont été sollicités pour que d'ici la fin du mois de juin, ils nous fassent remonter une liste d'investissements qui traînent, qui restent dans les placards, dans les établissements scolaires, dans les bibliothèques, et dans tous les équipements de proximité. Vous savez que c'était une dotation d'investissement « guindée », mais le résultat de la consultation publique a été infructueux, depuis plusieurs années, pour la rénovation des lambrequins de la salle de la mairie.

On va regarder s'il n'y a pas d'autres priorités. D'ici le mois de juin et la rentrée, vous aurez une vision très précise de la façon dont sera consommée cette dotation d'investissement.

Nous ferons aussi un point avec les nouvelles équipes des Conseils de quartiers, avec Didier, les adjoints en charge du suivi de ces quartiers, et les équipes renouvelées des Conseils de quartiers.

Le taux d'exécution peut aussi s'expliquer par la période d'élection de l'année dernière. Il y a toujours une période d'installation. Des dépenses qui normalement ont lieu, sont freinées ou reportées. Certaines choses ne se font pas. Vu la manière dont est constitué l'état spécial d'arrondissement, il suffit d'avoir des factures de chauffage moins importantes pour qu'il soit impacté. Ce budget d'état spécial est très lié au climat. Des dépenses de fluides sont plus importantes certaines années s'il a fait plus froid. Cela peut avoir un impact très important sur le taux de dépenses de ce budget.

Mais la priorité reste aux écoles, monsieur FERTIER, c'est la plus grosse composante de ce budget, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, et cela continuera. Nous sommes très attentives, avec Agnès BERTRAND, aux dotations de photocopies, quand il y a des besoins. Nous sommes dans le détail de ce que nous pouvons donner comme services. Nous voulons donner des réponses au plus près des besoins de la vie des écoles, que ce soit pour mener leur projet pédagogique, ou dans l'entretien courant.

Sur les différences entre nettoyage des locaux par type d'équipements, c'est également très lié : pour certains, c'est totalement externalisé, c'est un marché attribué à une entreprise. Pour d'autres, c'est

un mélange des deux. C'est plus du personnel de la Ville qui entretient, mais on peut avoir recours à des prestataires extérieurs. Par exemple, s'il y a une réunion publique un soir ou un week-end dans une école, ceux qui nettoient sont des personnes extérieures. Ce n'est pas proportionnel au nombre d'équipements.

Et non, la mairie d'arrondissement n'a pas augmenté de manière dispendieuse ses frais de réception. Nous pourrions faire passer le détail de cette enveloppe. Il y a même parfois trop de chips et de cacahuètes, et pas assez de petits fours ! Derrière cet intitulé de la ligne, se cachent des réalités beaucoup plus concrètes.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais m'éclipser. Je vous laisse voter.

Madame la Maire sort de la salle le temps du vote.

Mme GUY-DUBOIS

Je vous propose de passer au vote.

Le compte administratif est adopté. Je vous remercie. On peut rappeler madame la Maire. _____

DELIBERATION N° 61

14 2015 12 Adoption du Compte Administratif 2014

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure.

Le Conseil d'arrondissement,

Vu les articles L.1612-12, L.2121-31, alinéa 1er et L.2121-14, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 8 du règlement intérieur du Conseil du 14^e arrondissement relatif au compte administratif ;

DELIBERE

Article unique : le compte administratif de l'exercice 2014 est adopté à la majorité

Votants : 27 dont 5 pouvoirs la Maire sort de la salle du Conseil.

Pour : 20 dont 4 pouvoirs

Contre :

Abstentions : 7 dont 1 pouvoir UMP - UDI - Marie-Claire CARRERE-GEE.

Ne prennent pas part au vote : 3 dont 2 pouvoirs Carine PETIT-Pascal CHERKI, Hermano SANCHES-RUIVO.

- Projet de délibération 14 2015 13

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 9 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Le rendez-vous habituel. Merci madame la Maire. Je vous propose donc d'autoriser à enregistrer 9 nouvelles associations auprès de la Maison des Associations. Elles ont été reçues par Sylvie MARCHAND et son équipe pour vérifier qu'elles avaient bien un cadre qui correspondait au travail de la MDA, c'est-à-dire une activité au moins sociale dans l'arrondissement.

Nous avons de plus en plus de difficultés à établir une nomenclature, car les associations sont de plus en plus spécialisées.

L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DU VILLAGE D'AROUNDU (ARVA)

Elle procure une aide matérielle aux ressortissants du village qui résident en France. C'est une association de solidarité.

LES IMPROFESSIONALS

Elle propose des spectacles, des ateliers, de la formation de l'art et des techniques, de l'improvisation en langue anglaise, française et allemande. C'est d'actualité !

L'ART DE COUDRE

Elle veut promouvoir la création textile. Cela intéresse beaucoup de jeunes femmes.

STEREO CLUB FRANCAIS

Ce sont les nouvelles techniques, l'image en relief, les systèmes 3D.

Le CENTRE DE REFLEXION ET D'INNOVATION SOCIALE (CRIS)

C'est un Espace de débat des universitaires, en général haïtiens, mais pas seulement, désireux d'apporter leur contribution dans le processus de développement d'Haïti.

En ce qui concerne les sports, encore une fois c'est assez compliqué.

L'HERAULT A PARIS

L'association a pour objectif de créer entre ses membres de la région de l'Hérault des liens cordiaux. Certains se trouvent non loin de moi.

MASAMUNE AIKIDO PARIS

Elle développe la pratique de l'aïkido.

PARIS 14 FUTSAL CLUB

Nous n'en avons pas. C'est un nouveau sport qui se développe énormément en France.

AMERICAN CONTRA DANCE

Elle promeut les "contra dances", un style de danse folklorique développée en Nouvelle Angleterre.

Je leur souhaite la bienvenue en votre nom à tous et je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

S'il n'y a pas de prises de paroles, nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 62

14 2015 13 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 9 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur.

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 251116 ;

Vu la délibération 14-10-135 du Conseil du 14^e arrondissement en date du 27 septembre 2010 et la

délibération DUCT-2010-12 du Conseil de Paris en date des 18 et 19 octobre 2010, inscrivant la Maison des Associations à l'inventaire des équipements de proximité du 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative ;
Sur proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article 1er : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Monsieur le Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Didier, pour une délibération sur la charte des Conseils de quartier. Il y aura une demande de prise de parole de Nicolas MANCIER, après votre présentation.

- **Projet de délibération 14 2015 14**

Charte des Conseils de quartier

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. Didier ANTONELLI

Merci madame la Maire. Je vais essayer de faire rapidement. Vous savez que dans le 14^e arrondissement, l'engagement citoyen n'est pas un vain mot. Nous avons une charte des Conseils de quartiers exceptionnelle, depuis 2002, sous l'impulsion de Pierre CASTAGNOU et de Sergio CORONADO, qui avaient fait de la charte et du fonctionnement des Conseils de quartiers, quelque chose de très novateur, à Paris, et pas seulement.

Je vous rappelle que les Conseils de quartiers sont présidés par des habitants. Le Bureau est essentiellement tenu par des habitants. Contrairement à beaucoup d'endroits (il n'y a que le 18^e qui à ma connaissance nous a suivis), ce ne sont pas des élus qui président les Conseils de quartiers et surtout qui en apportent les ordres du jour des réunions. Dans le 14^e, il y a une autonomie très importante des Conseils de quartiers et des habitants qui y travaillent.

Dans le cadre du renouvellement, nous avons voulu prendre en compte les desiderata des conseillers de quartiers. Il y a eu beaucoup de réunions de travail, notamment des réunions participatives au mois de janvier extrêmement suivies, lors desquelles ils ont établi les moyens de meilleur fonctionnement.

Ce toilettage de la charte des Conseils de quartiers est un travail important apporté par l'observatoire des Conseils de quartier du 14^e arrondissement. Nous sommes le seul arrondissement à avoir un observatoire, c'est-à-dire des personnes émanant des Conseils de quartier et du conseil de la maire et des élus, qui supervisent des Conseils de quartier toute l'année, et qui en fin d'année apportent un dossier relatif à ce travail, et surtout des éléments qui permettent d'améliorer le fonctionnement.

Nous avons pris tout cela en compte pour apporter quelques éléments de changement. D'abord, à la demande unanime, nous avons enlevé l'idée de suppléant. Auparavant, il y avait, dans le collège habitant, dans le collège ancien (c'est-à-dire personnes ressources) et dans le collège associatif, des titulaires et des suppléants. On s'est aperçu que les suppléants étaient un peu déçus de l'être, et se séparaient du travail du conseil de quartier, ou alors, ils s'apercevaient qu'ils étaient très actifs, alors que les titulaires l'étaient moins.

Pour arriver à ce que les Conseils fonctionnent mieux, il nous a paru intéressant d'augmenter le nombre de titulaires et de faire passer le collège habitant de 16 à 32, le collège personnes ressources (on les oublie car il n'y en a pas beaucoup, ce sont des gens qui travaillent dans le quartier, des commerçants, des entrepreneurs, le cinéma) de 7 à 14 titulaires, les associations, de 5 à 10. Nous espérons qu'il y ait dans chaque conseil 10 associations qui fassent acte de candidature. Un seul collège reste identique, à 4 titulaires et 4 suppléants, c'est le collège des élus, avec 3 titulaires de la majorité et 1 de l'opposition.

Tous ces conseillers, c'est-à-dire 56 personnes, vont constituer des bureaux très importants. Cela correspond à ce que les Conseils de quartier avaient inventé eux-mêmes, les bureaux élargis, où les suppléants pouvaient venir, ainsi que des personnes, qui voulaient travailler dans le quartier avec les Conseils. Ces 56 personnes auront toutes un droit de vote, aussi bien sur les vœux que sur les dépenses des deux budgets des Conseils de quartier, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses, les votes auront lieu à la majorité simple. En ce qui concerne les vœux qui sont remontés à madame la Maire et qui doivent passer en conseil d'arrondissement, Carine PETIT a souhaité qu'il n'y ait plus de limitation. Avant, il y en avait un par an.

Ces vœux seront votés de manière consensuelle, c'est-à-dire avec les deux tiers du quorum requis. Pourquoi ? Parce que les Conseils de quartier ne sont pas là pour cliver le quartier dans quelque projet que ce soit. Ils sont là pour apporter quelque chose de vécu par tous. La consensualité de ces vœux, même si cela fait que cela dure plus longtemps, permet que le projet soit vu, revu, corrigé par le conseil de quartier, pour arriver, dans une grande unanimité à être déposé et mis sur la place publique.

Je vous demande de faire attention, car il y a une petite coquille sur le dossier que vous avez reçu : l'article 6 est mentionné deux fois. La deuxième fois, c'est l'article 7. Il y a un décalage d'1 article. L'article 7 correspond à l'article 8, l'article 8 à l'article 9, etc. Ce sont les choses les plus simples que personne ne voit. Nous avons été une vingtaine à le lire, moi en premier.

Deux dernières choses : les Conseils de quartiers nous ont demandé de clarifier la position des élus de quartier. J'avais demandé en début de mandature à madame la Maire d'installer un élu de quartier par conseil. Auparavant, ils avaient deux quartiers, ce qui était un peu lourd. Ces élus de quartier ont un rôle défini dans l'article 15 (marqué 14 mais c'est le 15), qui est un rôle de relais entre l'interlocuteur premier du Conseil de quartier et les élus ou les services, quand ils ont des questions en réunion plénière ou en bureau auxquelles ils ne peuvent pas répondre. Ces élus de quartier sont les interlocuteurs privilégiés, notamment du petit Bureau, présidents et vice-présidents et les 4 qui les entourent.

Enfin, le dernier changement porte sur l'observatoire des Conseils de quartier, qui était présidé par Jean-Pierre CHARPENTRAT, qui nous a beaucoup aidés dans cette refonte de la charte. Au lieu de 20 personnes, il n'y en aura plus que 13, ce qui permettra d'être beaucoup plus souple, plus rapide, et plus fréquent. Cela rééquilibrera cet observatoire, car il y aura toujours 6 membres émanant des Conseils de quartier et 7 désignés par madame la Maire, dont le président.

Voilà donc une présentation rapide d'une charte qui ne revient sur rien mais qui au contraire apporte un plus pour que cela fonctionne encore mieux, avec encore plus d'autonomie. Il n'y a aucun retour en arrière. Il n'est pas question ici d'élus présidant les Conseils de quartier, ni même dans le bureau de personnes désignées par madame la Maire, comme on peut le voir ailleurs.

Nous avons voulu aller encore un peu plus loin, si c'est possible. Je vous remercie de délibérer sur cette charte.

Mme PETIT

Merci Didier. Avant de passer la parole à Nicolas MANSIER, je voulais remercier, -puisque nous allons procéder au renouvellement des Conseils de quartier- tous les présidents de Conseils de quartier sortants pour leur investissement, leur engagement, leur patience et leur endurance à faire vivre ces Conseils de quartier, à aller chercher des intervenants, à se mettre d'accord sur les ordres du jour, sur les sujets à présenter. Les remercier aussi pour leur investissement en termes de temps que cela nécessite pour être en soutien de l'organisation des manifestations dont les Conseils de quartier sont à l'origine. Un grand coup de chapeau, un grand merci.

Nous espérons vous revoir bientôt, à travers les nouveaux Conseils de quartier, pas forcément à la même place, mais aux côtés de cette aventure participative qu'est la démocratie de proximité.

Merci aussi au travail de l'observatoire. C'est une instance qui a su garder sa pertinence au cours de la mandature passée. Il nous a aidés à relancer cette nouvelle mandature et ce nouveau cadre de travail des Conseils de quartier.

Nous allons tous nous mobiliser pour le renouvellement de la fin du mois de mai. Je passe la parole à monsieur MANSIER, puis aux élus qui le souhaitent.

M. MANSIER

Bonsoir à tous. Nicolas MANSIER. Je vais témoigner ce soir en tant que président de Conseil de quartier que j'ai été pendant 6 ans, et comme habitant de mon quartier qui a participé aux travaux de mon Conseil de quartier depuis quasiment le début, depuis environ 13 ans.

Je vais témoigner sur le fonctionnement global des Conseils de quartier, pas forcément sur les éléments détaillés des éléments de la charte, pour apporter le témoignage que nous avons été pionniers dans le 14^e. L'infrastructure de la charte des Conseils de quartier, créée il y a 13 ans et qui existe encore aujourd'hui, était novatrice. Le maire de l'époque, qui était secrétaire de son parti, Démocratie locale, et l'adjoint de Démocratie Locale, qui est maintenant député, avaient fait un vrai pari politique, qui n'avait été fait que dans quelques endroits, celui de la parole libre.

Cela a été concrétisé par deux éléments, qui viennent d'être rappelés, mais sur lesquels j'insiste à nouveau : l'animation des réunions et de la dynamique des Conseils de quartier par les habitants eux-mêmes, et la détermination de l'ordre du jour par les habitants.

C'est un pari réussi sur tous les sujets, qui a permis à un certain nombre de nos concitoyens, qui pratiquaient la démocratie une fois par an lors des votes républicains, de la pratiquer plus régulièrement.

C'est un pari réussi, mais un pari pas évident, si l'on regarde les expériences proches de nous. J'étais allé à quelques Conseils de quartiers pour voir comment cela fonctionnait, dans le 15^e, par exemple. J'avais été surpris de voir qu'il y avait une heure d'exposé, 30 minutes de questions des élus, 15 minutes de questions des conseillers de quartier. Il restait 5 minutes à la salle, en fin de réunion, dans le brouhaha, pour s'exprimer.

De l'autre côté de l'échiquier politique, j'étais allé, avec des conseillers de quartier, qui sont maintenant conseillers d'arrondissement, dans le 18^e, où les habitants nous regardaient, ébahis, en voyant comment cela marchait dans le 14^e. Dans le 18^e, à l'époque, le maire, c'était celui qui avait donné son nom à la loi de la démocratie locale.

C'est donc innovation due à deux pionniers, les deux élus dont j'ai parlé et à un groupe de citoyens qui avait réfléchi à une charte.

Comme dirait Michel AUDIARD -puisque maintenant, quand on intervient en conseil d'arrondissement, il faut faire des citations-, on a échappé depuis le début à, excusez-moi de l'expression, « ferme ta gueule ».

Je vous suggère de garder globalement l'architecture de cette charte mais d'être très attentifs, aujourd'hui, dans les semaines et les mois qui viennent, à un élément qu'il est difficile d'écrire : le suivi des sujets. Les Conseils de quartier ont montré qu'ils pouvaient remonter des petits et des grands problèmes de la vie municipale, qu'ils pouvaient faire des petites suggestions d'amélioration, qu'ils pouvaient aussi dresser des perspectives. On a vu des Conseils de quartier dresser de belles perspectives sur la gare du Petit Montrouge, sur la coulée verte, sur la place Denfert-Rochereau, bref, avoir une belle vision d'avenir. Mais il y a une vraie marge de progression sur le suivi des sujets. En tant que président de Conseil de quartier, je l'ai vécu au quotidien.

La Maire vient de saluer l'endurance des présidents et des conseillers de quartier. Je peux témoigner, et je ne suis pas le seul, qu'il fallait effectivement être très endurant. Il y a des exemples caricaturaux : il a fallu deux ans pour installer des emplacements vélos. Depuis 3 ans, on essaie d'installer une télévision à la bibliothèque Georges Brassens. Expliquer aux habitants qu'avec 8 milliards de budget annuel et 50 000 salariés, la Ville de Paris n'a pas réussi au bout de 3 ans à installer une télévision, c'est difficile !

Vous avez salué l'endurance des présidents et des bureaux des Conseils de quartiers. Je pense que fondamentalement, ce n'est par leur rôle que d'avoir cette endurance. C'est le rôle des élus de toutes tendances, que d'écouter et se faire le relais. Le bilan des Conseils de quartier est ce qu'il est parce qu'il y a eu cette endurance, il y a eu ce retour, il y a eu ce travail et cet investissement. Mais je crois qu'il faudrait garder, rassembler, et focaliser le rôle du président de Conseil de quartier, sur le recueil de la parole des habitants, sur la transmission, et sur la partie transformation du rôle des élus, toutes tendances confondues.

Je vous invite donc, au-delà du texte, car on ne peut pas écrire cela, à être très attentifs au suivi, et, toujours à la manière de Michel AUDIARD, à éviter le « cause toujours ».

Mme PETIT

Message reçu. Bravo !

Applaudissements

Mme PETIT

Je vais prendre les inscrits au niveau des élus. Il y a monsieur LESAIN, madame CARRERE-GEE et Florentin LETISSIER.

M. LESAIN

Merci madame la Maire.

Donc, nous étudions ce soir la proposition de charte, afin de procéder dans quelques jours au renouvellement. Je voudrais saluer l'ensemble du travail qui a été effectué par les conseillers de quartier depuis 2011, date du dernier renouvellement, et les remercier pour leur engagement. Nicolas MANSIER le disait très bien, ce sont beaucoup d'heures et beaucoup de travail. Certains parmi eux vont poursuivre, nous nous en réjouissons. D'autres abandonnent malheureusement, je l'ai appris lors du dernier Conseil de quartier auquel j'ai assisté la semaine passée.

Je vais vous faire quelques remarques assez précises sur la charte qui nous est présentée. Je voudrais d'abord dresser un constat qui ne me réjouit pas, mais qui va s'inscrire en creux avec ce qu'a dit Nicolas MANSIER.

Vous, madame la maire, monsieur ANTONELLI, qui avez un vrai engagement sincère sur ces questions, vous nous affirmez que le 14^e est l'arrondissement dans lequel la démocratie locale est la plus vive. Vous le dites très régulièrement, c'est à nouveau écrit dans la proposition de questions qui seront étudiées après, mais je pense que vos fiches ne sont pas à jour. Si ces Conseils de quartier ont été mis en place, c'est avant tout parce qu'en 2002, une loi nous l'avait rendu obligatoire. Le 20^e arrondissement en avait depuis 1995.

Pierre CASTAGNOU et son équipe avaient saisi alors l'occasion de créer des Conseils d'une autonomie extrêmement forte, cela a été dit, plus forte que dans la plupart des autres arrondissements, qu'ils soient de droite ou de gauche. Ils avaient bien raison, et lors de cette première mise en place de conseil de quartier du 14^e, avec cette charte qui chamboulait la donne, ils ont fait un travail exceptionnel qui a porté ses fruits ; en 2002, on avait pratiquement 1 400 candidatures pour être Conseiller de quartier dans le 14^e. Plus de 1 % de la population du 14^e qui est candidate pour participer à ces Conseils de quartier, cela fait rêver, et on en rêve aujourd'hui.

Votre constat de satisfaction repose surtout sur le fait que les Conseils de quartier sont présidés par un habitant et pas par un élu. C'est une excellente chose, nous sommes d'accord avec vous.

À vrai dire, dans un certain nombre d'arrondissements parisiens, 5 je crois, il n'y a même pas de président. Il y a une équipe d'animation non hiérarchisée. Il existe aussi des arrondissements dans lesquels ce n'est pas un élu et nous soutenons cette position du 14^e arrondissement. Toutefois, nous faire croire qu'avoir un président qui soit un habitant plutôt qu'un élu, cela éloigne toute considération politique, à notre sens, c'est une tromperie.

Aux dernières élections municipales, vous avez 4 des 6 présidents de Conseil de quartier qui étaient candidat sur une des listes en présence. Ce n'est pas Didier ANTONELLI qui va me détromper. On ne peut donc pas être dupe de la non politisation.

Le deuxième point qui m'amène à relativiser cette position en matière de démocratie locale, c'est cette participation des habitants, que l'on souhaiterait plus importante. Sur le premier mandat d'exercice de ces Conseils, on nous annonçait une moyenne de 55 participants par réunion des Conseils de quartiers. Je pense qu'elle n'en est plus là actuellement. Les deux derniers Conseils auxquels j'ai pu assister, dans deux quartiers différents, me font penser cela. Je souhaite bien évidemment que cela soit le cas dans d'autres Conseils de quartiers auxquels je n'assiste pas à titre personnel.

Je le disais tout à l'heure, en 2002 on avait 1 400 candidatures, en 2008, 463, en 2011, 341. De plus d'1 % on est passé à 2 pour mille.

Je souhaite de tout cœur - et sachez que l'on fait le travail de notre côté dans ce but - que le nombre de bonnes volontés rebondisse cette année.

Mme PETIT

Mais on ne politise pas, par contre !

M. LESAIN

Pardon ? ...avec une communication à laquelle nous adressons un satisfecit, puisqu'un certain nombre de supports ont été créés pour inciter à s'inscrire.

Mais pour que les gens soient motivés, il ne suffit pas de l'appel à candidatures, il faut que l'engagement fasse bouger les choses. Je reprends parfaitement ce qu'a dit Nicolas MANSIER, que les demandes soient entendues, sur des sujets comme celui de la télévision, par exemple. Je ne vous ferai pas l'outrage de vous parler de l'avenue du Général Leclerc. Les responsables de Conseils de quartier ont eu l'occasion de vous l'écrire récemment. Un sujet autre, comme l'avenir de la rue du commandant Mouchotte, était inscrit à l'ordre du jour du dernier Conseil de quartier Montparnasse-Raspail à votre demande, avant d'être retiré à la dernière minute, à votre demande, afin que le sujet ne soit pas abordé. Je pense que ce n'est pas le type de pratique de gestion d'ordre du jour, qui nous permet de renforcer le sentiment d'utilité des Conseils de quartiers.

Nous sommes aussi conscients que nous ne parvenons pas à faire participer certaines classes d'âge. Lors du précédent renouvellement, vous vous demandiez, je cite « comment faire participer les jeunes du secondaire ». Je ne suis pas d'accord avec vous.

Ce constat, la volonté du 14^e de faire pratiquer la démocratie locale, n'a pas forcément trouvé les bonnes applications avec les dispositifs qui leur sont proposés. C'est ce qui est battu en brèche, ce qui est montré par le dispositif des budgets participatifs.

Énormément d'arrondissements ont plus voté au budget participatif que le 14^e, qui arrive dans la deuxième moitié des arrondissements en termes de participation. Il arrive même le dernier des arrondissements dirigés par la majorité municipale.

En 2015, rebelote. Le 14^e a soumis assez peu d'idées et 5 ont dépassé les 30 votes par internet.

Nous ne nous réjouissons absolument pas de ce constat, et nous allons essayer avec vous d'œuvrer et de rassembler davantage de personnes pour travailler sur toutes ces questions.

C'est aussi pour cela que je vais vous faire quelques propositions concrètes sur la charte qui vous est présentée : des propositions d'amendement.

Une première réjouissance ; dans l'article 4, la garantie aux Conseils de quartier de pouvoir adresser des vœux à étudier en conseil d'arrondissement. Quand on avait travaillé sur le projet de règlement intérieur du conseil d'arrondissement, j'avais tenu, au nom de mon groupe politique, à faire sauter ce nombre d'un vœu au plus par arrondissement. Les présidents qui étaient présents pourront vous le confirmer. Nous sommes heureux de voir que cela a été repris dans la charte. Je ne comprends pas pourquoi vous souhaitez que ces vœux soient adoptés par une majorité qualifiée des 2/3. J'entends ce que dit Didier ANTONELLI, mais je pense qu'un amendement qui propose de ramener cela à une majorité simple comme l'ensemble des autres décisions serait pertinent. Je ne vois pas à quel titre on s'affranchirait d'une logique de majorité pour déposer un vœu, en privilégiant le fait que 2/3 des personnes doivent se prononcer pour. On ne peut pas non plus dire que les Conseils de quartier abusent. On n'a pas étudié le moindre vœu transmis depuis le début de la mandature. Fixer des barrages supplémentaires me semble une mauvaise idée. Il faut garder le principe qui régit toute assemblée démocratique, y compris la nôtre : la majorité simple.

Je m'interroge aussi sur le premier article 6, où l'on demande d'atteindre un quorum de 19 membres titulaires pour pouvoir prendre des décisions sur des vœux ou des dépenses. Ce quorum à atteindre est de nature à empêcher le Conseil de se prononcer sur un certain nombre de décisions, même si nous souhaitons que le niveau de présence soit plus important dans la prochaine mandature des Conseils que dans l'actuelle. Dans l'état présent, ce quorum de 19 membres me semble difficile à atteindre. Or nous devons faciliter la prise de décision et non imposer des quorums spécifiques, dès lors que la réunion a été convoquée dans les formes.

On ne peut pas regretter que les Conseils de quartier n'utilisent pas forcément leur budget dédié et compliquer la prise de décision. C'est le deuxième amendement que je vous propose.

S'agissant de l'article 8, il y a cette logique de qualité de personne ressource, qui est incontestable quand il s'agit d'anciens de Conseils de quartier. Nous voudrions que le conseil d'arrondissement soit informé de la façon dont sont obtenus les acteurs sociaux, économiques ou institutionnels. À ce stade, ce n'est pas expliqué.

Mme PETIT

S'il y en a.

M. LESAIN

S'il y en a. Tout à fait. Mais le cas n'est pas prévu dans la désignation.

À l'article 11, nous pensons que limiter à une personne ressource l'accès au Bureau est un peu faible et empêcherait certains membres de poursuivre leur engagement. Les nouveaux Conseils auront bien besoin de leur expérience et nous voudrions, non pas fixer un seuil supplémentaire, mais rajouter une à deux personnes ressources en fonction des personnes qui pourraient candidater.

Le dernier amendement que je vous propose concerne l'article 25, sur l'observatoire des Conseils de quartier. Monsieur ANTONELLI disait que nous étions les seuls, c'est vrai. Le 13^e va le mettre en œuvre, il a bien raison de s'en inspirer. Cet article indique que l'observatoire va être composé de 13 membres, dont 7 désignés par le maire, y compris le président. C'est un retour en arrière par rapport à la précédente charte. Seuls 8 des 20 membres, donc pas la majorité, sont désignés par le Maire. D'ailleurs, l'observatoire lui-même a fait des propositions pour que la majorité des membres soient désignés par les Conseils et pas par le maire. Je pense que l'idéal serait que les Conseils de quartier eux-mêmes désignent la majorité des membres de cet observatoire et élisent entre eux le président.

Ce n'est pas un bon signal à envoyer en termes de démocratie locale, que la maire désigne la majorité des membres et le président.

Je conclus en espérant que ces différents amendements soient soumis au vote, mais je vois que Didier ANTONELLI les a notés.

Pour nous ce renouvellement arrive tardivement. Nous aurions préféré, nous l'avons dit il y a un an, qu'il soit fait dans la foulée des élections municipales, afin de profiter d'un mouvement de respiration démocratique, qui a vu les habitants du 14^e être plus nombreux à aller voter que la moyenne parisienne. Vous avez préféré reporter le renouvellement d'un an, soit. Nous pensons que cela n'aura pas de conséquences sur le nombre de candidats, que nous souhaitons le plus nombreux possible, mais nous ne comprenons pas ce report pour aboutir à une charte des Conseils de quartier qui dans la forme n'est pas révolutionnaire.

En 2014, dans votre programme, vous nous indiquiez, je cite, « Le renouvellement des Conseils de quartier, par une démarche innovante ». Cette démarche innovante, c'est la même qu'en 2002, c'est la même qu'en 2008, c'est la même qu'en 2011. En 2002, elle était certes très en avance sur son temps. Je pense que l'on peut faire mieux. La seule vraie rupture, dont nous allons parler dans un instant, c'est que vous suggérez la possibilité d'une baisse des budgets des Conseils de quartier. Ce n'est pas à notre sens de l'innovation. J'espère, je pense, je souhaite, que les nouveaux Conseils de quartier aient plus d'ambition et d'imagination pour leur rôle et pour leur action, dont nous avons bien besoin. Nous serons heureux de participer à cela.

Mme CARRERE-GEE

Je propose de faire plus court. Il y a encore des petites coquilles, je vous en parlerai tout à l'heure.

Je suis très mal à l'aise avec ce collège des personnes ressources. Je comprends que le réformer soit délicat, mais ce serait quelque chose à encourager que d'avoir une forte représentation au sein des Conseils de quartiers des acteurs socio-économiques locaux. Il est certes difficile de les mobiliser, mais encore faut-il essayer. Tous les commerçants, tous les représentants d'entreprise du 14^e ont-ils reçu une information ? Pour s'assurer qu'ils viennent, il faut quand même les informer. Je ne sais pas si c'est fait, et si ce n'est pas fait, c'est grandement dommage. Prendre des anciens de Conseils de quartier est certes commode ; ils s'investissent dans la vie de leurs quartiers, on n'a pas envie de s'en séparer. Vous avez combien de noms ? 12 noms ; 14 ? Je voudrais donc savoir ce qui a été fait comme démarche envers les acteurs socio-économiques.

Sur la question politique, je sais que tout le monde n'est pas d'accord avec moi. Il faut aller plus loin dans la distance Conseil de quartier et milieu politique. Si l'on voulait que ce soit réellement démocratique, les élus ne devraient être présents à un Conseil de quartier que s'ils y sont invités. Cela aiderait à prévenir toute tentation. (On parlait de fixation d'ordre du jour tout à l'heure.)

Par ailleurs, il serait de bonne pratique que les gens qui candidatent au bureau des Conseils de quartier fassent connaître leur appartenance politique.

C'est bien que les militants politiques s'engagent, mais il faut veiller à ce que les Conseils de quartier ne soient pas composés uniquement de militants politiques car sinon on finit par les pousser à aller au-delà du simple engagement citoyen.

C'était une simple remarque. Je ne vais pas m'abstenir. Je vais voter cette délibération, mais sur les personnes ressources et sur l'insuffisance de la représentation des acteurs socio-économiques, je ne

trouve pas cela terrible. Et je ne suis pas sûre que tous les efforts soient faits. En tous cas, il faudrait améliorer.

Mme PETIT

Pour qu'il n'y ait pas de faux débat, je voudrais faire une parenthèse sur les tentatives de récupération politicienne dans les Conseils de quartier.

Mme CARRERE-GEE

Je ne l'ai pas dit comme ça !

Mme PETIT

Depuis les deux derniers mandats, on a vu, tout aux élections municipales, qu'aux élections législatives, qu'il y avait des candidats issus des Conseils de quartiers, parfois en position de président, en tous cas très investis. Cela n'a jamais posé de problème, parce que, et du point de vue de la mairie, de l'ancien maire, des adjoints, et des personnes candidates -des deux côtés de la barrière-, on était réglo. On respectait à la fois la qualité de candidat du débat au moment de l'élection et la qualité de conseiller de quartier.

Je voudrais rassurer tout le monde, car cela s'est toujours bien passé dans le 14^e arrondissement. On a toujours su faire la part des choses et ne jamais mélanger les débats. Rappelez-vous des candidats aux dernières élections législatives et vous verrez que cela n'a jamais empêché les Conseils de quartier d'avoir de vrais débats, de fonctionner et de travailler.

Florentin LETISSIER a demandé la parole, Nicolas LIEBAULT, Célia BLAUEL, puis il y aura un mot de conclusion.

M. LETISSIER

Merci madame la Maire. Je voudrais, au nom du groupe écologiste, commencer par remercier notre collègue Didier ANTONELLI, qui, tout le monde le reconnaît, s'est énormément impliqué sur ce sujet. Nous estimons aujourd'hui que cette charte est satisfaisante à bien des égards.

Je voudrais me réjouir de la dynamique globale en faveur de la démocratie participative, à l'œuvre au niveau parisien, et en particulier dans le 14^e arrondissement, depuis de nombreuses années maintenant. Cette démocratie participative a fait ses preuves au niveau local : on est en capacité de donner la parole aux habitants sur des projets de proximité.

La nouveauté, c'est le budget participatif parisien ; c'est un nouvel outil pour la démocratie participative. Se pose la question de son articulation avec les Conseils de quartier. La hausse des financements globaux consacrés à la démocratie participative est un changement important. Des sommes très importantes vont être mises à disposition pour financer des projets. C'est un point de satisfaction.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur les articles, mais grâce à cette charte, il existe des outils dont peuvent aujourd'hui se saisir les Conseils de quartier pour développer des projets, notamment l'outil du vœu. Je ne siège pas depuis longtemps dans cette assemblée, mais je n'ai pas encore vu passer de vœu émanant des Conseils de quartier depuis le début de cette mandature. C'est vraiment un outil dont les Conseils de quartier doivent se saisir, car politiquement, cela a un sens et cela engage les élus du conseil d'arrondissement. C'est vraiment un outil très intéressant dont les Conseils de quartier devraient se saisir davantage à l'avenir.

La question de l'articulation entre les Conseils de quartiers et le budget participatif a été posée lors des réunions de travail menées autour de cette charte. Dans l'article 3, il est fait mention de ce qu'est un Conseil de quartier, notamment le fait qu'ils doivent participer à l'élaboration des projets

dans le cadre du budget participatif. Il serait intéressant, que dans le cadre des projets retenus dans la première phase du budget participatif et qui seront examinés par une commission ad hoc bientôt convoquée dans le 14^e arrondissement, que les Conseils de quartier soient associés à une sélection des projets soumis ensuite au vote des habitantes et des habitants. C'est déjà prévu mais c'est bien de le préciser.

On y reviendra un peu plus tard dans cette séance : se pose la question du budget d'investissement des Conseils de quartier. Quelle place aura-t-il avec ce budget participatif qui va influencer les dépenses d'investissement ? Je serais intéressé en tant qu' élu d'avoir l'opinion des membres des Conseils de quartier sur cette question. Le budget participatif, qui va financer les dépenses d'investissement et qui est une opportunité pour les Conseils de quartier, ne va-t-il pas venir se substituer à des décisions impulsées par les Conseils de quartier ? Je pense que c'est tout à fait compatible, dans la mesure où les Conseils de quartier peuvent se saisir de ce budget participatif pour financer des dépenses d'investissement. Cela m'intéresserait d'avoir l'opinion des personnes impliquées.

Pour terminer, on a tous envie autour de cette table qu'il y ait une mobilisation importante dans le cadre du renouvellement de ces Conseils de quartier, afin que les habitantes et les habitants du 14^e investissent ces lieux. Je crois que la mairie fait tout son possible en matière de communication, en matière de diffusion de l'information, pour que cette mobilisation soit au rendez-vous.

Monsieur LESAIN, vous avez fait un certain nombre de remarques sur la charte, mais je pense sincèrement que l'ampleur de la mobilisation dans les Conseils de quartier ne viendra pas de petits amendements techniques, même s'ils peuvent avoir de l'intérêt.

Sur la question du suivi, dont parlait Nicolas MANCIER, les gens vont venir dans les Conseils de quartier à partir du moment où ils savent que les projets impulsés ou les souhaits formulés dans le cadre de ces Conseils de quartier ont des chances de se réaliser, et s'il y a un travail dans la durée qui s'impulse avec les élus.

À cet égard, je pense que le rôle des adjoints de quartier, qui est rattaché aux différents Conseils de quartier me semble tout à fait important.

M. LIEBAULT

Merci madame la Maire. Le groupe communiste Front de gauche salue le travail accompli par les Conseils de quartier depuis des années.

Nous nous étonnons des interventions de l'opposition sur la politisation. Le fait que des personnes se retrouvent sur des listes électorales montre au contraire que les Conseils de quartier sont le ferment d'une participation citoyenne, qu'ils donnent envie aux habitants, par le biais des Conseils de quartier, de s'impliquer de manière plus importante dans la vie de l'arrondissement et dans la vie politique. Le fait que les Conseils de quartier soient le vecteur d'un engagement plus important est tout à fait positif.

Par ailleurs, il n'est pas honteux d'être militant politique et membre d'un Conseil de quartier. La citoyenneté ne se découpe pas en tranches. Il n'y a pas d'une part les personnes qui seraient neutres aux Conseils de quartier et des politisés qui seraient militants politiques d'autre part.

Si les militants politiques prennent cette place, c'est parce qu'il faut encore élargir les Conseils de quartier. Le tirage au sort va jouer, mais le Conseil de quartier se renforce au fur et à mesure des années. Des personnes qui ne sont pas tirées au sort ont vocation à participer au Conseil de quartier, pour le vivifier, le transformer et le renforcer. Cela me paraît très important.

Personnellement, je salue les modifications positives contenues dans cette charte, notamment parce que cela permet une participation plus forte à la vie de l'arrondissement lui-même. Le fait que l'on multiplie les vœux est important.

Là où le bat blesse peut-être, c'est que les habitants connaissent encore trop mal ce que réalisent les Conseils de quartier. L'enjeu des années à venir est de valoriser les bilans des Conseils y compris par le biais des adjoints de quartier. Il faudrait faire en sorte que dans chaque conseil d'arrondissement, il y ait un moment pris par les adjoints pour faire un bilan et trouver une forme de suivi des projets, comme l'a dit Nicolas MANCIER.

Je finirai sur un point qui me tient à cœur : je porte le projet d'une bagagerie pour les sans-abri dans le 14^e. Une bagagerie vient de s'ouvrir dans le 20^e, la « Bagagerie 20 », et elle émane de la dynamique des Conseils de quartier. Autant « Antigél » dans le 15^e s'est bâti autour des paroisses (autre forme de mobilisation citoyenne), autant dans le 20^e, c'est à partir des Conseils de quartier que les nombreux bénévoles se sont mobilisés pour faire vivre la bagagerie et ont permis sa création.

On voit donc bien que les Conseils de quartier peuvent vivifier et mobiliser autour des projets de l'arrondissement.

Mme BLAUDEL

Merci madame la Maire. La question de la démocratie locale est un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, chez les écologistes.

Beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais revenir rapidement sur trois sujets : l'historique (car je me dois de réagir sur l'intervention de monsieur LESAIN), la politisation des Conseils de quartier (car on ne met pas tous la même chose derrière ce terme), la charte et l'annuaire.

Sur l'historique, je voudrais vous rapporter une anecdote. Lorsque je suis arrivée à Paris en 2003, j'étais étudiante à la Sorbonne. Nous étions 20 étudiants envoyés dans des Conseils de quartier. Pas de chance, je suis arrivée en retard, et j'ai hérité du 7^e arrondissement, que personne ne voulait prendre. Sans vouloir faire de caricature, oui, cela fait une énorme différence quand c'est un élu qui tient le crachoir (pardonnez-moi l'expression) et qui ne donne presque jamais la parole. À l'époque, je n'étais pas méchamment politisée, je n'avais pas de carte, mais j'avais remarqué que cet élu avait repéré dans la salle les opposants politiques et s'était débrouillé pour les écarter.

Dans cette étude, le 14^e était au-dessus du panier à cette époque, car il y avait eu un réel courage politique et une ambition de Pierre CASTAGNOU et Sergio CORONADO de donner toute leur place aux Conseils de quartier. On peut s'en satisfaire, car cela reflète bien l'esprit du 14^e et l'ambiance de notre arrondissement qui s'implique depuis des années dans le milieu associatif. La rencontre de tout cela a donné des Conseils de quartiers innovants, avec des choses qui ont très bien réussi, d'autres qui ont été plus compliquées. Je me souviens du premier budget participatif. On a appris en 2006, 2007 le rapport au temps avec les membres des Conseils de quartier. C'est un très bon exercice que de partager notre quotidien avec les membres des Conseils de quartier.

Pour en venir à la question de la politisation : le conseil de quartier est aussi un endroit où l'on se forme à ces questions de la vie publique. Certains y font un bref passage, parce qu'ils ne s'y intéressent pas forcément, d'autres y rentrent. Je me souviens d'un moment en 2005, où l'on s'est posé la question de partager en dehors des Conseils de quartier, en mode éducation populaire. En effet, il n'y avait pas d'éducation populaire à l'époque sur les enjeux du traité européen. On débordait du quartier, on était plutôt à se poser des questions, le oui, le non, le pourquoi. C'est à cela aussi que servent les Conseils de quartier. Si c'est votre définition de la politisation, c'est plutôt bon signe : cela forme des personnes à venir prendre des responsabilités. J'irai même plus loin : cette politisation se fait dans d'autres organes de notre arrondissement. J'ai vu des présidents de jardin partagé, commencer timidement comme président, s'occuper de la vie de leur quartier, puis s'intéresser globalement à la politique. Ce n'est pas la personne assise derrière moi que je vise, mais d'autres personnes.

Je trouve cela très positif. C'est plutôt de votre côté que je m'inquiète. Quand vous dites, « nous nous organisons pour le faire savoir », que faut-il entendre ? Qu'il y a une forme de volonté d'entrisme chez vous ? Si c'est ça la politisation des Conseils de quartier, oui, effectivement, c'est négatif. Mais n'étant pas de nature parano, je pense que nous ne sommes pas tous dans le bon sens de ce point de vue-là.

Pour dire un mot sur la charte, je voudrais signaler deux petits bémols et deux recommandations d'avenir. Je voudrais évidemment saluer le travail très important de notre collègue Didier ANTONELLI, travail de co-construction avec les conseillers de quartier. C'est cela aussi la démocratie participative. Ce texte est très bien. J'ai juste relevé -c'est anecdotique, mais cela me fait toujours hérissier le poil- : « La parité sera réalisée, si c'est possible » ! Il fallait que je le dise !

Le deuxième sujet est la question soulevée depuis plusieurs années autour de la présidence de l'observatoire. Nous nous étions aussi fait le relais. Il faut arrêter avec cette polémique. Nous avons tous confiance en notre Maire d'arrondissement. Éventuellement, on pourrait penser à un dispositif où vous prendriez attache des présidents de Conseils de quartier pour désigner ensemble la personnalité qualifiée. Ainsi, on sortirait de ce débat.

Par rapport à la mise en œuvre de cette charte, je souhaite faire deux recommandations pour l'avenir : quelle que soit la charte que l'on a sur le papier, cela fonctionne beaucoup avec les dynamiques et les personnalités qui s'impliquent, et la façon dont notre élu à la démocratie locale s'implique dans ces questions. Je voudrais donc faire une recommandation à nous, élus et aux futurs conseillers de quartier.

À nous, élus : être présents, mais revenir dans l'état d'esprit de 2001, c'est-à-dire faire l'effort de ne pas aller s'asseoir en tribune avec les membres des Conseils de quartier. Se mettre 5 rangs derrière et être plus en écoute. Être en renfort si besoin, mais ne pas être central et laisser le débat s'installer. C'est l'une des mesures qui a fait que cela a un peu ralenti ces dernières années et il est important de se discipliner à nouveau dans cette dynamique.

Aux futurs conseillers de quartiers : ne pas s'empêcher la collégialité. Ne restez pas dans votre quartier. Il y a de beaux projets à réaliser inter-quartiers, à l'échelle de l'arrondissement. Justement, un projet de bagagerie avait été proposé il y a quelques années, soutenu par des Conseils de quartiers. Il n'avait pu voir le jour pour différentes raisons.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous voterons cette délibération.

Mme PETIT

Monsieur LESAIN m'a demandé la parole pour une correction.

M. LESAIN

Je voudrais corriger quelque chose que j'ai dit, pour être absolument clair. Je précise que je ne suis absolument pas contre la politisation des Conseils de quartier. Je dis seulement que penser que le fait que le président ne soit pas un élu est un moyen utile pour empêcher la politisation des Conseils de quartier, est une chimère.

Je fais un erratum sur ce que j'ai dit : la majorité des membres de l'observatoire des 3 Conseils de quartier était bien désignée par madame la Maire. Je disais que parmi les propositions faites pour la rénovation de la charte, par l'observatoire des Conseils de quartier, il est demandé que la majorité des membres ne soit plus désignée par la Maire. C'est la confusion que j'ai faite.

Mme PETIT

Didier, quelques éléments de réponse.

M. ANTONELLI

Sans rentrer dans les détails, un mot sur la politisation : on n'a jamais dit que c'était pour empêcher la politisation des Conseils de quartier ! On a dit que c'était pour laisser libre cours aux habitants, qu'il a été désigné et tiré au sort par les autres habitants.

Quand je suis allé dans les Conseils de quartiers, je n'avais aucune carte d'aucun parti. C'est parce que je suis allé dans les Conseils de quartiers que je me suis politisé. Je rejoins ce qu'a dit Nicolas tout à l'heure : c'est une forme de politisation. La loi de 2002 a été faite dans ce sens : essayer de renouveler un personnel politique de base, en lui donnant l'accès aux fonctions des municipalités.

Je vous rappelle que l'une des fonctions premières des Conseils de quartiers est d'apprendre comment fonctionne notre ville. Aujourd'hui, nous sommes, ici, relativement habitués (quoi que cela reste encore parfois nébuleux), alors que le citoyen lambda, qui rentre dans un conseil de quartier, s'aperçoit que ce n'est pas en claquant des doigts que l'on refait sa rue. Il faut un dossier, il faut passer du temps, remonter par les élus, que son projet soit accepté par ses copains du conseil de quartier. L'apprentissage du conseil de quartier, c'est d'apprendre que son voisin ne pense pas tout à fait la même chose que soi. C'est très important. Un conseil de quartier, c'est d'abord et avant tout un lieu où des voisins se rencontrent et parlent ensemble. C'est d'abord cela. Après, il peut y avoir des projets, ou non. Beaucoup n'ont pas envie de dépenser les budgets d'investissement. C'est une possibilité des Conseils de quartiers. S'ils étaient présidés par des élus, ce serait obligatoirement : comment dépenser le budget alloué.

Vous voulez revenir sur ce qui est dedans. Je rappelle que les budgets sont votés à la majorité simple parce que cela va plus vite, mais que les vœux sont votés aux 2/3, justement pour éviter la politisation. Si on rentre des projets tous les ans et si on les fait élire à 51/49, on politise les Conseils de quartier. Mais si on demande un consensus important des conseillers présents, on est obligé de rentrer en discussion, de faire des concessions dans son projet ou dans son vœu, et d'arriver à quelque chose qui rassemble le quartier et qui le représente. Toutefois, les conseillers de quartier ne sont pas des élus, ils ne sont pas des représentants réels de la démocratie. Les véritables représentants démocratiques du 14^e, ce sont les élus, nous sommes bien d'accord. Il faut aussi remettre les Conseils de quartier à ce qu'ils sont : ce sont des instances de concertation et d'aide pour les élus. Ce ne sont pas des institutions de décision. Demander un consensus sur quelque chose, c'est très important, tellement important que nous n'avons pas eu de vœu depuis un an. Cela ne se fait pas n'importe comment. Un projet qui serait porté par 51 % des votants, là, ce serait politique. Ce pourrait être politique, alors que demander un consensus, ça l'est beaucoup moins. On est obligé de discuter, on est obligé de faire des concessions.

Je voulais répondre à madame CARRERE-GEE, car je suis entièrement d'accord. Les Conseils de quartier qui travaillent dans notre arrondissement, travaillent souvent en relation avec des commerçants. Les ciné-clubs se font souvent dans les cinémas, les circuits de livre, avec l'appui de certains commerçants. Les commerçants ont du mal à trouver du temps, à s'impliquer réellement dans des réunions telles que nous les concevons.

J'aimerais bien qu'il y en ait plus. Depuis 15 jours, les conseillers de quartier ont mis, chez les commerçants, le plus souvent, les papiers que nous avons faits pour le renouvellement. Ces commerçants les ont, mais ne les remplissent pas. Cela ne les empêche pas de participer aux Conseils de quartier par un autre biais. Quand ils ont un problème, ils connaissent le conseil de quartier, ce qui en 2002, n'était pas le cas. Ils s'adressent assez souvent aux Conseils de quartier, ou aux élus directement.

C'est très compliqué. Je vous rappelle que les Conseils de quartier sont également ouverts aux gens qui travaillent. Quelqu'un peut habiter en banlieue sud, travailler dans le 14^e, et participer aux Conseils de quartier. C'est compliqué de le joindre pour lui dire que cela existe.

Je suis très heureux de ce débat. Il y a eu beaucoup de prises de parole, toutes très intéressantes. La démocratie participative et locale dans le 14^e compte pour nous. Tous, nous aiderons les Conseils de quartier pour qu'ils travaillent le mieux possible et surtout qu'ils soient les plus nombreux possibles à candidater. Aujourd'hui, c'est plus difficile qu'en 2002 : les gens se sentent moins concernés, sauf quand cela les touche directement. Certains Conseils de quartier ont eu énormément de participants au moment d'un projet. Une fois le projet passé, forcément, il y en a moins. Aujourd'hui à Montparnasse, il y a énormément de monde aux réunions, c'est normal.

Il y a donc un équilibre à trouver : que les Conseils de quartier -et la charte sert à cela- aient une base de travail très forte, qui leur permette d'avancer même quand il n'y a pas de sujets premiers dans leur quartier, et de créer du lien entre les gens du quartier. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci Didier ANTONELLI. Je vous propose de passer au vote, car je pourrais dire beaucoup de choses, mais par ce vote, nous souhaitons bonne chance aux Conseils de quartier. Nous devons également être en mesure de faire un point régulier entre nous, avec l'appui du futur observatoire. Je souhaite qu'il y ait le plus de candidats possibles. On ne peut forcer personne malheureusement. Je souhaite que l'on puisse bien travailler avec les futurs conseillers de quartier.

Monsieur LESAIN, maintenez-vous vos demandes d'amendement ?

M. LESAIN

Oui.

Mme PETIT

Nous, majorité municipale, ne voterons pas ces amendements, mais vous pouvez les exposer à nouveau rapidement.

M. LESAIN

Article 4 : nous prévoyons que les vœux soient adoptés à une majorité simple et non à une majorité qualifiée des 2/3 du conseil de quartier.

Mme PETIT

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

M. LESAIN

Article 6 : que soit supprimée l'obligation d'atteindre le quorum de 19 membres pour pouvoir prendre une décision sur des vœux de dépenses.

Mme PETIT

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

M. LESAIN

Article 25 : que l'observatoire des Conseils de quartier soit composé de 11 membres dont 6 désignés par les Conseils de quartier et 5 désignés par la Maire, le président étant élu par les membres de l'observatoire.

Mme PETIT

Je propose que l'on en reste à ce que l'on a proposé. On arrêtera une liste avec Didier ANTONELLI, qui fera l'objet d'un consensus au niveau de l'arrondissement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? L'amendement est rejeté.

Je vais mettre aux voix ce projet de charte. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Cette charte est adoptée.

Rendez-vous le 28 mai sur le parvis de la mairie pour le tirage au sort des prochains conseillers de quartier. Merci pour vos interventions.

Je rappelle juste l'heure : il est 22h28, et nous allons aborder le quatrième point de l'ordre du jour. Je passe la parole à Amine BOUABBAS, sur un avenant à bail emphytéotique.

DELIBERATION N° 63

14 2015 14 Charte des Conseils de quartier

M. Didier ANTONELLI rapporteur.

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2543-2 ;

Vu la délibération 14-02-01 du Conseil du 14^e arrondissement en date du 14 janvier 2002 créant le Conseil de quartier du 14^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Didier ANTONELLI, Adjoint à la Maire en charge de la participation citoyenne, du budget participatif et de la vie associative ;

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBÈRE

Article 1er : La Charte des Conseils de quartier dont le texte se trouve en pièce jointe entre en application à partir du 11 mai 2015.

Article unique : est adoptée à la majorité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	24 dont 6 pouvoirs
Contre :	dont pouvoir
Abstentions :	UMP-UDI 6 dont 1 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	dont pouvoir

1er amendement : art 4 de la Charte des Conseils de quartiers modifiée comme suit : « Ces vœux doivent faire l'objet d'un consensus et être approuvés par la majorité simple des conseillers de quartier présents lors du en séance plénière ».

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	7 UMP-UDI- Marie-Claire CARRERE-GEE dont 1 pouvoir
Contre :	23 dont 6 pouvoirs

2e amendement à la charte : est rejeté à la majorité. Suppression de l'article 6 de la Charte.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	7 UMP-UDI- Marie-Claire CARRERE-GEE dont 1 pouvoir
Contre :	23 dont 6 pouvoirs

3e amendement à la charte : est rejeté à la majorité. Art 25 modifié comme suit : « Un observatoire des Conseils de quartiers du 14^e arrondissement est institué par une durée équivalente à celle du mandat des Conseils de quartiers ; Il est composé de 13 membres, la majorité de ses membres est désignée par le Conseil de quartier, la Maire désigne les autres membres ».

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	7 UMP-UDI- Marie-Claire CARRERE-GEE dont 1 pouvoir
Contre :	23 dont 6 pouvoirs

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- Projet de délibération 2015 DLH 3

Location à la RIVP de l'immeuble communal 10, rue Julia Bartet (14^e) - avenant à bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. Amine BOUABBAS

Merci madame la Maire. Je vais essayer d'aller assez vite, puisque ce sujet avait été abordé lors d'une précédente délibération. C'est un très beau projet, dont la première pierre a été posée il y a quelques semaines, au niveau du 10 à 14 rue Julia Bartet / 2 rue Claude Garamond (14^e), là où il y avait jadis le bâtiment des Restos du cœur. D'ici deux ans, il y aura une résidence sociale pour jeunes travailleurs, avec 86 logements, un centre de formation pour apprentis, et de nouveaux locaux pour accueillir les Restos du Cœur.

Un bail emphytéotique, avait été conclu sur une emprise de la ville de Paris à la RIVP. Cette emprise mesurait 543 m². Pour des nécessités liées au projet de construction, il nous est demandé d'approuver une modification de cette assiette (un élargissement), afin de passer à 661 m². Je ne rentre pas dans le détail des volumes : quelques mètres carrés sont dévolus à la RATP. C'est une délibération technique que l'on doit approuver pour que le chantier puisse se poursuivre. Merci de bien vouloir approuver cette délibération.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 64

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

2015 DLH 3 Location à la RIVP de l'immeuble communal 10, rue Julia Bartet (14^e) - avenant à bail emphytéotique

M. Amine BOUABBAS rapporteur.

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DLH 3, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'autoriser la signature d'un avenant au bail emphytéotique conclu le 26 juin 2014 avec la RIVP portant location de l'immeuble 10 rue Julia Bartet (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants : 30 dont 7 pouvoirs
Pour : 30 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Nous passons à l'examen de la charte des mutations dans le parc social, priorité de cette mandature de la Maire de Paris. J'ai une demande de prise de parole d'une personne dans le public, monsieur COULON, qui interviendra après Amine BOUABBAS.

- Projet de délibération 2015 DLH 25

Charte des mutations dans le parc social

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. Amine BOUABBAS

C'est un sujet très important, pour nous, car le logement est notre priorité, mais aussi pour beaucoup d'habitants de Paris, car la question des mutations est une question très sensible. C'est le premier facteur de mécontentement des locataires vis-à-vis de leur bailleur et vis-à-vis de la municipalité.

Aujourd'hui, dans Paris, plus de 21,3 % des demandeurs qui sont déjà dans un logement social souhaitent un échange de logement (26 % dans le 14^e).

Les facteurs qui guident ces demandes sont dans la majorité des cas un logement trop petit : 58 % dans le 14^e. Dans un quart des cas, ce sont des problèmes de voisinage, et 16 % des cas sont des raisons de santé (vieillesse, handicap, ou autre). Par ailleurs, environ 1 500 ménages occupant du parc social veulent un logement plus petit. Malheureusement, ils sont moins nombreux.

Par rapport à cette politique de mutation, il existe une charte des mutations, qui date de juin 2009 et qui s'applique aujourd'hui. Elle fixait, pour la Ville de Paris, un objectif de mutations à l'intérieur du parc social, de 20 % des attributions sur le contingent de la Ville. Cette charte avait été signée par la mairie et par la Ville, et par 4 bailleurs de la Ville de Paris. Aujourd'hui, la charte qu'il nous est proposé d'approuver sera signée par la Ville, par l'État (à travers le contingent « préfecture ») et par tous les bailleurs sociaux présents sur le territoire parisien. Demain, cette charte pourra être proposée à Action Logement (1 % patronal) ainsi qu'à la Région Île-de-France, qui a un contingent beaucoup plus modeste.

Des mutations sont déjà néanmoins réalisées, même si les choses restent insatisfaisantes. Sur le contingent de la Ville, 24 % des attributions sont des mutations, taux proche de celui proposé par cette charte. Dans le 14^e, ce taux était de 21 % l'an dernier, ce qui est conforme à la charte actuelle, mais pas à celle que l'on approuvera, je le souhaite, dans quelques instants.

Le principal blocage est le contingent des réservataires. Il est très complexe de faire des mutations entre réservataires. Lorsque l'on est dans un logement Ville ou mairie, on ne peut aller dans un logement préfecture. Un autre obstacle est la forte demande de logements plus grands ; 50 % des demandeurs souhaitent plus grands. Un autre facteur qui entre en ligne de compte est le souhait de beaucoup de locataires de rester dans leur quartier, voire dans leur immeuble pour les plus âgés, et le manque de fluidité dans l'autre sens : peu de personnes qui habitent dans des grands logements acceptent d'aller dans des plus petits.

Beaucoup de locataires ne comprennent pas le système : il y a un jeu de ping-pong entre la mairie et les bailleurs. Le bailleur dit que c'est la mairie qui s'en occupe, la mairie dit que c'est le bailleur qui doit repérer les demandeurs. Il y a vraiment un manque de visibilité.

Pour améliorer substantiellement ce système, la charte propose plusieurs axes :

- la mise en place d'une grille de cotation claire, communiquée à l'ensemble des locataires du parc social. Elle définira les priorités pour les mutations. Il y aura les droits habituels, mais également des éléments plus spécifiques aux mutations : la question de la sur-occupation, le fait que les personnes

peuvent avoir le FSL quand ils ont sont endettées, la question des violences familiales, le cas des programmes de réhabilitation. Il y aura une seule grille pour l'ensemble des bailleurs et pour toutes les mutations. En ce qui concerne la sous-occupation, des mesures seront prises : réduction de la durée de préavis et, dans certains cas, maintien du prix au mètre carré et aide à l'installation dans le nouveau logement.

- une rapidité dans le traitement des mutations. Sur le contingent Ville de Paris, la mairie s'engage à répondre dans les 15 jours.

- une facilitation des mutations inter-contingents par chacun des bailleurs. Il est dit clairement dans la charte que le bailleur a l'initiative de repérer les locataires qui veulent changer de logement. Pour faciliter cela, la Ville passe le taux de mutations de 20 à 25 % des attributions annuelles. Par ailleurs, l'État accepte de consacrer 20 % de son contingent aux échanges. L'État n'avait pas signé l'actuelle charte. Pour les programmes neufs, la proportion reste de 25 % pour la ville mais tombe à 10 % pour la préfecture.

Les bailleurs disposeront donc ainsi d'un parc beaucoup plus étendu de logements à proposer à leurs locataires en cas de demande de mutation.

- un préavis d'un mois sera appliqué aux personnes qui souhaitent faire une mutation.

Des outils complémentaires verront le jour dans les tous prochains mois. J'ai oublié de dire que la cotation sera mise en place fin 2015. Au premier trimestre 2016, deux outils complémentaires seront mis en place : une nouvelle version de LOC'annonces, spécifique aux demandeurs de mutation, et un outil de traitement entre bailleurs et réservataires des mutations prioritaires, complémentaire de la grille de cotation dont j'ai parlé. Courant 2016, un projet de bourse des échanges verra le jour ; les locataires, sous réserve du respect de critères à définir, feront savoir qu'ils souhaitent « permuter » avec un autre locataire. Par exemple, une famille de 5 personnes dans un F3, pourra échanger de gré à gré avec une dame âgée.

- la communication. Cette charte sera communiquée via internet à l'ensemble des locataires du parc social. L'autre versant est la responsabilisation : la charte prévoit qu'après 2 propositions de logement refusées, la demande est gelée pour 1 an. Il y a malheureusement aujourd'hui un peu trop de refus. Pour que le système soit plus efficace, il faut donc un peu plus de fermeté.

- une évaluation régulière. Tous les 6 mois, l'ensemble des acteurs, mairie de Paris, région Île-de-France, ou autres, se réuniront dans un comité de pilotage, afin d'évaluer et faire éventuellement évoluer l'ensemble de ces mesures, et voir si on parvient aux objectifs de 25 % et de 20 %.

La question des mutations est un vrai défi, et cette charte nous permettra d'y répondre. Je vous remercie.

Mme PETIT

Merci. Je vais passer la parole à monsieur COULON.

M. COULON

Bonsoir. Jean-Pierre COULON. J'appartiens au collectif logement Paris 14. Nous n'avons pas eu d'instance depuis que cette délibération est connue, mais je ne pense pas trahir la pensée de tout le collectif logement. C'est très satisfaisant de voir qu'il y a une délibération pour améliorer le fonctionnement des mutations dans le parc social. C'est un problème que nous rencontrons quotidiennement. Les problèmes sont identifiés : le cloisonnement entre les contingents, le cloisonnement entre les bailleurs, le manque de grands logements, les faibles mutations de personnes qui sont dans de grands logements, sans oublier les réticences des gens à accepter tel ou tel logement.

On peut être satisfait de l'attaque du problème. Je n'ai pas de revendications particulières. J'ai plutôt des questions que j'aimerais vous soumettre. Tout d'abord, je ne vois pas pourquoi l'objectif est aussi modeste. Si pour la Ville de Paris plus de 20 % des attributions sont déjà des mutations,

pourquoi mettre un objectif de seulement 25 % ? De plus, une mutation est différente de l'attribution d'un logement à un primo-accédant social. En effet, une mutation libère un logement. Le stock se reconstitue donc au fur et à mesure. C'est normalement un cercle vertueux à démarrer, qui pourrait grossir de façon importante.

Pourquoi, alors que ces mutations créent un trou, qui fera l'objet d'une autre assignation, ne sont-elles pas comptées séparément ? C'est différent du fait de dire : « Il faut créer de nouveaux logements sociaux pour accueillir de nouveaux locataires. »

Concernant le décloisonnement des contingents au sein des grands bailleurs, j'ai une interrogation : qu'est-ce qui va faire qu'un bailleur va accepter d'amorcer la pompe et donner un logement à une personne qui vient d'un autre réservataire, alors que lui-même a beaucoup d'urgences à traiter ? Qu'est-ce qui fait que cela va s'enclencher ?

Concernant les logements trop grands, qui ne représentent que 7 % des demandes de mutation, il manque l'accompagnement. C'est quelque chose de très personnel et de très délicat, en particulier pour les vieilles personnes. Or, cette opération est très administrative et on ne demande pas aux bailleurs d'accompagner individuellement les personnes qui sont démarchées pour aller dans un logement plus petit, pour leur expliquer les qualités du logement, et les faire accepter quand il y a des réticences. Cet aspect humain n'apparaît pas dans les résolutions à prendre par les bailleurs.

Concernant le décloisonnement entre les bailleurs, je n'ai pas de commentaire à faire. Ce sont des expériences. On verra si cela progresse et ce que cela donne, après les premières expériences.

Il est aussi dit que les locataires du parc social, à qui on propose un autre logement, sont exigeants. Quand on est dans le domaine du logement, on sait que c'est complexe. Ce n'est pas tant qu'ils sont difficiles, mais c'est que le logement proposé ne correspond pas à ce qu'ils avaient imaginé. Pour qu'ils se rendent compte qu'il n'y a pas forcément l'idéal (à l'étage qu'ils veulent, dans l'arrondissement qu'ils veulent...), il faut leur dire qu'il y a quelque chose de mieux que ce qu'ils ont. Il faut savoir les faire changer d'avis ; plutôt que de rester, par exemple, dans une situation de surpeuplement, ils y gagneront énormément. Ce n'est pas en leur disant « on va vous punir si vous refusez », que cela va résoudre le problème. Il ne peut se résoudre que si les gens sont accompagnés. On le fait tous les jours. Quand on nous dit « *Je ne veux pas y aller, le 20^e, c'est le ghetto. Le rez-de-chaussée, c'est dangereux, les gens vont rentrer par la fenêtre...* », il faut les accompagner. Je me demande pourquoi on n'en parle pas dans la délibération.

Voilà les questions que je me pose, tout en étant très satisfait que cette délibération ait lieu.

Mme CARRERE-GEE

Merci madame la Maire. Vous l'avez dit, monsieur, dans des termes très convenables, c'est bien que l'on parle de ce sujet. Cela fait 7 ans que je fais des permanences et je ne compte pas le nombre de personnes qui sont venues me voir pour me dire la galère que c'est pour faire quelque chose qui ne semble pas compliquée. Il y a plein de questions administratives, vous les avez évoquées, monsieur. Il s'agit pourtant seulement de changer de logement !

Je n'ai pas l'habitude d'employer des mots trop forts, mais vraiment, on se moque du monde, on se moque des locataires du logement social ! On nous dit qu'il y a un problème avec les bailleurs. La réponse est qu'Action Logement et la région Île-de-France pourraient s'engager à l'avenir. On peut s'étonner que l'on arrive devant ce conseil avec des engagements aussi flous. La charte dit qu'il y aura « peut-être » une bourse d'échanges en 2017 pour résoudre le problème !

L'ambition de cette charte magnifique, qui va donner lieu à des interviews, des articles de presse, etc., est d'arriver à 24 % d'échanges ! Grâce à ce grand bond en avant fait grâce à la charte, on va passer de 24 à 25 ! C'est vraiment se moquer du monde !

Quant à la dimension punitive : on a un système qui ne fonctionne pas actuellement et on va geler pendant un an la demande des locataires à qui l'on propose deux appartements et qui les refusent ! On n'accepte pas que les locataires de logements sociaux soient des locataires comme les autres. Deux refus et on vous bloque votre dossier pendant un an ! On sait que les raisons qui poussent à

refuser ne sont pas forcément des raisons de confort (cela pourrait l'être pourtant). C'est l'appartement qui est devenu trop grand, dans lequel une personne devenue veuve ne peut pas assumer... ce sont de vraies raisons. On ne peut dénier aux habitants des logements sociaux le droit de regarder quelques logements. S'il faut punir des gens qui abusent, on les punit, mais de mon point de vue, deux refus, ce n'est pas de l'abus.

Toute cette littérature pour avouer in fine que l'objectif est une hausse de 1 point ! Qui a pu imaginer un truc pareil : venir devant les élus proposer un projet de charte sur un sujet majeur pour de nombreuses personnes !

C'est un sujet énorme pour les locataires. On ne sait pas le résoudre, on amuse la galerie, on se moque du monde ! Je trouve cela inadmissible à l'égard des locataires de logements sociaux.

Je voterai contre ce projet.

Mme PETIT

Madame KOSCIUSKO-MORIZET. Je rappelle qu'il est 23 h. J'insiste pour que ce soit 2, 3 minutes par intervenant.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je voudrais ce soir soulever un certain nombre de problèmes et poser un certain nombre de questions, dont certaines pourraient se transformer en propositions de notre part au Conseil de Paris. Ces propositions nous amèneront à nous abstenir et nous espérons que ces critiques et ces commentaires auront des échos.

En effet, la question des mutations n'est pas anecdotique. Je ne compte pas le nombre de fois où nous recevons dans les permanences des gens qui nous disent : « Je suis dans un appartement trop grand, les enfants sont partis, ma situation personnelle et ma santé ont évolué, etc. ». Trouver une solution dans l'intérêt de tous à ces nombreuses situations, me semble une bonne chose.

Le problème est que le projet actuel n'y répond pas du tout. On aimerait que la maire d'arrondissement reprenne en main le quota des arrondissements. Si on met un quota de mutations à 20 ou 25 %, (25 % plus encore que 20), cela veut dire que la part réservataire des arrondissements baisse, surtout si on ne donne pas de droit de suite.

Quand il y a une mutation, un appartement est affecté et un autre appartement est libéré. Il y a-t-il un plan de suite sur l'appartement libéré, s'il provient du quota municipal de la mairie d'arrondissement ? Rien n'est moins clair dans la rédaction actuelle de l'article. Or, la latitude donnée à la maire d'arrondissement d'attribuer, c'est la possibilité pour un demandeur qui est à proximité, qui fait valoir une problématique particulière, de se voir entendu. Donc je la défends.

Deuxième remarque : le dispositif semble aller un peu vite en conclusion, concernant la cotation. On a mis en place la cotation il y a très peu de temps, on est dans un bilan d'étape, et on propose finalement de généraliser sur la partie mutation un dispositif qui n'a pas été totalement évalué.

Troisième remarque : je trouve bizarre l'espèce de ségrégation qui est faite entre les PLS et les autres. La charte précise que les mutations se feront au prix du maintien du loyer au m² pour les PLUS et les PLAI, et elle ne précise rien pour les PLS, ce qui est quand même curieux.

Dernière remarque : je trouve qu'il y a un manque de transparence, surtout sur un projet qui peut être considéré comme expérimental, au moins dans sa première phase de mise en œuvre. On nous dit qu'il va y avoir un comité de pilotage, qui sera présidé par Ian BROSSAT et par la préfète secrétaire générale, sans qu'aucune représentation de l'opposition parisienne ne soit mentionnée. Que craint-on ? Ce problème de transparence court dans toute la libération. Je regrette qu'il n'y ait pas plus de données chiffrées sur la question des mutations dans cette délibération. J' imagine qu'il y a des bases précises derrière les chiffres annoncés, il est dommage qu'elles n'aient pas été plus détaillées.

Pour finir, un point positif : j'apprécie que l'État, via la préfecture, s'engage à débloquent une partie de son contingent pour les mutations. Vous me direz, c'est la moindre des choses, mais c'est mieux en le disant. Qu'il y ait une part État pour les mutations me semble une bonne chose. Merci à vous.

Mme Catherine CHEVALIER

Pour reprendre ce qui a été dit, les premières causes d'insatisfaction des locataires du parc social sont les demandes d'échange non satisfaites. Elles sont remontées par les associations et par les services de la mairie qui sont interpellés sur le sujet. 22 % des demandeurs de logement habitent déjà dans le parc social. Les motifs de demande d'échange sont surtout la taille du logement (50 %), les problèmes de voisinage et de santé.

Le système de mutation devait être amélioré et décloisonné. Des engagements ambitieux ont été pris pendant la campagne, tant par Ian BROSSAT, adjoint au logement, que par Anne HIDALGO, la maire de Paris, qui disait à l'époque : « Afin d'encourager la mobilité dans le parc social, j'exigerai des bailleurs sociaux 25 % d'échanges entre locataires avec plus de mutualisation entre les bailleurs par arrondissement. Nous développerons les bourses d'échanges au sein d'un même bailleur et entre les différents bailleurs sociaux. »

Une charte des mutations avait été adoptée en 2009. L'objectif était à l'époque de consacrer 20 % des attributions sur le contingent de la Ville aux échanges au sein du parc social. L'objectif est atteint sur le contingent de la Ville et sur Paris Habitat, puisqu'il y a à peu près 24 % de mutations en 2014. Pour la première fois, un accord avec l'État a été obtenu. Celui-ci est prêt à dédier 20 % de son contingent de logements aux mutations. Il faut noter également que 10 % des appartements neufs seront dédiés aux échanges. La Charte prévoit que les réservataires s'engagent pour la première fois dans une démarche plus claire et plus simple, qui permettra de faire des mutations inter-contingents, avec la mise en place de trois outils, dont Amine a parlé. Ils permettront de faire de l'inter-bailleur et de traiter plus facilement des situations critiques.

Un outil d'informatique de gestion partagé par tous les bailleurs, mais non accessible aux demandeurs, sera mis en place. Les bailleurs pourront aller piocher dès qu'ils auront un logement libre, tout en respectant la cotation. Cette cotation est déjà mise en place dans le 14^e, mais elle sera progressivement développée dans tous les arrondissements de Paris qui n'en avaient pas encore.

À partir de 2016, un espace sera dédié aux mutations sur Loc'Annonces dans un premier temps. Logements vides et Paris Habitat permettra aux demandeurs de se positionner sur des logements vides mis en ligne par les bailleurs. C'est tout de même une avancée.

D'ici 2017, une bourse d'échanges entre locataires sera mise en place. Les locataires seront alors acteurs et pourront chercher un autre ménage avec lequel ils pourront permuter, quel que soit le bailleur du contingent. C'est un peu ce qui se passe sur internet actuellement.

Enfin, des critères de priorité commune seront établis dans tous les arrondissements, ce qui n'existe pas actuellement, avec une grille de cotation partagée entre les signataires, pour plus de transparence et d'équité. Il s'agit d'une adaptation d'une grille de cotation. Les critères sont à peu près les mêmes que ceux que nous appliquons déjà. Quelques critères ont été ajoutés : mobilisation du FSL, opération de relogement en cas de réhabilitation d'appartement. Cette grille permet aussi une confiance mutuelle entre réservataires et évite les mutations de complaisance. C'est pour cette raison que l'État accepte de s'engager aujourd'hui. C'est pour cette raison également que nous soutenons la charte. Je vous remercie.

Mme Sylvie LEKIN

Merci madame la Maire. C'est une demande que nous avons faite quand on avait créé l'observatoire du logement dans le 14^e. C'était vraiment appelé du vœu de tous les gens qui constataient dans les permanences que les échanges n'étaient pas possibles. C'est une belle avancée, en particulier le fait de mettre à plat tous les réservataires.

Je voudrais rappeler à madame CARRERE-GEE qu'en dessous de 65 ans, c'est la loi BOUTIN qui prévoit de présenter trois appartements. Au troisième non choisi, la personne se débrouille. Ce n'est donc pas la Ville de Paris qui a inventé cela, c'est la loi BOUTIN, qui prévoit qu'au-delà de 65 ans, on laisse les personnes en l'état dans leur appartement.

Je voudrais quand même signaler que l'échange pour les personnes qui ont un grand appartement est plus courant qu'on ne le pense. J'ai reçu, il n'y a pas longtemps, quelqu'un qui habite rue Didot, qui a un appartement de 4 pièces, qui souhaiterait changer, et qui n'y arrive pas.

Je pense, monsieur BOUABBAS, que ce changement sera possible à l'avenir dans toute la région Île-de-France, avec des actions entre les différents bailleurs des villes de banlieues. C'est un avantage qu'il ne faut pas négliger.

Je vais revenir sur ce qu'a dit Jean-Pierre COULON ; je suis d'accord avec lui. Même pour les personnes de plus de 65 ans, que la loi prévoit de laisser chez elle, même si elles sont en sous-occupation, si la demande est faite avec intelligence et de façon humaine, je pense que l'on obtiendrait plus d'échanges. Merci.

M. BOUABBAS

Merci pour vos interventions. Sur ce que disaient monsieur COULON et madame LEKIN, je partage l'objectif d'accompagnement humain, via les pôles sociaux ou les bailleurs. Que ce soit pour des familles qui cherchent plus grands ou pour des personnes qui veulent aller dans plus petit, l'administratif ne suffit pas. Nous demandons à nos bailleurs, notamment ceux de la Ville, de travailler de manière étroite sur cette question.

On peut estimer que les objectifs sont modestes, mais c'est un système d'une très grande complexité. C'est pour cela que l'on se borne à 25 % pour la Ville et 20 % pour la préfecture. Rien n'exclut que dans deux ans, si le système marche, ce que je souhaite, on puisse augmenter ces taux.

Mme CARRERE-GEE, les nouveautés de cette charte, ce sont les 20 % de la préfecture, la cotation et les mutations entre les contingents. Vous qui appelez de vos vœux une fluidité sur ces éléments, je ne vois pas comment vous pouvez ne pas nous donner crédit sur ce plan-là.

Sur ce que disait Mme KOSCIUSKO-MORIZET, sur la perte pour le maire, ce n'est pas le cas. Si jamais un logement est réservé pour une mutation, le logement laissé par les personnes qui partent reviendra au contingent qui a accepté la mutation (c'est dit page 4). Cela s'appelle un droit de tirage.

Sur la question des refus, il faut tout faire pour qu'il n'y en ait pas, mais le problème du logement est dramatique à Paris. Nous faisons le maximum d'efforts, mais quand je reçois des personnes qui me disent qu'elles ne veulent pas aller Porte d'Orléans ou à Pernety parce que cela fait changer d'école, je lui réponds que certes, c'est difficile de changer d'école, mais que l'on ne peut pas tout avoir. La crise du logement est tellement importante qu'à un moment donné, les refus de convenance sont trop importants. La Ville a sa part de responsabilité, les bailleurs ont la leur, des efforts sont faits, mais à un moment donné, c'est « droit et devoir ». Je le dis souvent de manière directe : le logement social, ce n'est pas une agence immobilière. C'est pour cela qu'au bout de deux refus, il faut attendre un an. C'est la condition *sine qua non* pour que cette charte, demain, soit efficace. Merci.

Mme PETIT

Il existe des recours pour les demandeurs. Il faut les justifier, mais on ne laisse pas la personne dans la nature et avoir cette sanction.

Je rappelle un élément dans le parcours résidentiel, les éléments de confort. Nous ne sommes pas fermés à ces problématiques, car ce sont de vraies questions. Ce que vient de dire Amine BOUABBAS, c'est que c'est ingérable, au regard du nombre de personnes en situation de logement très précaire.

Il est indiqué dans la charte qu'un effort est demandé à tous les réservataires sur la livraison de logements neufs. Dans le cadre d'un parcours résidentiel, tel qu'on peut le construire à l'échelle d'un arrondissement ou d'un quartier, en lien avec la livraison de nouveaux logements, on peut permettre

que des logements neufs soient réservés aux échanges à hauteur de 25 %. Cela peut souvent favoriser le passage de personnes dans un logement plus petit mais conforme à ses nouveaux besoins.

Sur la question des contingents : la Ville a l'objectif d'harmoniser les grilles de cotation. L'échelle d'un arrondissement reste un échelon très utile et pertinent, mais on essaye d'aller vers une harmonisation des grilles de cotations, à l'échelle parisienne et à l'échelle de tous les réservataires. La proposition a été faite à la préfecture : aller vers les mêmes grilles de cotation, pour éviter les débats et le fait que l'on se renvoie les demandeurs entre réservataires.

Je vais soumettre aux voix cette charte. Nous sommes à la disposition des membres de la commission logement, pour en débattre dans son application et dans son suivi.

DELIBERATION N° 65

2015 DLH 25 Charte des mutations dans le parc social

M. Amine BOUABBAS rapporteur

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DLH 25, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver une charte des mutations dans le parc social ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : est adopté à la majorité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	23 dont 6 pouvoirs
Contre :	Marie-Claire CARRERE-GEE 1 dont pouvoir
Abstentions :	UMP-UDI 6 dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2015 DLH 107

Réalisation 101-105 boulevard Brune (14^e) d'un programme comportant 14 logements PLAI et 33 logements PLUS - Garantie complémentaire (561.110 euros) demandée par Toit et Joie

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. Amine BOUABBAS

Merci madame la Maire. C'est un programme auquel on a déjà fait référence l'an dernier, la construction par Toit et Joie de 14 logements PLA-I et 33 logements PLUS, au 101-105 boulevard Brune. Il nous est demandé aujourd'hui d'accepter une garantie complémentaire accordée au bailleur pour un prêt PRLS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant de 561 110 euros, pour permettre la viabilité de ce programme

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir accepter cette délibération.

Mme PETIT

Merci. Il y a-t-il des questions ou prises de parole ? Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 66

2015 DLH 107 Réalisation 101-105 boulevard Brune (14^e) d'un programme comportant 14 logements PLAI et 33 logements PLUS - Garantie complémentaire (561.110 euros) demandée par Toit et Joie

M. Amine BOUABBAS rapporteur

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DLH 107, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement du Prêt Relance pour Logement Social à contracter par Toit et Joie en vue du financement du programme comportant 14 logements PLA-I et 33 logements PLUS, à réaliser 101-105 boulevard Brune (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Amine BOUABBAS, Adjoint à la Maire en charge de l'habitat de la gestion locative et des sports ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DEVE 69

Attribution de la dénomination "Jardin Lionel Assouad" au jardin 22, rue de Châtillon (14^e).

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme Carine PETIT

Je me passe la parole pour que nous puissions voter sur la proposition d'attribution de la dénomination « Jardin Lionel Assouad » au jardin 22, rue de Châtillon. Il est important de rappeler l'origine de cette proposition de dénomination qui provenait, sous la précédente mandature, de Daniel CAYOL qui avait fait une proposition de vœu lors d'un conseil d'arrondissement pour dénommer un lieu du 14^e arrondissement « Lionel ASSOUAD ».

Lionel ASSOUAD a été maire jusqu'en 2001. Il n'avait pas souhaité se représenter à sa propre succession. Il a été conseiller de Paris depuis 1971, élu maire du 14^e arrondissement en 1983. C'est un juste hommage que nous pouvons rendre collectivement à un maire de l'arrondissement, au titre de son engagement pour ses habitants et de son implication quotidienne, patiente et endurente.

Je voulais excuser Daniel CAYOL qui ne peut pas être là, car il travaille, mais qui espère l'unanimité sur cette délibération qui peut largement dépasser nos appartenances politiques. En effet, il s'agit de rendre hommage à l'homme, à son parcours et à son investissement dans ce très bel arrondissement.

Mme MERCHADOU

Merci madame la Maire. Je vous remercie de nous soumettre cette délibération qui fait droit à une demande, vous venez de le préciser, d'un ancien élu de l'arrondissement, Daniel CAYOL, qui était précisément délégué à l'environnement et aux espaces verts sous le mandat de Lionel ASSOUAD. Je vois donc une certaine cohérence dans l'attribution de la nomination Jardin « Lionel ASSOUAD » au jardin situé 22 rue de Châtillon.

Vous avez rappelé la carrière politique de Lionel ASSOUAD et son implication dans notre arrondissement pendant 30 ans. Son souvenir reste intact auprès de ses administrés et l'hommage qui lui est rendu aujourd'hui est bien légitime, à l'instar de ce qui a été fait pour d'autres maires de cet arrondissement. Sa famille, représentée par sa nièce, madame HERISSAY, est très honorée de l'hommage qui lui est rendu. Je voulais vous en remercier.

M. FERTIER

Nous sommes heureux que la mairie du 14^e, et plus largement la Ville de Paris, décide de rendre hommage au premier maire élu du 14^e arrondissement, cinq ans après son décès. En 1983, en 1989 et en 1995, les habitants du 14^e lui avaient témoigné de leur confiance, assez largement d'ailleurs. Il ne s'est pas représenté en 2001. La courte notice biographique oublie de rappeler que Lionel ASSOUAD a été, de 1995 à 1997, député RPR de la 10^e circonscription, (à cheval sur le 13^e et le 14^e arrondissement), en tant que suppléant de Jacques TOUBON, nommé au gouvernement. Lionel ASSOUAD a porté de nombreux grands dossiers dans cet arrondissement, à commencer par la création de la ZAC Montsouris. Un bilan de 18 ans ne peut jamais être parfait, mais il a énormément contribué à l'amélioration de notre cadre de vie dans le 14^e. De plus, il était très apprécié des habitants, avec qui il a entretenu des relations fortes. Ils sont nombreux, parmi ceux que nous rencontrons au quotidien à se souvenir de lui en bien.

Ce vœu, proposé par Daniel CAYOL, comme vous l'avez rappelé, avait été adopté le 19 septembre 2011, avec le soutien de monsieur CHERKI. À l'époque, il n'avait pas fait l'unanimité. J'espère que ce soir cette délibération sera votée de façon unanime par l'ensemble des groupes. Je vous remercie.

Mme PETIT

S'il y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Unanimité.
Pour avoir assisté au dernier conseil d'arrondissement avec Lionel ASSOUAD, on fumait encore dans cette salle !

Nous tiendrons au courant les élus le plus en amont possible d'une date pour l'organisation de cette inauguration et de la dénomination officielle du jardin de la rue de Châtillon.

DELIBERATION N° 67

2015 DEVE 69 Attribution de la dénomination "Jardin Lionel Assouad" au jardin 22, rue de Châtillon (14e).

Mme Carine PETIT rapporteure.

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DEVE 69, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer la dénomination « Jardin Lionel Assouad » au Jardin situé 22, rue de Châtillon (14^e) ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DAC 309

Plaque commémorative en hommage à Maurice LE SCOUËZEC 35 rue Delambre (14^e).

Rapporteure : Mme Danièle POURTAUD

Mme Danièle POURTAUD

Merci madame la Maire. Il s'agit d'un hommage à Maurice LE SCOUËZEC. C'est une initiative du groupe UDI-MODEM qui avait présenté au Conseil de Paris de juillet dernier un vœu pour rendre hommage à Maurice LE SCOUËZEC, peintre de l'école de Montparnasse, qui a vécu au 35 rue Delambre de 1917 à 1924. Cet artiste né au Mans le 18 octobre 1888 et mort à Douarnenez le 1er mai 1940 a habité et peint à Montparnasse de 1917 à 1924. Il a fréquenté Picasso, Modigliani et d'autres. Il a fait l'objet d'une rétrospective en juillet et août 2014 à la mairie du 6^e arrondissement, et une publication en juin 2014, intitulée « LE SCOUËZEC à Montparnasse »

Par ailleurs, en ces années de commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, il n'est pas indifférent de rappeler que Maurice LE SCOUËZEC fut un combattant et un blessé de la Grande Guerre.

Le texte proposé pour la plaque est le suivant :

LE PEINTRE ET ÉCRIVAIN MAURICE LE SCOUËZEC 1881 - 1940 HABITA CET HÔTEL DE 1917 À 1924.

Merci de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Nous allons passer au vote.

DELIBERATION N° 68

2015 DAC 309 Plaque commémorative en hommage à Maurice LE SCOUËZEC 35 rue Delambre (14^e).

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DAC 309, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maurice Le Scouëzec 35 rue Delambre à Paris 14^e ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Danièle POURTAUD, délégué au patrimoine, aux métiers d'art, aux manifestations culturelles et à l'égalité Femme/Homme ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DAC 254

Subventions (56.130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention.

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Les anciens combattants ne m'en voudront pas, mais, comme Hermano SANCHEZ n'est pas là, je vais rapidement présenter l'attribution d'une subvention à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. C'est une subvention de fonctionnement pour 2015. Pour le 14^e arrondissement, nous proposons le vote d'une subvention de 720 €, montant identique à celui des années précédentes. Nous les remercions encore pour leur implication et le travail que nous faisons avec eux sur un travail de mémoire.

Mme MERCHADOU

Au moment où nous célébrons les 70 ans de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le montant de la subvention proposée paraît bien mince, alors que de nombreuses manifestations sont organisées et entraînent des frais. Vous venez de dire que ce montant de 720 € est stable depuis 6 ans. La FNACA connaît depuis l'an dernier des difficultés de trésorerie, c'est pourquoi je proposerai qu'un complément de 180 € puisse être apporté à cette association, qui demande 900 €. Elle pourra ainsi ne plus être en déficit. Par itération avec les montants accordés à d'autres associations, toutes choses égales par ailleurs, cette somme supplémentaire est bien dérisoire. Je vous remercie de bien vouloir faire un effort.

Mme PETIT

Nous allons faire un effort. Ce n'est pas la première fois que l'on me fait la remarque du décalage entre les subventions demandées et celles attribuées, avec ce petit écart de 120 €. Nous allons faire remonter la demande pour le prochain conseil d'arrondissement. En conseil d'arrondissement on ne peut pas voter d'amendement sur les montants. Nous allons essayer de le faire pour cette année et pour l'année prochaine, nous serons vigilants sur le montant si cela ne marche pas cette année.

M. LESAIN

Voire un peu plus.

Mme PETIT

Non, car on ne peut leur attribuer que le montant qu'ils ont demandé.

M. LESAIN

Sur les fonds du maire ?

Mme PETIT

Les fonds du maire sont déjà très sollicités.

Je vous propose de voter cette délibération.

DELIBERATION N° 69

2015 DAC 254 Subventions (56 130 euros) à 20 associations adhérant à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie et signature d'une convention.

Mme PETIT rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DAC 254, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité départemental de Paris et à 19 comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc Tunisie et convention avec le comité départemental d'un montant de 56 130 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;
Sur le rapport présenté par; Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

Mélody, vous avez la parole pour une subvention pour le Théâtre Paris 14, en n'oubliant pas de le féliciter pour sa belle récompense de cette année, pour *Les coquelicots des tranchées*.

- **Projet de délibération 2015 DAC 43**

Subvention (262.500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e).

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme Mélody TONOLLI

Au préalable, je voudrais m'excuser auprès des structures et associations dont je vais passer les délibérations. Je vais essayer de faire assez synthétique, vu l'heure. Cela n'empêche qu'elles sont toutes formidables et qu'elles portent des projets qui ont tout mon soutien.

Je vous propose d'apporter notre soutien à l'association Théâtre Paris 14, qui gère le Théâtre 14, situé Porte de Vanves. Comme le soulignait madame la Maire, nous sommes très heureux -j'ai eu l'occasion de l'exprimer en ouvrant le Printemps de la création théâtrale il y a quelques jours-, d'apprendre qu'ils avaient reçu le prix du meilleur spectacle de théâtre public aux Molières qui ont eu lieu il y a quelque temps. C'est bien mérité, vu le travail effectué par Emmanuel DECHARTRE et son équipe. Nous les félicitons encore une fois. Certains d'entre vous ont sûrement vu la pièce *Les coquelicots des tranchées*, c'était vraiment bouleversant. Cela montre la qualité du théâtre que l'on porte à Paris.

Compte tenu de la qualité de cette activité artistique portée par l'association, je vous propose de bien vouloir voter une subvention de 262 500 euros, qui vient en complément d'une première subvention votée il y a quelque temps. Merci.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 70

22015 DAC 43 Subvention (262 500 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e).

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DAC 43, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer un avenant à la convention relative à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 262 500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DAC 248

Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14^e).

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme Mélody TONOLLI

L'association Flip-Flap, que les amateurs de cirque doivent tous connaître dans l'arrondissement, mais aussi ailleurs, a un vif succès qui se confirme chaque année. Les activités de l'association le montrent : ils sont de plus en plus nombreux à s'inscrire. L'association ouvre chaque année de nouveaux cours. Il existe maintenant des cours pour les adultes et pour les tout petits (les moins de 3 ans). Cette association existe depuis 2004 et a aujourd'hui 600 élèves.

Nous aurons bientôt l'occasion de célébrer le cirque au parc Montsouris, nous vous y donnons rendez-vous.

Je vous propose, afin de soutenir les superbes activités circassiennes de l'association Flip-Flap, de voter une subvention de 4 000 euros. Merci.

M. FERTIER

Quand aura lieu cette petite représentation au parc Montsouris ?

Mme PETIT

C'est « Montsouris fait son cirque », et c'est fin juin. C'est indiqué sur le livret qui sera distribué prochainement dans toutes les boîtes aux lettres.

M. LESAIN

Je l'ai déjà vu sur internet.

Mme PETIT

Flip-Flap participera à cette journée qui est le samedi 27 juin. Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 71

2015 DAC 248 Subvention (4.000 euros) à l'association Flip Flap (14^e).

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2014 DAC 248, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association Flip Flap d'un montant de 4 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511 - 1 et suivants ;

DELIBERE

Article unique : est adopté à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30 dont 7 pouvoirs
Pour :	30 dont 7 pouvoirs

Mme PETIT

J'annonce que Armand RENARD donne pouvoir à Sylvie LEKIN pour la fin de cette séance.

- Projet de délibération 2015 DAC 266

Subventions (925.000 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association.

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme Mélody TONOLLI

Je vous propose, en ce qui concerne le 14^e, trois subventions pour soutenir la formidable résistance du cinéma d'Art et Essai que nous avons encore à Paris et dans le 14^e, ainsi que toute l'animation culturelle. Il existe de nombreux festivals et animations diverses, pour petits et grands, autour du cinéma d'auteur, que l'on peut retrouver au cinéma Chaplin de Denfert (subvention de 55 000 €). Il y a également une subvention de 15 000 € pour les Cinq Parnassiens, et une subvention de 20 000 € pour l'Entrepôt. Merci.

Mme PETIT

Merci. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

DELIBERATION N° 72

2015 DAC 266 Subventions (925 000 euros) et conventions avec 31 sociétés et 1 association.

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DAC 266, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement avec 32 établissements cinématographiques parisiens d'un montant de 925.000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	30 dont 8 pouvoirs
Pour :	30 dont 8 pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DAC 284

Subvention (1 056 250 euros) avenant et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6^e).

Mme Mélody TONOLLI

Je vous propose de soutenir une subvention pour les Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs, dont nous avons le plaisir d'accueillir depuis 2013 une antenne dans le quartier Broussais. Peut-être avons-nous parmi nous ce soir des artistes amateurs qui ont pu aller répéter, ou participer aux ateliers proposés dans les différentes Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs.

Ce réseau va bientôt s'élargir puisque deux nouveaux sites vont s'ouvrir en 2016, à la Canopée dans le 1^{er} arrondissement, et dans le 11^e arrondissement.

Pour soutenir la pratique des activités artistiques amateurs, je vous propose de voter et soutenir cette subvention.

Mme DAUCHEZ

Je vais essayer d'être rapide. J'interviens car vous nous proposez de voter ce soir une subvention complémentaire. Vous dites que nous connaissons maintenant les conditions d'exploitation de l'antenne du 14^e et que par ailleurs, il serait nécessaire de renforcer l'équipe centrale. Je comprends ces motifs mais je n'en vois pas les justifications. Dans l'exposé des motifs, la présentation est extrêmement générale. Je ne trouve aucun chiffre sur les actions menées dans le 14^e arrondissement. En particulier, il n'y a pas d'indication sur le taux de fréquentation, sur la nature des pratiques exercées ou sur la qualité des usagers.

En particulier, il n'y a pas beaucoup d'indication sur le taux de fréquentation des habitants du 14^e, même si cet équipement artistique ne leur est pas exclusivement réservé. Quand je me réfère aux règles générales de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs, je ne trouve pas d'information sérieuse sur la nature et sur le taux d'occupation des salles. Je n'ai pas non plus beaucoup de précisions sur les ressources humaines et matérielles affectées à cette antenne du 14^e à Broussais. À ce propos, je voulais vous proposer d'être à jour de la page internet de l'antenne Broussais, car on y parle toujours de l'inauguration de l'automne 2013. Il serait peut-être temps de mettre un lien avec le programme de la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs.

Vous nous aviez promis, vous madame la Maire, et vous madame TONOLLI de nous adresser un bilan de suivi et des propositions d'actions. En ce qui me concerne, je n'ai rien reçu et j'ai l'impression que je ne suis pas la seule. C'est pour cela que nous souhaitons intervenir pour vous préciser que si nous n'avions pas davantage d'éléments sur l'activité en 2014 de l'antenne Broussais, nous nous abstiendrons pour ce complément de subvention. Merci.

Mme PETIT

Pour préciser les choses, dans le cadre du fonctionnement d'un établissement public, des représentants de l'opposition sont désignés. Cela n'excuse pas le fait que nous devons mieux répondre et mieux informer sur le travail qui est fait dans la Maison de Broussais, mais l'opposition et la majorité siègent au sein de l'établissement public qui régit l'ensemble des Maisons des Pratiques Artistiques Amateurs.

Mme TONOLLI

Je ne me souviens pas m'être engagée, ou que madame la Maire se soit engagée à vous fournir un bilan sur la fréquentation des ateliers, mais il n'y a aucun problème pour réparer cet oubli qui n'est pas du tout volontaire.

Je dois rencontrer les responsables de la MPAA pour faire le point sur la fréquentation, les activités, les liens avec l'arrondissement, les habitants, la communication, etc. Je suis d'accord que de nombreuses choses restent à améliorer en termes de communication, notamment sur le site internet, déjà en cours de construction il y a un an (et c'est toujours le cas). Le réseau se développe de façon

assez importante et c'est vrai qu'ils ont du mal à suivre sur tous les plans. Ce n'est pas une raison pour ne pas tenter de s'améliorer et les accompagner au mieux.

Je vous invite à venir à l'une des soirées qui ont lieu à la MPAA et qui sont ouvertes aux habitants. Je suis allée moi-même l'année dernière à une soirée organisée par l'association Bouche-à-Bouche. C'était un banquet ; j'ai rencontré de nombreux habitants de l'arrondissement. Tout le monde était déguisé, il y avait des jeux de rôles. Je n'hésiterai pas à vous signaler la prochaine soirée afin que vous puissiez y participer avec moi et constater vous-même ce qu'il en est. Je verrai avec Justin MAINGUY, qui est le responsable de Broussais sur tout ce qui est DRH, s'il peut nous fournir les bilans de fréquentation.

Mme DAUCHEZ

Pour rafraîchir votre mémoire, madame TONOLLI, je me rapporte aux propos échangés en conseil d'arrondissement du 18 juin 2014. Madame la Maire nous avait dit être en mesure d'adresser à chacun un premier bilan de fonctionnement en novembre 2014. De la même façon, madame TONOLLI avait précisé que non seulement nous aurions le premier bilan d'activité mais que nous aurions aussi des pistes de réflexion pour l'année prochaine.

Concernant nos collègues de l'opposition qui siègent au conseil d'administration, ils n'ont pas eux-mêmes de chiffres particuliers à nous fournir.

Mme PETIT

En tous cas, on le fera et on aura le bilan du 14^e. Je propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 73

2015 DAC 284 Subvention (1.056.250 euros) avenant et convention avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6^e).

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DAC 284, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation, de signer avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 056 250 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29 dont	8 pouvoirs
Pour :	23 dont	7 pouvoirs
Abstentions :	6 UMP-UDI dont	1 pouvoir

- Projet de délibération 2015 DJS 157

Centre d'animation Montparnasse (14^e) - Délégation de service public - Convention avec l'association MJC en Île-de-France

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme Mélody TONOLLI

Vu l'heure, je ne vais pas m'attarder sur les nombreuses activités proposées au Centre d'Animation Montparnasse, en particulier toutes celles qui sont tournées sur la science et le développement durable : la ruche, les espaces verts, le potager, la disco-soupe...

Depuis septembre 2010, dans le cadre d'une délégation de service public, c'est la MJC en Île-de-France, qui gère ce centre d'animation. Cette délégation arrive à échéance le 31 août 2015. Il y a donc eu un avis d'appel public à la concurrence avec deux candidatures, celles des associations IFAC et MJC en Île-de-France. Après étude, et procédure de délégation de service public, c'est la MJC en Île-de-France qui a à nouveau été retenue pour gérer ce centre d'animation, pour une durée de 5 ans (du 1er septembre 2015 au 31 août 2020).

Je vous propose de voter cette convention avec la MJC en Île-de-France. Merci.

M. LESAIN

Merci madame la Maire. Nous avons pris connaissance des résultats de la commission d'attribution et nous saluons le fait que la MJC en Île-de-France puisse continuer le travail qu'elle a commencé au sein du centre d'animation Montparnasse depuis 2010. Quand elle a pris la responsabilité de l'équipement, elle se proposait de faire passer le nombre de participants aux activités de 60 à 237. Aujourd'hui, nous sommes à 204, l'objectif n'est pas totalement atteint, mais c'est satisfaisant. Nous voulons donc saluer son équipe.

On peut regretter cependant que le choix n'ait été fait qu'entre deux candidats et que le second à candidater n'ait présenté qu'une offre jugée par la commission peu adaptée et peu crédible. Cela ne garantit pas une compétition que nous aurions espérée plus serrée. En 2010, les trois offres se tenaient, à un point près. Cette fois, il y a 3,5 points de différence.

Il faut s'interroger collectivement sur le manque d'intérêt de cette candidature de la part d'un certain nombre de structures spécialisées dans l'animation.

Nous remarquons aussi que le budget est supérieur aux prévisions qui avaient été faites par la Ville de Paris. Nous attendons donc encore, et vous avec nous, j'en suis sûr, une amélioration et un développement des services rendus aux habitants du 14^e arrondissement, et nous faisons confiance à l'équipe de monsieur BORIES, le directeur, pour y parvenir.

Une remarque, enfin, sur cette délégation de service public qui va s'étendre sur les 5 prochaines années. Il subsiste des questions récurrentes de signalisation des accès, d'accessibilité des handicapés, de résidu d'amiante dans certains revêtements, et surtout la question éternelle du manque de place. On ne peut se développer avec seulement 4 salles utilisables. Se pose également la question de l'avenir du centre avec le déménagement programmé des musées voisins, d'ici à 2020. Au terme de cette DSP, l'environnement immédiat du centre aura totalement changé. Nous voudrions savoir si cette subvention pourra être réétudiée puisque la délégation de service public que nous votons ce soir va forcément suivre cette transformation.

Mme TONOLLI

Je vais commencer par la fin ; en effet, nous avons déjà fait passer certains messages à la Ville et à la Maire de Paris sur les changements à proximité qui pourraient arriver dans les années à venir et qui pourraient permettre au centre de s'étendre et de bénéficier enfin d'une place adaptée à ses

activités. La piste que vous évoquez a commencé à être exploitée, mais pour le moment, on ne peut rien garantir. Nous essayons de creuser dans ce sens et de poser les jalons.

Sur la signalétique, comme vous l'avez dit, c'est un peu compliqué. J'ai retourné dans tous les sens les possibilités pour l'améliorer, mais nous sommes pratiquement arrivés au bout de ce que l'on pouvait faire. Si vous désirez réaliser le panneau pour arriver jusqu'au centre d'animation, vous pouvez.

Blague à part, j'ai noté votre petit point sur l'amiante. La dernière visite avec les services techniques a montré qu'il n'y avait pas d'amiante en contact direct. Il n'y a aucun danger à ce niveau-là. L'amiante se trouve dans une salle en dessous d'un plan de travail et il faudrait arriver à percer ce plan de travail pour qu'il y ait un risque. S'il y avait un risque, nous prendrions les devants, mais on en est très loin.

Mme PETIT

Merci. Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 74

2015 DJS 157 Centre d'animation Montparnasse (14^e) - Délégation de service public - Convention avec l'association MJC en Île-de-France

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DJS 157, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation, de signer avec l'association Centre d'Animation Montparnasse la convention de délégation de service public jointe en annexe à la présente délibération.

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

Mme PETIT

J'annonce le pouvoir de madame POURTAUD à madame BERTRAND.

- Projet de délibération 2015 DJS 210

Subventions (9.000 euros) à 2 associations de jeunesse (14^e).

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme Mélody TONOLLI

Je vous propose de soutenir une subvention de 9 000 euros à 2 associations de jeunesse du 14^e, qui interviennent dans les quartiers politique de la Ville.

Il s'agit d'une subvention d'un montant de 3 000 euros à l'association Carrefour 14 pour son action Accueil Loisirs Jeunes et d'une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers pour son action 3D FAB LAB. J'en profite pour souligner l'action de ces deux associations qui font un travail formidable au quotidien auprès des jeunes et notamment les activités du LOREM, car je crois qu'à Paris, il n'y a que trois FAB LAB qui sont certifiées et ils en font partie. Merci de votre soutien.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

DELIBERATION N° 75

2015 DJS 210 Subventions (9 000 euros) à 2 associations de jeunesse (14^e).

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DJS 210, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris 2 subventions à 2 associations de jeunesse d'un montant de 9 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 53

Conventions et subventions au titre de l'animation locale (65 000 euros) à 24 associations œuvrant dans les 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme Mélody TONOLLI

Ce sont des subventions au titre de l'animation locale. Le siège de l'association *Les jardins numériques* est dans le 14^e. Il s'agit d'une subvention pour une action menée dans le Café Rue du 13^e. Le 14^e est particulièrement concerné puisque c'est une association du 14^e qui fait des petits dans d'autres arrondissements. Nous nous en félicitons ; c'est une belle action qui met en lien les habitants et les associations du quartier, notamment toutes les actions d'initiation et de perfectionnement informatique. Il s'agit d'une subvention de 3 000 €.

Une subvention de 4 000 € est également proposée pour l'association « Le Réseau Môm'Artre » et son antenne du 14^e « Mômes Didot », qui demande une subvention pour les rendez-vous artistiques qu'elle organise au niveau des squares Renoir et Lichtenberger, notamment le stage artistique organisé avec les enfants, les spectacles vivants avec les habitants et toutes les activités auxquelles participe « Mômes Didot », particulièrement active au niveau de ces squares, pour le plaisir de ses habitants. Merci.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole, ou passons-nous directement au vote ?

DELIBERATION N° 76

2015 DDCT 53 Conventions et subventions au titre de l'animation locale (65 000 euros) à 24 associations œuvrant dans les 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DDCT 53, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de soumettre à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations domiciliées dans les 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements arrondissement de Paris un montant de 65 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Mélody TONOLLI, Adjointe à la Maire en charge de la culture de la jeunesse de la politique de la Ville et de l'éducation populaire ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

- Projet de délibération 2015 DDCT 16

Subventions (157 500 euros) à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. Nicolas LIEBAULT

Merci madame la Maire. Il y a deux types de subventions, tout d'abord une subvention pour les cafés sociaux à destination de personnes âgées immigrées. Ce sont des lieux de convivialité et de sociabilité. L'autre partie concerne une subvention à l'association Attention Chantier, pour deux types d'activités :

- la radio des foyers, afin de mieux comprendre l'univers des médias, d'appréhender des outils numériques pour les personnes des Foyers de Travailleurs Migrants ;
- l'organisation du 7^e festival de cinéma des foyers, qui concerne notamment le 14^e. Le festival a lieu en juin, donc pour 2015, il ne concernera pas le Foyer du 14^e. Par contre, il est prévu des ciné-foyers organisés de façon ponctuelle à l'automne prochain, qui concerneront cette

fois le foyer de Gergovie. C'est pourquoi la subvention qui vous est proposée concerne également le 14^e. Ces ciné-foyers consistent en une projection-débat, à la fois à l'extérieur et à l'intérieur des foyers, les thèmes étant préparés par les habitants eux-mêmes, avec des intervenants-chercheurs associatifs qui animent le débat à la suite de la projection.

« Attention Chantier » m'a dit qu'ils allaient se mettre en lien avec l'équipe de développement local, pour une organisation à l'automne prochain.

Il vous est proposé, dans ce cadre, une subvention de 12 000 €, dont 4 000 € pour la radio des foyers et 8 000 € pour les ciné-foyers. La radio des foyers concernera également le foyer de Gergovie. C'est donc un package global sur tout ce qui est média.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 77

2015 DDCT 16 Subventions (157 500 euros) à 8 associations et conventions pour des projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants et actions dans les cafés sociaux pour les personnes âgées immigrées.

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DDCT 16, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de une subvention à huit associations et conventions pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants - FTM, et d'actions dans les cafés sociaux de Paris à destination des personnes âgées immigrés d'un montant de 157.500 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas LIEBAULT, Adjoint à la Maire en charge des affaires sociales de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DDCT 45**

Subventions (108.095 euros) à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. Nicolas LIEBAULT

C'est un soutien à 28 associations dont les activités touchent à l'apprentissage du français, que ce soit des formations linguistiques, des coordinations linguistiques, ou des qualifications des acteurs. C'est assez varié.

Tout d'abord, nous sommes concernés par des associations plus généralistes, qui ne touchent pas uniquement le 14 e :

- Langues plurielles, qui fait de l'accueil linguistique pour les jeunes primo-arrivants et qui rayonne sur tout Paris.
- Le Centre d'Études, de Formation et Insertion par la Langue, dont le but est de former les bénévoles qui mènent des actions d'apprentissage du français. Ils développent des connaissances sur différents supports, éditent un livret sur l'apprentissage du français, une sorte de guide, et expliquent aux bénévoles qui enseignent le français comment fonctionnent les diplômes de langue française, comme le DILF. Vous savez que chaque année à la mairie, nous remettons de façon solennelle ces diplômes aux lauréats qui sont accompagnés de leurs associations qui leur apprennent le français.
- Le cadre européen commun de référence.

Cette subvention, de 4 800 € comme l'an dernier, est prévue pour une session d'apprentissage du français entre janvier et décembre 2015. Cela a donc déjà commencé. Cela se fait aussi en lien avec l'EDL du 14^e. Je vous remercie.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 78

2015 DDCT 45 Subventions (108 095 euros) à 30 associations et conventions au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DDCT 45, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris de proposer une subvention à 30 associations d'un montant de 108.095 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;
Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas LIEBAULT, Adjoint à la Maire en charge des affaires sociales de la lutte contre l'exclusion et de l'hébergement d'urgence ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 79**

Subvention (65 408 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14^e).

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Même en cette heure tardive, je vous propose de délibérer sur le projet de subvention pour la crèche associative et parentale "La Porte Entr'Ouverte" située 6 bis, rue Hippolyte Maindron et qui a une capacité d'accueil de 16 places.

Je vous propose de délibérer sur la signature d'un avenant, qui fixe :

- la subvention municipale pour l'année 2015 à hauteur de 65 408 € ;
- l'engagement de l'association à réaliser, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

C'est l'une des deux crèches associatives de notre arrondissement.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Mme PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 79

2015 DFPE 79 Subvention (65 408 euros) et avenant n°2 avec l'association La Porte Entr'Ouverte pour la crèche parentale (14^e).

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Le Conseil du 14^earrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DFPE 79, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention à l'association La Porte Entr'Ouverte un montant de 65 408 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Élisabeth GUY-DUBOIS, première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;
-Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DFPE 97**

Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (45 000 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14^e) pour le fonctionnement de la ludothèque Ludido.

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

L'association « Florimont - Le Château Ouvrier », j'en ai parlé il n'y a pas très longtemps au sein de ce conseil, a ouvert au public en novembre 2012, dans la cité HLM de l'Eure, une ludothèque dénommée « Ludido ».

Je vous propose de voter pour le fonctionnement de cette ludothèque une subvention de 45 000 €, sachant qu'ils viennent de recruter deux nouveaux salariés, qu'ils ont mis en place des actions hors les murs, et qu'ils étendent leurs horaires d'ouverture. Je salue cette initiative, pour les petits, mais aussi pour les parents. Il y a un soutien à la parentalité, ainsi que des activités pour les ados.

C'est une très belle initiative, je vous propose d'en délibérer. Je salue les représentants de l'association dans la salle.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 80

2015 DFPE 97 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association Florimont - Le Château Ouvrier (14^e) pour le fonctionnement de la ludothèque Ludido.

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DFPE 97, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'attribuer une subvention et convention avec l'association « Florimont - Le château Ouvrier » (14^e) d'un montant de 45 000 euros ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Élisabeth GUY-DUBOIS, première adjointe en charge du développement économique, de la famille, de la petite enfance, des seniors et du handicap ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DASES 13**

Locaux 29 bd Brune et 2-6 Impasse Vandal 14^e. Avenant à la convention de transfert de gestion domaniale.

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme Marianne AUFFRET

La Ville de Paris est propriétaire d'un terrain situé aux 29 boulevard Brune et 2-6 Impasse Vandal. L'ensemble immobilier est composé d'un terrain d'une superficie de 2 045 m² et de constructions modulaires sur un seul niveau en rez-de-chaussée, dont l'emprise au sol est évaluée à 380 m². Elles accueillent l'association CARREFOUR 14 qui gère le centre social Didot, qui propose diverses animations à l'attention des adultes, des familles, des enfants. Le centre social est implanté depuis sa création sur le site de l'hôpital Broussais.

Des travaux ont débuté en 2008 dans le bâtiment Maurice Raynaud de l'hôpital Broussais, où était installé le centre social. Le réaménagement devrait avoir lieu au printemps 2016.

Il s'agit de prolonger la convention qui permet l'occupation de CARREFOUR 14 sur cette parcelle. À l'endroit où il est écrit : « pour une durée de trois ans », il faut lire : « jusqu'au 30 septembre 2015 », puisque la convention a été rédigée au 20 septembre.

Il s'agit juste de prolonger la possibilité pour cette association de demeurer sur cette parcelle, qui accueillera ensuite les locaux du nouveau conservatoire.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

DELIBERATION N° 81

2015 DASES 13 Locaux 29 bd Brune et 2-6 Impasse Vandal 14^e. Avenant à la convention de transfert de gestion domaniale.

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DASES 13, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris la signature d'un avenant à la convention de transfert de gestion domaniale du 20 septembre 2011 avec l'association Carrefour 14 ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Marianne AUFFRET, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme, des grands projets d'aménagement et de la santé ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	9	pouvoirs
Pour :	29	dont	9	pouvoirs

– **Projet de délibération 2015 DVD 156**

Passerelle du Cambodge (14^e). Demande des subventions auprès de la RIF.

Rapporteure : Mme Sylvie LEKIN

Mme Sylvie LEKIN

La collectivité parisienne et la Région Île-de-France renforcent leur coopération en vue de l'amélioration de la biodiversité et de la continuité des itinéraires cyclables. Ainsi la Région Île-de-France participe au financement des aménagements qui concourent à l'amélioration de cette politique écologique et au réaménagement de l'espace public en faveur des modes de déplacements doux. À ce titre, il est envisagé de procéder à une demande de subvention auprès de la Région Île-de-France pour les travaux relatifs au prolongement de la passerelle du Cambodge dans le 14^e.

Le prolongement de la passerelle du Cambodge sur le territoire de Gentilly a été inscrit dans les conventions partenariales avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine en 2008, par les acteurs locaux du projet (la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre, les villes d'Arcueil et de Gentilly) et l'État comme aménagement contribuant au désenclavement du quartier par l'amélioration des liaisons intercommunales avec Paris et l'ouverture du quartier sur la ville.

Dans la Cité universitaire, le long du périphérique et à proximité de la passerelle du Cambodge, la Région Île-de-France a pour projet la construction de la Maison de l'Île-de-France, qui accueillera 142 étudiants et chercheurs étrangers.

À Gentilly, la passerelle arrive sur l'avenue Paul Vaillant Couturier, qui figure au schéma départemental des itinéraires cyclables. À Paris, la passerelle débouche dans le parc de la Cité universitaire où les circulations vélos sont autorisées, puis boulevard Jourdan, disposant d'un itinéraire vélo important. La reprise de la passerelle dans son ensemble améliorera la circulation douce, et notamment celle des vélos, en prévoyant des aménagements dédiés.

C'est en cohérence avec le schéma régional de cohérence écologique de la Région Île-de-France.

La Ceinture verte de Paris a été identifiée comme l'une des composantes majeures de la trame verte parisienne pour la préservation de la biodiversité à l'échelle régionale.

Pour tenir compte de suppléments techniques, visant à améliorer la mise en accessibilité de l'équipement (création d'un ascenseur à la place d'un Élévateur pour Personnes à Mobilité Réduite) ainsi que sa continuité écologique (création d'une pergola, avec éclairage et de jardinières permettant aux insectes de transiter par la passerelle), autant de dimensions indispensables au projet comme l'a rappelé la Région, pour obtenir de sa part la subvention souhaitée.

Le coût global de l'opération, travaux et maîtrise d'œuvre incluse, s'élève donc à 2 415 200 € HT, avec une participation de la Région à hauteur de 50 %.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil régional d'Île-de-France, et à prendre toute décision en résultant.

Mme MERCHADOU

On ne peut que se féliciter de la volonté de la Ville et de la région Île-de-France de renforcer leur coopération en vue d'améliorer la biodiversité d'une part, et la continuité des itinéraires cyclables d'autre part. Nous nous en félicitons doublement, car notre arrondissement, grâce à la passerelle du Cambodge, poursuit l'objectif « d'abolir la frontière du périphérique », qui était l'un des projets forts de notre campagne l'an dernier.

Une carte aurait été la bienvenue pour repérer précisément les itinéraires. Cette passerelle surplombe le périphérique et débouche dans le parc de la Cité Universitaire. La reprise de cet ouvrage doit améliorer la circulation douce et notamment celle des vélos. Les vélocipédistes, après avoir traversé le parc, emprunteront le boulevard Jourdan, qui bénéficie d'un itinéraire vélo.

Mais comment ces cyclistes circuleront-ils dans les rues adjacentes, notamment dans les rues autour du parc Montsouris ? Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer, ainsi que monsieur FERTIER, que cela intéresse beaucoup, car le risque d'embouteillage de cycles est à craindre.

Venons-en au deuxième point, c'est-à-dire à la biodiversité. Je doute de l'efficacité des jardinières pour le maintien, voire le retour de la biodiversité dans notre bonne ville. Je suis même certaine du

contraire, et je parle sous le contrôle d'une ancienne ministre de l'environnement. Pour qu'il y ait maintien de la biodiversité, il ne faut pas qu'il y ait changement brutal de biotope. Peut-être aurons-nous alors l'occasion d'échanger sur l'espace des jardinières, mais si elles sont en granulat, alors je ne réponds de rien.

M. FERTIER

Merci madame la Maire. On ne s'était pas du tout concertés, avec ma collègue madame MERCHADOU, mais finalement nous sommes parfaitement complémentaires.

Je me pose la question de la différence de traitement entre les vélocipédistes et les insectes. Les vélocipédistes ne pourront pas emprunter la passerelle avant 7h du matin et au-delà de 22h, contrairement aux insectes. Je ne sais pas si vous le savez, mais actuellement, cette fameuse passerelle est fermée tous les soirs à 22h, par les services de sécurité, et ouvre à nouveau après 7h du matin.

Au regard des montants d'investissement, peut-on considérer que les heures d'ouverture de cette passerelle seront élargies ? Sinon, je crains que les insectes ne soient favorisés par rapport aux vélocipédistes. Merci.

Mme PETIT

Peut-être pourrait-on prendre un peu de hauteur par rapport à cette délibération de voirie, qui contient des éléments importants dans l'emprise de la Cité Internationale Universitaire. Elle s'inscrit dans un schéma directeur de la Cité U, qui vise à créer 1 800 logements étudiants et chercheurs, un schéma urbain très travaillé. Il ne s'agit donc pas uniquement de la passerelle du Cambodge.

Nous avons déjà abordé ce schéma directeur, dans lequel la mairie de Paris met beaucoup de moyens pour que cela puisse se réaliser. Il s'agit d'un aménagement urbain unique et exemplaire, en termes de logement, pour les étudiants sur le sud de Paris. C'est une étape historique pour la Cité Universitaire, je tiens à le souligner. Il faudrait donc avoir un peu plus de recul sur la passerelle du Cambodge et faire part de remarques sur le règlement intérieur de la Cité U. Il revient à la Cité de se prononcer dessus, mais avec Carine CAMBY, qui est la déléguée générale de la Cité, nous organiserons une réunion publique de présentation du nouveau schéma directeur de la Cité, avec un calendrier. En effet, c'est une étape historique que nous accompagnons, y compris sur les aspects logement, urbains et de voirie, car c'était inscrit au Plan d'Investissement de la mandature.

Je vous propose de passer au vote. Sur les questions qui ont émergé, nous y répondrons avec Sylvie.

DELIBERATION N° 82

2015 DVD 156 Passerelle du Cambodge (14^e). Demande des subventions auprès de la RIF.

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu le projet de délibération 2015 DVD 156, par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de solliciter auprès de la Région Île de France les subventions correspondantes pour la participation au financement des travaux d'espace public en faveur de la biodiversité et des itinéraires cyclables, dans le cadre de l'opération de prolongement de la passerelle Cambodge (14^e) , et de prendre toute décision en résultant ;

Vu l'article L.2511-13, du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

Sur le rapport présenté par Madame Sylvie LEKIN, Adjointe à la Maire en charge de la voirie, des déplacements et de la propreté ;

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, la Maire du 14^e arrondissement ;

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	10	pouvoirs
Pour :	29	dont	10	pouvoirs

Mme PETIT

J'ai une nouvelle procuration. Si désormais, tout le monde pouvait rester jusqu'à la fin, ce serait mieux. Cyril MOURIN donne procuration à Didier ANTONELLI, à qui je passe la parole, car nous allons examiner la première question écrite déposée par la Maire et les élus du groupe socialiste.

Question écrite à la Maire de Paris

Q14 2015 03 Question écrite de Mme Carine PETIT et des élus du groupe socialistes et radicaux à Madame la Maire de Paris relative au budget alloué aux Conseils de Quartier.

M. Didier ANTONELLI

Merci madame la Maire. Depuis plusieurs années, les Conseils de quartier se plaignent de la hauteur insatisfaisante du budget qui leur est alloué. Nous avons voulu profiter de l'année de la mise en place du Budget Participatif Parisien pour interpellier la Maire de Paris afin d'étudier la possibilité de changer les budgets de Conseils de quartier, en essayant de valoriser les budgets de fonctionnement. En effet, dans le 14^e, comme nous l'avons vu tout à l'heure, les Conseils de quartier sont de plus en plus installés et de plus en plus sollicités pour participer à des manifestations locales. Le budget de 3 400 € de fonctionnement devient très difficile à tenir, d'autant plus que, tous les ans depuis 10 ans, les 6 Conseils de quartier du 14^e organisent un réveillon solidaire qui ponctionne une part très importante de ce budget.

La proposition que nous vous faisons ce soir est une question écrite à Madame la Maire de Paris afin d'étudier la possibilité de modifier les budgets en faveur des budgets de fonctionnement.

Je vous remercie de voter cette question écrite.

M. LESAIN

Nous sommes assez circonspects sur cette question que vous posez à Anne HIDALGO, car elle nous semble tomber dans deux travers que nous voudrions épargner à nos Conseils de quartier.

Le premier, c'est que, selon cette proposition, les Conseils de quartier miseraient plus sur de l'animation locale que sur de la production d'idées et de projets. Nous estimons beaucoup trop les Conseils de quartier pour en faire uniquement des comités des fêtes. L'animation est une dimension importante, mais elle ne doit pas être la seule. Or, dans votre proposition, l'idée est vraiment de favoriser le budget d'animation au détriment du budget d'investissement.

La seconde remarque réside dans la façon dans vous la formulez, mais je ne crois pas que Didier ANTONELLI ait lu cette partie. Vous suggérez à Anne Hidalgo qu'il est possible de baisser les budgets des Conseils de quartier. Je crois que ces budgets sont trop peu importants pour que l'on ait l'idée de mener avec eux des projets ambitieux mais pas l'inverse. Votre question se termine par : « ...voire en diminuant le total de ces budgets. »

Je voudrais vous faire une autre proposition, qui va dans le sens de la démocratie participative et qui considère les conseillers de quartier comme des personnes adultes et responsables : dans un budget global et connu, que chaque Conseil de quartier puisse lui-même, en année N-1, définir la jauge qu'il

souhaite entre l'investissement et le fonctionnement. Cela leur permet de gérer leur budget sur la durée d'une mandature, de faire leurs propres arbitrages entre animation et projet. S'il s'agit uniquement, comme le contient cette question, d'habiller Paul pour habiller Pierre, de « définancer » les Conseils de quartier pour financer le budget participatif, si votre question maintient la possibilité de réduire les budgets de Conseils de quartier, nous voterons contre.

Mme BLAUDEL

Comme vous l'avez dit, monsieur LESAIN, nous sommes dans une logique de démocratie participative. Cette proposition faite à travers cette question de madame la Maire est justement une remontée des Conseils de quartier.

Nous faisons, nous, partie des personnes enthousiastes au moment de la création des budgets d'investissement, mais nous nous sommes rapidement rendus compte qu'il y avait des problèmes pour consommer ces budgets d'investissement, pour la simple raison de définition de ce qu'est un investissement public. Ainsi, les Conseils de quartier se tournaient-ils plus vers le fonctionnement, car ils faisaient davantage des études et de l'animation.

Cela correspond à une réalité remontée par les conseillers de quartier. Je trouve que les dispositifs mis en place avec les budgets participatifs sont plus cohérents. On se retrouve avec des budgets d'investissement des Conseils de quartier qui ont été longtemps gonflés d'année en année et où les Conseils de quartier se retrouvent à financer des choses que l'on ne finançait pas côté mairie.

La démarche de budget participatif telle qu'elle est créée à l'échelle parisienne, avec une déclinaison locale en arrondissement me semble plus cohérente et mieux construite.

Je trouve que c'est une question équilibrée et nous la voterons.

Mme PETIT

L'idée est d'interpeller l'Hôtel de Ville dont les réponses sont plutôt pour le moment de ne toucher à rien et de ne pas augmenter non plus le fonctionnement. Ce n'est pas hallucinant de demander une petite valorisation du fonctionnement, qui n'a pas bougé depuis un certain nombre d'années.

L'idée est de commencer à poser le débat. On regardera la première réponse, puis on continuera à suivre attentivement ces questions qui ont fait plusieurs fois l'objet de remarques de la part des Conseils de quartier.

M. ANTONELLI

Je pense que vous avez une méconnaissance de ce qu'est un Conseil de quartier. Un Conseil de quartier qui achète un appareil photo, c'est du fonctionnement, pas de l'investissement. Un Conseil de quartier n'est pas seulement là pour refaire la rue Losserand ! Un Conseil de quartier ne fait pas seulement le comité des fêtes, il a besoin de matériel, qui ne rentre pas dans le budget d'investissement de la mairie de Paris.

Nous sommes confrontés à cela depuis 12 ans. En profitant de l'arrivée du budget participatif, on peut demander à la Maire de Paris de modifier ces budgets et permettre aux Conseils de quartier de fonctionner. Quand je parle de fonctionnement, je ne parle pas seulement de l'achat de gobelets pour faire des fêtes ! Je parle de choses concrètes : une partie du matériel de cinéma qui est acheté est en fonctionnement.

Vous avez une mauvaise compréhension des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Ville de Paris.

M. LIEBAULT

Il faut quand même regarder la question elle-même. Il est écrit : « étudier la possibilité de modifier les budgets ». L'idée est de regarder de la manière la plus concrète possible la part du budget de fonctionnement par rapport au budget d'investissement, pour que cela soit le mieux adapté à la vie des Conseils de quartier. C'est une étude pour une meilleure adaptation du budget à la réalité. Je ne vois pas comment on peut être contre cette idée.

Pour cette raison, nous voterons pour cette question.

M. LESAIN

Si moi je souffre d'un manque de connaissance, vous, monsieur ANTONELLI, souffrez d'un manque d'ambition pour les Conseils de quartier !

On est dans une infantilisation, où les Conseils de quartier ne pourraient pas décider eux-mêmes de la façon dont ils souhaitent utiliser l'argent mis à leur disposition.

Si l'étude avait porté sur la revalorisation des budgets de fonctionnement des Conseils de quartier, on aurait voté cette question avec beaucoup d'intérêt. Or, cette question ne porte pas sur la revalorisation des budgets de fonctionnement des Conseils de quartier, mais sur le fait de retirer le budget d'investissement au profit du budget de fonctionnement, voire même de diminuer l'enveloppe globale, en acceptant ce principe dès la conclusion de votre question. Dans le terme d'une négociation avec la Ville de Paris, vous dites dans votre première approche que l'on étudie la possibilité de diminuer les budgets des Conseils de quartier. Si vous menez toutes vos négociations comme cela, je comprends qu'il nous manque encore un certain nombre d'équipements dans le 14^e.

Mme PETIT

Nous allons passer au vote. Cette question est adoptée et nous mènerons le combat...

M. LESAIN

Pour réduire le budget des Conseils de quartier.

Mme PETIT

Pas du tout ! Arrêtez de dire des choses de façon caricaturale !

DELIBERATION N° 83

Q14 2015 03 Question écrite de Mme Carine PETIT et des élus du groupe socialistes et radicaux à Madame la Maire de Paris relative au budget alloué aux Conseils de Quartier.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

Le Conseil du 14^e arrondissement

Vu l'article 17 du règlement intérieur, qui permet au Conseil d'arrondissement d'adresser une question à la Maire de Paris sur toute affaire intéressant l'arrondissement ;

Sur proposition de Carine PETIT et des élus du Groupe Socialistes et radicaux, le Conseil du 14^{ème} arrondissement demande à Madame la Maire de Paris d'étudier la possibilité de modifier les budgets alloués aux Conseils de Quartier en favorisant de manière importante le budget de fonctionnement et diminuant le budget d'investissement dans une enveloppe globale identique, voire en diminuant le total de ces budgets.

DELIBERE

Article unique : Après discussion générale, la question écrite mise au vote est adoptée à la majorité.

Votants :	29 dont 10 pouvoirs
Pour :	23 dont 9 pouvoirs
Contre :	UMP 4 dont pouvoir
Abstentions :	UDI 2 dont 1 pouvoir

Questions orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2015 16 Question orale à Mme la Maire d'Arrondissement, posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Eric AZIERE, Conseiller de Paris, relative aux nuisances et perturbations engendrées par la circulation de camions de chantiers secteur Montsouris.

Mme MERCHADOU

Merci madame la Maire. Il s'agit d'une question relative aux nuisances et perturbations engendrées par la circulation de camions de chantiers dans le secteur Montsouris.

Depuis plus de deux mois, des camions de chantier empruntent en descente les rues Deutsche de la Meurthe et son prolongement, la rue Nansouty, afin de se rendre, via l'avenue Reille, en haut de la rue de la Tombe Issoire pour y enlever les gravats des chantiers de la RATP et de l'École Normale Supérieure situés près du Boulevard Jourdan. Les riverains s'inquiètent des passages répétés de ces camions, souvent à grande vitesse, qui les conduit à de brusques freinages afin d'éviter collisions et accidents. Cette rue est en effet très fréquentée par de nombreux piétons, dont les enfants qui se rendent à l'école ou au Parc Montsouris. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Ville a institué une limitation de vitesse dans cette rue résidentielle.

Considérant que le passage de ces camions entraîne un sérieux accroissement de circulation et donc de nuisances, dans une rue à double sens qui est déjà l'une des voie d'entrée dans Paris, et de ce fait très encombrée ;

Considérant que les chantiers n'en sont qu'à leur démolition et qu'ensuite il y aura rénovation du site et en tout cas coulage de béton, il est vraisemblable qu'il a été prévu que le transport de matériaux se fasse de la même manière ;

Je vous demande, Madame la Maire de bien vouloir me préciser :

- Pourquoi les rues en question sont l'itinéraire de passage en boucle des camions alors que les chantiers sont situés près du Boulevard Jourdan, qui est plus proche ;
- Dans le même esprit, pourquoi les camions seraient-ils obligés de circuler uniquement rue de la Tombe-Issoire pour atteindre les chantiers, entraînant pour les résidents de cette portion de rue, les mêmes nuisances ;
- Enfin, quelles mesures prévoyez-vous de prendre au titre de vos pouvoirs de police et d'organisation de la circulation afin de mettre un terme à cette situation en étudiant des solutions alternatives, en lien avec les riverains et les maîtres d'œuvre.

Mme PETIT

Je voudrais rappeler en introduction que je n'ai aucun pouvoir de police ni d'organisation de la circulation. J'ai déjà soulevé ce point lors de précédents Conseils d'arrondissement. L'organisation des circulations de chantier se fait avec la préfecture de police qui, elle, donne son accord et autorise ensuite définitivement l'installation des chantiers.

Le secteur de la Porte d'Orléans comprend en effet deux grands chantiers très importants, au niveau de la rue de la Tombe-Issoire, du boulevard Jourdan, et de la rue du Père Corentin : le chantier de l'installation du futur campus de l'École Normale Supérieure, et celui du programme de logements et d'équipements publics situé sur le centre de bus de la RATP.

Ces chantiers avancent, prennent peu de retard, voire pas de retard, ce qui est plutôt réjouissant pour les riverains

Sur le chantier de l'ENS, le terrassement et les fondations ont été réalisés, les carrières ont été comblées, le désamiantage terminé. Un niveau de parkings, rez-de-chaussée, et rez-de-jardin a été aménagé, sur les 6 étages prévus, et 4 camions par jour sont à ce stade nécessaires pour ce chantier.

Quant au chantier sur le site de la RATP, les comblements de carrière sont terminés, les voies de soutènement périphérique sont en cours d'achèvement et les terrassement et fondations ont débuté au cours du mois d'avril. Ces travaux de gros œuvre nécessitent l'installation d'une centrale à béton. Tous ces éléments ont été exposés lors du dernier comité de suivi de chantier. C'est une réunion publique d'information, que nous organisons très régulièrement, pour l'ensemble des riverains et des entreprises responsables de ces grands chantiers. Cette centrale de béton a été installée côté rue de la Tombe-Issoire, (où il n'y a pas de riverains, contrairement à la rue du père Corentin ou à la rue Paul Fort). Cette centrale à béton nécessite la livraison de matériaux pour l'alimenter une dizaine de fois par jour. Là encore, tous ces éléments ont été présentés et justifiés auprès des habitants du quartier.

Le circuit de ces engins et camions a été décidé par la Préfecture de police (qui seule, détient le pouvoir de police à Paris), sur proposition des entreprises et après consultation des services de la voirie. Ce circuit ne nous satisfaisait pas et il ne nous satisfait toujours pas. Nous en avons fait part publiquement, par écrit, et lors des réunions de consultation avec les services de la DVD. Nous avons demandé que les camions puissent accéder par la rue Hyacinthe Vincent, qui est autorisée seulement aux taxis et aux bus, puissent couper le boulevard Jourdan, arriver rue de la Tombe-Issoire, où il n'y a pas d'habitants, et entrer sur les différentes emprises de chantier.

La préfecture a rejeté cette proposition, pour des raisons de sécurité et de circulation, et parce qu'elle n'aime pas que l'on coupe le tramway à cet endroit (boulevard Jourdan).

Nous sommes attentifs à l'évolution du déroulement de ce chantier, aux côtés des riverains, des entreprises et des maîtres d'œuvre. C'est quelque chose sur laquelle nous pourrions solliciter à nouveau la préfecture, si l'on voit que les choses se passent dans de mauvaises conditions.

Le cheminement repasse par la rue Nansouty et l'avenue Reille qui, c'est vrai, est étroite, avec le croisement de bus et de camions, mais cela reste sur des horaires resserrés dans la journée. Nous discutons très bien avec les opérateurs de chantier, donc nous sommes au plus près de ces chantiers.

Nous avons mis des agents de la Ville supplémentaires pour faire traverser, et pour sécuriser ces passages piétons, du côté de la rue du père Corentin, car c'est là qu'il y a le plus de vie. En tous cas, il n'y a pas de camions qui passent rue Paul Fort. Les entrées et les sorties se font rue de la Tombe-Issoire ou rue du père Corentin.

Mme MERCHADOU

Je suis très étonnée de cette réponse, car les camions arrivent du périphérique. Pour emprunter la rue Nansouty, ils traversent forcément le boulevard Jourdan. Il existe un itinéraire alternatif que souhaitaient vous présenter les riverains. Ils vous ont sollicité par écrit mais ils n'ont pas eu de réponse. C'est pour cela qu'ils nous ont sollicités. La solution alternative serait de traverser (de toutes façons) le boulevard Jourdan, de faire l'aller-retour sur le tronçon de la rue de la Tombe-Issoire, au niveau des travaux. Il n'y aurait donc pas de nuisances sur la rue Nansouty où les camions roulent très vite -car ils sont certainement soumis à des délais très serrés- pour remonter ensuite par l'avenue Reille. Ils font donc cette boucle, ce que ne comprennent pas bien les riverains, alors que l'itinéraire alternatif existe. Le seul problème serait le déplacement de deux baraques de chantiers qui sont mal positionnées et empêchent actuellement les camions de tourner. La solution serait donc simple à trouver.

Ce chantier n'est pas terminé. Les camions passent de 10h30 à 16h, c'est important. Je suis allée sur place, j'ai vu comment cela se passait. Pour la suite de ce chantier, qui est la construction des différents bâtiments, il faudrait revoir cet itinéraire.

Mme PETIT

Je n'ai pas souvenir de sollicitations de parents d'élèves, mais de diverses sollicitations orales. Nous allons vérifier.

Par ailleurs, des éléments ont été apportés lors du dernier comité de suivi de chantier.

En tous cas, nous ferons remonter au niveau de la Préfecture, qui valide et autorise les circulations. Ce n'est absolument pas de la compétence de la Maire d'arrondissement.

Mme MERCHADOU

On ne peut pas se désintéresser des nuisances subies par les administrés ! Il faut essayer de trouver une solution.

Mme PETIT

On est loin de s'en désintéresser, puisque j'ai été moi-même présente à la dernière réunion à l'école de la rue Sarrette, avec plusieurs de mes adjoints.

Mme AUFFRET

Nous étions 4 élus au comité de suivi le mois dernier !

Mme PETIT

Je vous passe à nouveau la parole, madame MERCHADOU, pour une question sur le montant de l'acquisition du terrain de l'APHP.

Q14 2015 17 Question orale à Mme la Maire d'Arrondissement, posée par Mme Chantal MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris, relative au projet de rénovation du Site de Saint-Vincent de Paul.

Mme MERCHADOU

Madame la Maire, ma question est simple :

Compte tenu de l'état d'avancement des travaux préliminaires relatifs au projet de rénovation du site de Saint-Vincent-de-Paul, réitérant nos différentes demandes, nous souhaiterions connaître le montant de l'acquisition du terrain à l'APHP. Combien pour ce site ?

Mme PETIT

Je suis sûre de l'avoir déjà précisé, le prix d'acquisition du terrain Saint Vincent de Paul n'est pas encore stabilisé à ce jour. Vous savez que quand il s'agit, pour des opérateurs publics, de céder des terrains, chacun doit saisir l'avis de France Domaine. C'est une obligation pour toute cession de terrain public.

France Domaine a été saisi par l'APHP, la consultation est en cours. Leur avis doit être rendu au mois de juin prochain. Une fois l'avis de France Domaine reçu, le prix et les conditions de la cession du terrain Saint Vincent de Paul sera présenté devant le conseil de surveillance de l'APHP, qui validera les conditions de cette vente. Les objectifs de la Ville de Paris restent les mêmes. Il faut aussi noter que l'acquisition ne se fera pas par la Ville de Paris, mais par l'établissement public foncier d'Île-de-France, qui assurera le portage foncier jusqu'à la désignation d'un aménageur dans le courant de l'année 2016.

Aujourd'hui, France Domaine est saisi. Tout se fait dans la plus parfaite légalité. L'accord politique entre la Ville et l'APHP est bien intervenu, avec la Maire de Paris, qui s'est beaucoup investie sur ce sujet. Les notaires et France Domaine font maintenant leur travail.

C'est bien que l'établissement public foncier d'Île-de-France assure le portage foncier, car c'est fait pour ça. C'est bien que l'on puisse mobiliser cet outil.

Je savais que vous alliez être déçue ! Encore un peu de patience.

Q14 2015 18 Question orale à Mme la Maire d'Arrondissement, posée par Mme MERCHADOU, Présidente du Groupe UDI-MoDem et M. Éric AZIERE, Conseiller de Paris, sur la transition énergétique.

Mme MERCHADOU

La dernière question concerne les territoires à énergie positive pour la croissance verte.

Le Ministère en charge de l'Environnement vient de publier le résultat de l'appel à projets pour mobiliser « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Cette initiative de la majorité à laquelle vous appartenez, Madame la Maire, ne peut qu'être saluée : elle s'inscrit dans le droit fil des engagements de la France pour la Planète à l'horizon 2030, dans un triple objectif de réduire de 40 % nos émissions de Gaz à Effet de Serre, de diminuer notre consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012, enfin, de porter la production d'énergie renouvelable à 32 % de notre consommation énergétique finale.

Cet appel à projets, qui participe à la déclinaison concrète des objectifs rappelés, doit en outre donner une impulsion forte à destination des territoires afin que la France soit exemplaire lors de la COP21 de décembre. Les projets retenus devront faciliter également l'implantation de filières vertes pour créer des emplois : 100 000 en trois ans sur l'ensemble du territoire. L'État a doté le Fonds Spécial pour la Transition Énergétique de 5 milliard d'euros sur trois ans pour le financement de ces projets à hauteur de 500 000 à 2 millions d'euros par projet en fonction de leur qualité et de leur contribution aux objectifs précités.

Nous sommes au cœur de la croissance verte dont le 14^e arrondissement pourrait s'approprier la démarche car, un projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte sélectionné concerne Paris. Il serait plus précisément consacré à l'agriculture urbaine et au Plan Climat Énergie de la capitale.

Je vous demande, Madame la Maire :

- que le 14^e arrondissement soit partie prenante de ce projet mobilisateur contre la pollution et pour l'emploi ;
 - que la rénovation du site Saint Vincent de Paul en particulier, soit réétudiée à l'aune de ce projet de territoire à énergie positive pour la croissance verte, notamment dans son approche écoquartier ;
 - qu'un repérage des territoires et des projets pertinents par rapport à la démarche soit engagé dans notre arrondissement, afin d'aider ces territoires et projets en devenir ainsi que les contrats locaux ciblés sur des équipements, des rénovations ou des services de mobilité qui pourraient émerger.
- Il est en effet dans notre rôle de servir d'intermédiaire pour faciliter et accompagner les initiatives locales, collectives ou individuelles avec l'aide de l'État et de l'ADEME.

Mme PETIT

Quelques éléments de réponse. En septembre 2014, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a lancé l'appel à projets « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte », dont les ambitions sont d'inciter les collectivités locales à se lancer et à s'impliquer dans la transition écologique et énergétique, et d'être innovantes dans ce domaine.

528 collectivités ont répondu à cet appel à projet, dont la Ville de Paris. La Ville de Paris a candidaté avec trois projets qui ont été retenus :

- un projet relatif aux actions et plan climat énergie ;
- un projet concernant le développement de l'agriculture urbaine ;
- un projet relatif aux écoquartiers.

Cet appel à projet vient surtout appuyer des actions portées par la Ville en matière de développement durable, de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

Le projet d'agriculture urbaine s'inscrit dans le programme de mandature de la Maire de Paris : 100 hectares de toiture et façades végétalisés, dont un tiers consacré à la production de fruits et de légumes. La mairie du 14^e a fait remonter un certain nombre de pistes pour installer des endroits de production de fruits et légumes.

La Ville de Paris a été très tôt exemplaire en matière d'énergie et essaie toujours de s'améliorer. Elle a adopté dès 2007 un Plan Climat Énergie, réactualisé en 2012, qui fixe des objectifs ambitieux. En 2020, par rapport à 2004 : 25 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 25 % de réduction des consommations énergétiques du territoire, 25 % d'énergies renouvelables, ou de récupération dans sa consommation. Ces pourcentages sont portés à 30 % en ce qui concerne l'Administration de la Ville.

Tous les secteurs sont mobilisés et sont pris en compte par le Plan climat, qu'il s'agisse de l'aménagement urbain, de l'habitat, du logement, du transport, de la politique d'achat des administrations parisiennes ou de la gestion des déchets. Tout ceci fait que Paris est engagée dans cette transition écologique. Par exemple, 4 500 logements sociaux par an sont rénovés. Près de 80 % de la production de logements neufs respectent les engagements du Plan Climat. Dans le 14^e, beaucoup de chantiers sont en cours dans les résidences du parc social au titre du Plan climat. Nous sommes donc très mobilisés et déclinons ce Plan Climat à l'échelle de notre territoire, qu'il s'agisse d'inciter les commerçants -comme l'a lancé très récemment Célia BLAUDEL- à réduire leur consommation énergétique par différents outils très pratiques, ou de concevoir l'aménagement Saint Vincent de Paul comme un écoquartier. On a toujours précisé qu'il ne s'agissait pas d'un mot creux. Ce travail est commencé dès cette première étape de concertation. Vous savez que les étudiants de Centrale travaillent sur le site et qu'il y a régulièrement partie d'ateliers. La démarche de concertation n'est pas finie. Elle doit aboutir à un plan d'écoquartier exemplaire qui, j'espère, pourra accueillir des manifestations de la COP21.

Il faut saluer le fait que Paris s'investisse et réponde systématiquement à l'appel lorsqu'il s'agit de projets pour faire partie des territoires qui s'engagent pour l'énergie positive dans la transition écologique.

J'espère que vous ne doutez pas que le 14^e bénéficie des retombées de cette sélection. Nous essayons de mobiliser notre territoire chaque fois que c'est possible, dans les différents secteurs :végétalisations, aménagements durables, projets d'aménagement urbain, transport...

Q14 2015 19 Question orale à Madame la Maire d'Arrondissement, posée par M. Stéphane FERTIER, Conseiller d'Arrondissement, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du Groupe UMP et apparentés, relative à l'installation de la statue « Mon fils-marin » de l'artiste Chana ORLOFF

M. FERTIER

Merci madame la Maire. Lors du conseil d'arrondissement du 6 décembre 2010, un vœu déposé par le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau relatif à l'installation de la statue « Mon fils-marin » de l'artiste Chana **ORLOFF**, place des Droits de l'Enfant ou à l'angle de la rue d'Alésia et de l'avenue René Coty, a été voté à l'unanimité.

Il s'agissait d'une initiative peu commune puisque, faut-il le rappeler :

1. la famille de Chana **ORLOFF**, artiste mondialement connue, ayant vécu et travaillé villa Seurat, avait décidé d'offrir les droits de reproduction d'une fonte de la statue « Mon fils-marin », sous réserve que cette statue soit installée dans le quartier Montsouris-Dareau ;
2. Le Conseil de Quartier devait financer les frais de moulage et le socle ;
3. La Ville de Paris devait prendre à sa charge les frais d'installation.

À quelques semaines du renouvellement des Conseils de quartier, dont nous saluons la qualité des projets accomplis ou en cours, et près de 5 ans après le vote de ce vœu, nous souhaiterions que vous nous précisiez :

1. L'emplacement de la place des Droits de l'Enfant peut-il être confirmé dès aujourd'hui ?
2. Où en est l'état d'avancement exact de ce très beau projet artistique, et dans quel délai peut-on espérer l'installation de cette magnifique statue ?
3. D'une manière générale, une réflexion est-elle menée au niveau de l'arrondissement ou de la Ville de Paris concernant un « choc de simplification » de telles procédures ? En effet, les délais en semblent réellement et inexplicablement excessifs aux yeux de nos concitoyens.

Je vous remercie pour vos réponse, madame la Maire.

Mme PETIT

La proposition du Conseil de quartier de l'installation d'une reproduction d'une œuvre de Chana ORLOFF sur la place des Droits de l'Enfant, date en effet de 2010. Ce projet a fait l'objet de nombreuses réunions avec les ayant-droits et avec les services juridiques. Une réunion en janvier 2014 a réuni sur place les ayant-droits, les services de la voirie, les services des espaces verts. Elle a permis de déterminer deux hypothèses d'implantation sur cette place : un emplacement au cœur de la place, qui recueillait les faveurs de la famille de Chana ORLOFF, et un emplacement de repli, dans la parcelle végétalisée de la place. Les services de la voirie ont vérifié avec l'ensemble des concessionnaires des réseaux de la Ville, si cette implantation était réalisable. Le travail a abouti récemment : le cœur de la place, qui posait des problèmes pour la circulation des personnes à mobilité réduite, a dû être abandonné. La statue sera donc installée dans la partie végétalisée.

La Direction des Affaires Culturelles a pu lancer une procédure de réalisation du projet. Un projet de socle va être soumis officiellement à la famille et aux ayants droits de Chana ORLOFF. Dès le retour de leur appréciation, la DAC lancera la demande de devis pour faire réaliser ce socle. Le Conseil de quartier a déjà fait le nécessaire pour obtenir un devis pour faire réaliser cette statue en bronze. Il faut compter 3 à 4 mois pour sa réalisation. J'espère que nous pourrons l'installer et l'accueillir officiellement à l'automne de cette année. Les riverains et les membres des Conseils de quartier m'avaient alerté au mois de septembre dernier lors de « Une semaine, un quartier » J'espère que nous pourrons travailler à la mise en valeur de cette œuvre à l'emplacement retenu.

Tous les éléments sont maintenant réunis pour que nous puissions passer à l'étape de la commande et de la livraison.

M. FERTIER

Pas de choc de simplification ?

Mme PETIT

Je suis toujours pour, car parfois, cela permet de gagner du temps. Le suivi des affaires et des dossiers joue beaucoup, à mon avis. Une fois les questions avec les ayant-droits traités, ce n'est plus qu'une affaire de suivi.

Je passe la parole à monsieur LESAIN pour une question relative à la transformation du Centre Sportif Élisabeth. On arrive au bout !

Q14 2015 20 Question orale à la Maire d'arrondissement, posée par M. Bertrand LESAIN, Conseiller d'Arrondissement, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe UMP et apparentés, relative au projet de transformation du Centre Sportif Élisabeth.

M. LESAIN

Nous n'en sommes plus très loin. Merci, madame la Maire. Je vais essayer de présenter cette question rapidement, car il n'y a plus grand monde dans la salle. Je vais quand même essayer de faire en sorte que cela soit compréhensible pour vous tous.

La rénovation du Centre Sportif Élisabeth figurait dans le programme présenté par la liste UMP UDI-Modem lors des élections municipales 2014. Le projet porté par l'actuelle majorité proposait pour sa part la « transformation du stade Élisabeth en parc de sports et de loisirs ».

Un peu plus d'un an après le début de ce mandat, des inquiétudes apparaissent au sein du monde sportif du 14^e arrondissement, et notamment des utilisateurs de cet équipement.

Ces inquiétudes sont dues, d'une part à un certain nombre d'échos relatifs au projet, qui laissent craindre que certaines pratiques sportives bénéficieront de moins bonnes conditions d'accueil après les travaux qu'avant ceux-ci ; et, d'autre part, au fait que la concertation, préalable nécessaire à l'aboutissement de ce projet dans de bonnes conditions, est très limitée.

C'est pourquoi nous dressons ci-après un certain nombre de questions relatives à ce projet, qu'il nous semble indispensable de prendre en compte, et à la résolution desquelles les utilisateurs du Centre Sportif Élisabeth souhaitent, à juste titre nous semble-t-il, être associés pleinement.

- à quel moment, en fonction du calendrier de l'opération, la Ville compte-t-elle solliciter l'opinion des premiers concernés par ce projet, à savoir les clubs sportifs qui utilisent, à titre payant et depuis plusieurs décennies pour certains, ces installations ?

- quelle enveloppe financière le programme d'investissement de la mandature a-t-elle réservée à la transformation du Centre Sportif Élisabeth ? L'ensemble des travaux à y mener seront-ils réalisés au cours de la mandature 2014-2020 ?

- le projet annoncé étant présenté comme mêlant sports et loisirs, quelle part respective de la parcelle représenteront les espaces dédiés aux sports d'une part, et aux loisirs d'autre part ? De quelle façon la Ville compte-t-elle séparer ces deux usages, qui sont extrêmement différents et cohabitent très mal ?

- la création d'une piscine a été annoncée officiellement. La Ville a-t-elle décidé aujourd'hui de son implantation exacte, côté avenue de la Porte d'Orléans ou côté rue du Professeur Hyacinthe Vincent ? Si la position ouest était retenue, qu'advient-il de structures comme le club house du boulodrome, bâti il y a quelques années à peine ?

- la Ville est-elle en mesure de rassurer les clubs et les usagers sur le fait que ce projet intégrera bien la rénovation des équipements existants, et n'aboutira pas, comme certains le craignent, à une réduction des surfaces sportives dévolues à certaines disciplines, qui devraient partager des espaces aujourd'hui bien différenciés ?

- compte-tenu des graves incidents que connaît le complexe depuis plusieurs mois sur le plan de la sécurité, et qu'il convient d'enrayer dans les meilleurs délais, la Ville acceptera-t-elle d'intégrer au projet un vaste plan de vidéoprotection - avec visionnage en temps réel - pour protéger le site et ses usagers ?

Mme PETIT

La discussion sur le centre sportif Élisabeth a commencé dès le début de cette mandature. La Maire de Paris était venue sur place, avec Jean-François MARTIN, pour annoncer officiellement cette priorité de la mandature en termes d'équipements sportifs : la rénovation complète du centre sportif Élisabeth.

Depuis juillet 2014 et jusqu'à fin mars de cette année, sept réunions ont été organisées par la mairie pour échanger avec les clubs, qui sont les premiers concernés, sur le devenir du centre sportif Élisabeth. J'ai participé à la première réunion, puis Amine BOUABBAS a pris le relais et anime très régulièrement ces réunions. Les clubs utilisateurs sont pleinement associés à la définition de ce futur projet. Le 3 juillet 2014, a donc eu lieu la première réunion pour exposer les premières pistes. Cette

première réunion présentait les grands objectifs, dont l'implantation d'une piscine, qui ne réduit pas les autres équipements. À l'issue de cette réunion, nous avons tenu à réunir tous les clubs sportifs, pour travailler avec eux et commencer à construire l'avenir de ce complexe sportif emblématique, le plus important de notre arrondissement.

Une autre réunion a eu lieu le 25 novembre 2014, pour affiner le projet et discuter du site avec les clubs.

Nous avons également tenu à organiser des réunions destinées plus particulièrement aux clubs de tennis et aux clubs de natation, puisque cela va être le premier changement emblématique de cette rénovation.

La pratique du tennis est importante sur ce centre sportif, c'est pour cela que nous avons tenu à réunir les clubs de tennis usagers afin d'échanger avec eux : cette réunion a eu lieu le 12 décembre dernier.

La construction d'une nouvelle piscine pour le 14^e arrondissement, installée porte d'Orléans sur le centre sportif, est arbitrée favorablement par la Maire de Paris. Elle a été annoncée officiellement dans le cadre du Plan piscine et du Plan d'investissement de la mandature. Comme quoi, monsieur LESAIN, nous arrivons à obtenir des arbitrages favorables sur nos équipements.

Nous avons rencontré les clubs de natation pour recueillir leurs besoins, les confronter au cahier des charges prévisionnel de la Ville dans ce domaine, et recueillir leurs premières remarques.

La réhabilitation du centre sportif Élisabeth a donc réellement été abordée lors de réunions. Cela a été également abordé par exemple lors de réunions de travail pour préparer l'opération Paris Plage en janvier dernier, avec les clubs participants. Nous abordons à chaque fois les questions de tranquillité publique sur ce site, et nous y apportons des réponses.

Nous n'avons pas forcément attendu pour agir en concertation et en transparence avec les clubs sportifs usagers du centre.

Au total, ce sont 21 millions d'euros qui sont actés pour la transformation de ce centre sportif : dont 18 millions pour la piscine.

D'ores et déjà, 1 million est engagé dès 2016 pour la réhabilitation du centre sportif, puis nous engagerons 500 000 € par an jusqu'en 2020, pour accompagner la rénovation de ce site, au fur et à mesure de l'évolution du chantier. En effet, on n'installe pas une piscine totalement discrètement sur un équipement sportif.

Sur le plan du calendrier : le programmiste pour la piscine sera désigné les prochaines semaines avant l'été par la Direction de la Jeunesse et des Sports. Il sera accompagné par un autre programmiste, qui devra travailler avec la Maire d'arrondissement et avec les clubs. Il était nécessaire d'en désigner deux, car ils répondent à des compétences complémentaires, l'un nécessaire pour la construction d'une piscine, l'autre pour l'ensemble des autres aspects du centre sportif. Ils vont pouvoir rencontrer les équipementiers et les associations utilisatrices du centre sportif, ainsi que les représentants de l'OMS. François DENIS suit particulièrement ce travail.

C'est encore par la concertation que nous avons choisi d'aborder cette question et que nous allons poursuivre notre travail.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer avec une quasi-certitude que la piscine sera située côté avenue de la Porte d'Orléans.

Nous allons prochainement rencontrer les responsables des deux principaux clubs boulistes usagers du boulodrome. Ce boulodrome et ce club house seront déplacés côté rue du professeur Hyacinthe Vincent, avant le début des travaux, pour ne pas perturber la pratique sportive des boulistes, et réduire au maximum les désagréments.

À l'issue de la construction de la piscine, nous récupérerons la surface équivalente de l'actuel bassin école, pour de nouvelles installations sportives.

Amine BOUABBAS et Cédric GRUNENWALD, mes deux adjoints, sont très impliqués dans la mobilisation des différentes équipes et des différents partenaires de l'arrondissement sur les questions de sécurité. Il s'agit des équipes Ville mais aussi du commissariat, qui sont présents sur place quotidiennement depuis plusieurs mois.

Un registre d'incidents a été mis à l'accueil afin d'assurer la communication envers tous les acteurs du centre sportif. Une réflexion est engagée sur la question de la vidéo protection, et plus largement sur la question des travaux nécessaires à la tranquillité du site et des usagers, en lien avec les clubs. Toutefois, aucune décision n'est encore prise à ce jour. La DVD effectue des rondes aléatoires sur le site, tout comme les correspondants nuit qui interviennent dorénavant sur le quartier.

Nous rentrerons dans un calendrier beaucoup plus serré avec les clubs et la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour avancer concrètement sur ce projet et répondre aux questions de vie quotidienne. On essaiera également d'accompagner les demandes de travaux urgents.

L'objectif est de livrer la piscine à la rentrée 2019, pour ensuite attaquer les autres parties du centre sportif.

M. LESAIN

Je vous remercie beaucoup pour les informations nouvelles qui nous ont été données ce soir. J'entends votre dernière phrase qui dit que toutes les réhabilitations autres que la piscine démarreront à partir de 2019 ?

Mme PETIT

Non, dans ma réponse, j'ai également dit que dès 2016, nous engageront des investissements sur le site.

M. LESAIN

Très bien. Je voudrais revenir sur deux points :

- d'une part quelle sera la répartition entre sports et loisirs et la séparation entre ces deux usages ? -
- d'autre part, toutes les disciplines, en particulier le tennis et le football américain, auront-elles des espaces dédiés aussi importants, non partagés, et aussi disponibles qu'auparavant ?

Mme PETIT

On ne touche pas au volume actuel de l'activité tennis, ni du football américain.

Nous aurons largement l'occasion de revenir sur la question du centre sportif Elisabeth, aussi je vous propose que l'on passe à la suite de l'ordre du jour.

Nous examinons le vœu déposé par les communistes Front de gauche et Europe écologie les verts, sur la déclaration « zone hors TAFTA ».

Vœux

V14 2015 18 Vœu déposé par les groupes communiste - Front de gauche et Europe écologie les Verts visant à déclarer le 14^e arrondissement de Paris « zone hors TAFTA ».

M. Nicolas LIEBAULT

Le projet de traité Transatlantique, que l'on appelle le TAFTA, correspond à une stratégie lancée par l'Union Européenne en 2006, intitulée « *Global Europe - competing in the world* », dont l'objectif est

de promouvoir les accords de libre-échange de « nouvelle génération », que l'on appelle « derrière la frontière. Jusqu'à présent on baissait les droits de douane, cette fois « derrière la frontière », on traite les obstacles au commerce que sont les services publics, les appels d'offre, la protection du droit de propriété intellectuelle, le développement durable, ou encore les normes sanitaires et phytosanitaires. Le TAFTA est la déclinaison euro américaine de ces accords de « nouvelle génération » déjà appliqués dans d'autres accords bilatéraux.

Du côté américain, si cet accord intervient maintenant, c'est en raison de la volonté ouverte des États-Unis de contenir la Chine, deuxième puissance économique, par deux grands accords de libre-échange, avec le Pacifique, d'une part, avec l'Europe d'autre part. Le but pour les USA est que les techniques américaines de production deviennent des normes mondiales qui s'imposeraient au reste du monde.

L'Europe risque d'être la grande perdante de cet accord ; l'alignement risque de se faire au profit du partenaire le plus fort, à savoir les USA. Je donne un exemple : avec la politique actuelle de l'euro fort, si dans le cadre d'un libre-échange généralisé, les États-Unis décident de dévaluer le dollar, cela subventionnera les exportations. Ainsi, dans le cadre d'une uniformisation des normes techniques, cela profitera uniquement au bloc américain.

Ce sont surtout les consommateurs qui risquent largement d'en pâtir. À côté des normes techniques, le cœur du problème, c'est l'uniformisation des normes sanitaires et phytosanitaires, sur lesquelles, contrairement aux normes techniques, les intérêts des entreprises européennes et américaines doivent converger sur le dos des consommateurs. Je prendrai l'exemple de Total et Exxon qui convergent sur l'autorisation de la fracturation hydraulique dans le cadre de l'exploitation du gaz de schiste. Il en va de même des poulets rincés au chlore ou du bœuf aux hormones.

Ce qui ne rassure pas, ce sont les déclarations du commissaire européen, Karel DE BUCH, qui parle, je cite « de compromis entre la protection des individus et de l'environnement et la protection de l'investissement ». On peut s'attendre à une détérioration de la première protection au profit de la seconde.

Je ne parle que des normes actuelles. Il est prévu que les nouvelles réglementations puissent également être remises en cause, à travers la mise en place un mécanisme de règlement des différends, appelés ISDS, qui confie à une instance arbitrale privée les litiges entre états et collectivités d'une part, et entreprises d'autre part, qui seraient ainsi soustraites aux cours de justice nationales et internationales. La cour internationale de justice serait écartée au profit de cette instance.

Le modèle choisi (c'est aussi dans le mandat de négociation européen), c'est le CIRDI américain, qui a condamné l'Équateur à payer 1,77 milliards de dollars à Occidental Petroleum, pour avoir mis fin à un contrat, avec une entreprise qui ne respectait pas ses obligations. Idem pour l'Uruguay et l'Australie pour mener des campagnes anti-tabac. La nouveauté par rapport aux arrêts déjà rendus par les juridictions administratives, c'est qu'il pourra s'avérer coûteux d'édicter de nouvelles règles. Ce serait au détriment des investisseurs privés.

Dans ce cadre, on comprend mieux l'intérêt des partenaires d'assurer une opacité maximum des négociations, même si, je l'ai dit, le mandat de négociation européen de 2013 contient déjà tous les objectifs que j'ai énoncés jusqu'à présent. La philosophie est donc connue d'avance.

Je vous invite à vous rendre sur le site de la Commission européenne ; entre vagues intentions et affirmations assénées, on voit bien que l'information n'est pas là. Alors que les façons de travailler et de consommer risquent d'être modifiées de façon considérable, les citoyens de l'Union ne savent rien du contenu, et l'on fait tout pour qu'ils n'en sachent rien.

On en parle peu : la technique anglo-saxonne du « *lining-agreement* » a été adoptée. Même après la ratification des parlements européens et nationaux, on continuera à négocier l'accord.

Plusieurs articles du mandat de négociation précisent que l'accord s'imposera aux municipalités et autres collectivités territoriales. Pire, les investisseurs pourront porter plainte contre les collectivités auprès du tribunal arbitral dont j'ai parlé. Par exemple, si des services publics locaux comme les

cantines scolaires sont jugés porter atteinte aux investisseurs, une ville comme Paris pourra être amenée à payer des compensations financières pour distorsion de concurrence.

Face à cela, 15 régions françaises, 12 départements, et plus de 60 communes se sont prononcées symboliquement « zone hors TAFTA ». Un vœu a ouvert la voie au Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014. Une pétition a été lancée par différentes associations et organisations politiques du 14^e, demandant que le 14^e soit déclaré « zone hors TAFTA », comme l'ont déjà fait d'autres arrondissements de Paris.

Le groupe communiste Front de gauche et le groupe Europe écologie les Verts propose de la même façon que le conseil du 14^e arrondissement émette le vœu :

- que la Ville de Paris organise des réunions publiques d'information sur les conséquences de l'éventuel Grand marché transatlantique, donc contribue à remettre en cause l'opacité des négociations ;
- que le 14^e arrondissement soit déclaré dès à présent « zone hors TAFTA », déclaration symbolique, mais qui participe à un rapport de force citoyen.

Je vous remercie. Excusez-moi d'avoir été un peu long.

M. LETISSIER

Je vais être très bref, mais c'est un vœu déposé conjointement par le groupe communiste Front de gauche et le groupe Europe écologie les Verts.

Je ne vais pas revenir sur les explications très complètes et très précises données par Nicolas LIEBAULT. Nous avons souhaité faire ce geste politique symbolique pour deux grandes raisons : tout d'abord, parce que ce projet de TAFTA est plus qu'un simple accord commercial. C'est un projet de société en soi qui pourrait remettre en cause un certain nombre de normes, environnementales, sociales, ce qui impacterait directement les collectivités territoriales (Ville de Paris ou un arrondissement). La deuxième raison est qu'il y a une forte mobilisation dans le 14^e sur cette question, avec des éléments donnés par un collectif, que je salue, car ils sont restés jusqu'à la fin de ce conseil d'arrondissement. En tant qu'élus locaux, nous devons nous faire le relais des préoccupations de nos concitoyennes et de nos concitoyens

Je voudrais terminer par un mot : dans Europe écologie les verts, il y a Europe. Ce traité de libre-échange est aussi une menace pour l'Europe en tant que telle. En effet, un certain nombre de simulations économiques réalisées par des économistes ont montré que l'application d'un tel accord de libre-échange aboutirait, certes, à une augmentation très importante du volume des échanges entre les États-Unis et l'Europe, mais au détriment des échanges intra-européens. Or il me semble aujourd'hui très important de défendre l'Europe, pour des raisons à la fois qui concernent la construction européenne, ou le développement des échanges à une échelle, une Europe qui ne soit pas une Europe du TAFTA, mais une Europe plus sociale et environnementale, exemplaire, et qui puisse porter à l'échelle internationale un autre modèle de développement.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Monsieur HARDY, vous avez la parole.

M. HARDY

Merci madame la Maire. Je suis membre du bureau ATTAC Paris 14. Je parle au nom d'un collectif de 11 organisations, associations et partis politiques, qui a lancé la pétition pour demander le 14^e en « zone hors TAFTA », à la suite d'une intéressante pièce de théâtre sur le TAFTA, qui a eu lieu à la MPAA Broussais. Cela s'intègre dans une campagne plus vaste d'information sur l'impact du partenariat transatlantique. Nous nous réjouissons du dépôt de ce vœu et du débat de ce soir.

En tant que citoyennes et citoyens de l'arrondissement, nous sommes très préoccupés des conséquences qu'aurait la mise en œuvre du partenariat transatlantique au niveau national et même international. Je n'insiste pas sur l'opacité de l'accord mais sur l'opacité des négociations qui se déroulent sans consultation des gouvernements et des parlements nationaux, mais uniquement entre la Commission et le gouvernement américain. Les gouvernements et parlements ne seront appelés à ratifier cet accord qu'en dernière minute, et uniquement s'il n'est pas purement commercial.

Toutes les normes et réglementations sanitaires, sociales et environnementale sont, dans les négociations considérées a priori comme autant de variables tarifaires à abattre.

Au-delà de ce qui sera décidé en matière de norme et réglementation dans les négociations, l'accord instituerait un mécanisme dit de coopération réglementaire, qui permettrait de faire évoluer les normes et les réglementations de façon continue, sans véritable contrôle démocratique, sous la pression des lobbies des multinationales.

Par ailleurs, le traité est supposé garantir, d'après les termes du mandat de négociation, la pleine protection et la pleine sécurité des investisseurs et des investissements, ce qui est compris par les multinationales comme la garantie de leurs profits escomptés.

Le règlement des différends entre investisseurs, collectivités et états est réglé, comme on l'a dit, par des tribunaux d'arbitrage privés, selon des procédures coûteuses et difficiles à suivre pour des collectivités locales, et qui ne prévoient aucune procédure d'appel.

Au niveau local, cette protection des investissements et cet arbitrage font par exemple que l'on risque de considérer les services publics de proximité comme des barrières non tarifaires et des distorsions de concurrence. Un exemple classique est cité à ce sujet : les choix d'approvisionnement des cantines scolaires auprès de producteurs locaux, ou le recours préférentiel des petites entreprises locales, ou le soutien public à des entreprises à but non lucratif. Cela pourrait aller jusqu'à la remise en cause, au nom de la concurrence libre et non faussée, de certains services publics gratuits.

Au niveau national, nous sommes particulièrement préoccupés par les incidences sur l'agriculture et l'alimentation, puisque nous défendons en France un modèle agricole respectant à la fois l'environnement rural et les intérêts des consommateurs. Des rumeurs courent sur le fait que l'on pourrait abandonner le modèle agricole européen en échange d'accès à certains marchés publics américains.

Au niveau international, le partenariat transatlantique renforcera un modèle où l'Europe sera réduite à un vaste marché ouvert. Indirectement, par le jeu des accords d'association de partenaires avec l'Afrique, il pourra renforcer la déstructuration d'économies de pays pauvres.

Au niveau mondial, on note que, quelques mois avant la COP21, il n'est absolument pas question de climat dans le mandat de négociation des accords. Au contraire, on insiste sur la libéralisation des marchés d'énergie qui pourraient favoriser les exportations de pétrole et de gaz de schiste, voire leur exploitation en Europe.

Nous sommes assez sceptiques vis-à-vis des promesses d'amélioration du traité, pour une raison très simple, c'est qu'un traité analogue a été négocié avec le Canada. La plupart des dispositions que nous contestons dans ce traité, comme les tribunaux d'arbitrage privés, figurent dans ce traité avec le Canada, qui est dans une phase de ratification et n'ont pas été dénoncées jusqu'à présent par notre gouvernement.

Nous avons noté l'engagement pris l'année dernière par la Ville de Paris d'organiser un vaste débat public sur le partenariat transatlantique. Cela n'a pas encore été réalisé. Nous souhaitons qu'il puisse s'organiser dans l'arrondissement, par une grande réunion au mois de juin.

Nous poursuivrons de notre côté l'information pour alerter l'opinion sur les dangers du partenariat transatlantique et pour nous opposer à la mise en œuvre d'un accord que nous considérons comme contraire à nos aspirations démocratiques, écologiques et sociales.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme DAUCHEZ

Merci. Je vais me contenter d'une explication de vote. Nous n'allons pas participer au vote de ce vœu. Je ferai un rappel du règlement. Le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, en particulier l'article 22, circonscrit le cadre de nos interventions à des avis donnés par notre formation. Je reprendrai les termes de l'article 22 qui ne fait que confirmer le cadre explicite du code général des collectivités territoriales. Nous émettons des vœux sur tous les objets qui intéressent l'arrondissement. Je ne pense pas que le vœu présenté ce soir intéresse directement ou indirectement notre arrondissement ni les difficultés liées à sa gestion.

Je vous propose de vous concentrer sur les difficultés de notre arrondissement, qui sont déjà suffisamment importantes et variées, et de laisser aux instances compétentes la tenue de débats démocratiques, qui ne manqueront pas de se tenir compte tenu de la nature de cet accord qui est en cours de discussion.

Je vous remercie.

Mme PETIT

Depuis 18h, nous nous intéressons aux sujets de l'arrondissement !

M. GRUNENWALD

Merci madame la Maire. Au nom du groupe socialiste radical de gauche et apparentés, je veux dire que ce sujet présenté par nos collègues verts et communistes nous surprend tant sur la forme que sur le fond. Tout d'abord, nous pensons que ce sujet pouvait être débattu, mais pas forcément au sein de l'enceinte du Conseil d'arrondissement. Ensuite, nous pensons qu'il y a quelques petites imperfections dans la rédaction de ce vœu, à commencer par la mention de certains arrondissements qui, d'après nos informations, ne participent pas au procédé qui a été décrit. Enfin, nous sommes d'autant plus surpris que le vœu du conseil de Paris auquel vous faites référence était largement suffisant, et que le 14^e, faisant partie de Paris depuis 150 ans, il n'était pas nécessaire de le faire spécifiquement dans notre arrondissement.

Cependant, j'entends la symbolique de ce vœu, j'entends également qu'il y a une nécessité et un besoin de cohérence de notre majorité, et c'est fort des paroles de François MITTERRAND, « Nous devons être unitaires pour deux », en l'occurrence pour trois, que nous voterons ce vœu. Nous voterons ce vœu avec enthousiasme pour certains, sans beaucoup d'enthousiasme pour d'autres, en tous cas avec cette même volonté qui nous anime, celle de respecter les composantes de notre majorité, ainsi que les électeurs et les électrices qui nous ont fait confiance il y a un peu plus d'un an. J'espère donc que nos collègues des autres groupes de la majorité s'en souviendront à l'occasion. Merci.

Mme PETIT

J'ajoute que la mairie d'arrondissement est largement disponible pour recevoir les propositions d'organisation de débat par le collectif, par ATTAC, il n'y a aucun souci. Si on peut aider à l'organisation, on le fait. Les conditions matérielles sont réunies pour que vous puissiez organiser le débat sur ce sujet.

Je suis ravie de pouvoir voter ce vœu, car symboliquement, c'est toujours important, dans le cadre d'une instance démocratique, de pouvoir se prononcer sur ce traité, qui jusqu'à présent a toujours restreint le contrôle citoyen et les outils politiques et démocratiques. Tout ce qui peut favoriser l'éclairage des citoyens et le débat sur ce type de grand événement qui se situe bien au-dessus de nous -et c'est volontaire de la part des principaux futurs signataires- est utile.

C'est le rôle d'une mairie que d'aider à l'organisation de ce type de débat. La première réponse à votre pétition était bien évidemment l'inscription de ce vœu en conseil d'arrondissement. Je remercie tout le monde d'être resté jusqu'à cette heure tardive pour pouvoir le voter, ce que nous allons faire tout de suite.

DELIBERATION N° 85

Vœu déposé par les groupes communiste - Front de gauche et Europe écologie les Verts visant à déclarer le 14^e arrondissement de Paris « zone hors TAFTA ».

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu déposé par les groupes communiste - Front de gauche et Europe écologie les Verts visant à déclarer le 14^e arrondissement de Paris « zone hors TAFTA ».

DELIBERE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité

Votants :	28 dont 10 pouvoirs
Pour :	23 dont 9 pouvoirs
Ne prennent pas part au vote :	5 UMP- 2UDI dont 1 pouvoir

Mme PETIT

Je remercie les membres de la majorité municipale pour leur vote et je passe la parole à Sylvie LEKIN pour le dernier vœu proposé par les élus du groupe écologiste relatif à l'ouverture d'une nouvelle desserte de bus dans le 14^e.

V14 2015 19 Vœu proposé par les élus du groupe écologiste relatif à l'ouverture d'une nouvelle desserte de bus dans le 14^e.

Mme LEKIN

Considérant la nécessité de poursuivre la politique d'attractivité et de désenclavement du sud-ouest du 14^e arrondissement, et en particulier du quartier politique de la Ville situé à la Porte de Vanves, et que cette politique passe notamment par l'augmentation de l'offre de transport en commun dans le secteur, dans la continuité des investissements qui avaient par exemple permis l'arrivée du tramway en 2006 ;

Considérant le manque de transports accessibles et directs de la Porte de Vanves à la Mairie du 14^e, ainsi que la situation de la rue Vercingétorix, aujourd'hui dépourvue d'une véritable offre de transports en commun, alors qu'elle va d'ailleurs bénéficier de nouveaux aménagements;

Considérant que les populations habitant au sud-ouest de l'arrondissement ont donc un accès plus compliqué que d'autres aux services administratifs et culturels offerts par la Mairie, et qu'il existe de nombreuses demandes pour bénéficier d'une liaison directe vers la Mairie, encore récemment de la part des résidents de la maison de retraite des arbustes ;

Considérant par ailleurs la livraison prochaine de logements dans le secteur de la Porte de Vanves, notamment une résidence étudiante, mais aussi l'arrivée prévue du nouveau conservatoire, qui devrait compter environ deux fois plus d'utilisateurs que le conservatoire actuel ;

Considérant également la nécessité de rendre plus accessible le nord-est de notre arrondissement et ses abords, notamment pour les personnes âgées ou avec des difficultés de déplacement, car ce secteur présente une forte concentration d'équipements de santé (Cochin, Baudelocque, Broca...) ;

Considérant la politique de la Ville de Paris de réduire l'usage individuel de la voiture, et de favoriser le développement des transports en commun, notamment pour réduire la pollution de l'air, comme en témoigne notamment l'adoption récente du plan anti-pollution en Conseil de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris participe à hauteur de 40 millions d'euros au plan bus, et qu'elle a donc la possibilité d'impulser la création de nouvelles offres de transport en commun sur son territoire ;

Le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu :

Que la Maire de Paris et son Adjoint aux transports interviennent auprès de la RATP et du Syndicat des Transports d'Île-de-France, pour demander la réalisation d'une desserte bus qui relierait la porte de Vanves à l'hôpital Broca en passant par la Mairie du 14^e arrondissement.

Mme CHEVALIER

Considérant qu'il est fort tard, ce projet de nouvelle desserte va dans le bon sens. Il rendra le transport plus accessible et direct, permettant une nouvelle facilité d'accès pour les usagers de la Porte de Vanves, vers la mairie. Il passera par la rue Vercingétorix et desservira ainsi l'hôpital Saint Joseph. Les habitants de la Porte de Vanves ont effectivement un accès compliqué aux services administratifs et culturels. Vu l'emplacement du nouveau conservatoire impasse Vandal, cette desserte permettra à ce lieu culturel d'être accessible au plus grand nombre, sans pour autant emprunter la ligne 13, déjà saturée. Cela devrait rassurer les utilisateurs de l'actuel conservatoire.

Enfin, le nord-est de notre arrondissement, secteur qui présente une forte concentration d'équipements de santé, sera rendu plus accessible, en particulier pour les personnes âgées ou en difficulté. La maison de retraite « Les Arbustes » demande une liaison directe depuis le parvis de la mairie, car l'accès au métro n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite ou qui ont des difficultés à monter ou descendre les escaliers.

Ce vœu va dans le sens de la politique de la Ville de Paris qui vise à réduire l'usage de la voiture et à développer le transport en commun. C'est pour cela que nous le soutenons.

M. FERTIER

Merci madame la Maire. Nous soutenons ce vœu, car nous partageons le constat que nous ne cessons de répéter, au sujet de la mauvaise desserte de ce quartier, notamment les déplacements Porte de Vanves direction mairie. Nous regrettons seulement que les groupes de votre majorité n'accordent pas plus souvent leurs violons à ce sujet ; à chaque fois que l'on a évoqué la difficulté de se déplacer vers la Porte de Vanves, notamment pour les futurs élèves du conservatoire avec leurs instruments, il nous a toujours été répondu que tel n'était pas le cas et que cela était très facile d'accès !

J'ai une suggestion à vous faire en ce qui concerne la proposition d'examen d'une ligne de bus : une ligne de bus de la Porte de Vanves jusqu'à l'hôpital Broca, en passant par la mairie de Paris, ne me semble pas correspondre au cahier des charges d'une ligne de bus traditionnelle. Une ligne de bus type « traverse » serait plus adaptée. Il faudrait donc peut-être ouvrir le marché à d'autres que la RATP, je pense à « B.E GREEN », qui semble donner toute satisfaction dans un autre arrondissement, et qui présente l'avantage de proposer des bus totalement électriques. Je vous propose donc de changer le terme RATP et d'écrire « RATP ou tout autre prestataire ». S'enfermer vis-à-vis de la RATP pour un examen de cette nature me semble trop restrictif. Merci.

Mme LEKIN

Je vous comprends parfaitement, d'autant que ma première demande était une traverse. Toutefois, une desserte de bus sera davantage compensée financièrement par la RATP, par la Région, et par la Ville de Paris. Une traverse n'est pas compensée par le STIF. Il faut penser aux problèmes financiers.

Quand à Broca, c'était effectivement la destination de la traverse, mais rien n'empêche (c'est à l'étude) de la prolonger un peu plus loin, car effectivement ce n'est pas exactement le trajet d'une desserte de bus.

Comme l'a dit Catherine CHEVALIER -et cela a été un argument de Christophe NADJOVSKY lorsque nous en avons parlé-, une desserte de bus va soulager le sud de la ligne 13, qui est particulièrement saturé, et surtout en transport accessible, ce qui est le plus important.

Mme PETIT

La question est de laisser le vœu en l'état - nous attendons de voir ce que la RATP nous propose - puis d'étudier toute autre solution alternative.

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 86

Le Conseil du 14^e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, aliéna 5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement du Conseil du 14^e arrondissement relatif aux vœux ;

Vœu proposé par les élu-e-s du groupe écologiste relatif à l'ouverture d'une nouvelle desserte de bus dans le 14^e.

DELIBERE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 10 pouvoirs
Pour :	28 dont 10 pouvoirs

Mme PETIT

Je voudrais remercier le public qui est resté jusqu'au bout de cette longue séance, ainsi que les élus. Je voudrais que l'on salue également les agents qui sont resté jusqu'au bout et qui ont encore de bonnes raisons de croire, ce soir, qu'ils ont raison d'être patients tout au long de cette mandature, si nous n'arrivons pas à être plus raisonnables dans nos prises de parole.

Merci à tout le monde et à tous les agents, y compris aux agents de sécurité.

La séance est levée à 01 h 35.